

Les Cahiers de l'Observatoire

Cahier de l'Observatoire n° 35

DES ITINERAIRES DE MIGRANTS ALGERIENS VIEILLISSANTS



**Observatoire Régional de
l'Intégration et de la Ville
Alsace**

Cahier de l'Observatoire n° 35

DES ITINERAIRES DE MIGRANTS ALGERIENS VIEILLISSANTS

**Quelles nécessaires modifications de
l'Action sociale pour une meilleure prise
en compte des immigrés âgés ?**

Le présent rapport a été réalisé par Sylvie EMSELLEM, chargée d'études et de missions à l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville.

Mourad CHABANE a réalisé une partie des entretiens auprès des personnes âgées immigrées.

Mai 2002

SOMMAIRE

11	INTRODUCTION
13	DEMARCHE DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION ET DE LA VILLE
17	PROBLEMATIQUE
19	LA METHODOLOGIE ET SES LIMITES
25	LES ÉTRANGERS VIEILLISSENT 'AUSSI !!!
29	PREMIERE PARTIE : INSTALLES DESORMAIS ICI...
29	VIVRE EN FAMILLE OU PAS : FACTEUR FONDAMENTAL DE LA TRAJECTOIRE DES IMMIGRÉS

- ✓ *La principale préoccupation des immigrés vivant en famille : l'avenir de leurs enfants en France*
- ✓ *Des immigrés algériens " célibatairisés " et isolés en foyer*
- ✓ *L'impossibilité de retourner vivre en famille : perte de légitimité et de sens de leur parcours migratoire*
- ✓ *Justifier l'injustifiable*
- ✓ *Une alternative à la solitude : le regroupement familial*

35 | **DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES ATYPIQUES ET " PRÉCARI-
SANTES "**

- ✓ *Une situation financière précaire*
- ✓ *Pourquoi et comment ont-ils émigré ?*
- ✓ *A quelles catégories socio-professionnelles appartiennent-ils ?*
- ✓ *Des parcours professionnels divergents*
- ✓ *De faibles pensions de retraite*
- ✓ *Le travail : la double légitimité de la présence des immigrés en France*

43 | **UNE ASSIGNATION A RÉSIDENCE**

- ✓ *Une assignation à résidence en Habitation à Loyer Modéré*
- ✓ *La dégradation du quartier*
- ✓ *Le foyer : un habitat délabré et inadapté pour un public vieillissant*
- ✓ *La réhabilitation du foyer dans le cadre du plan quinquennal*

47 | **UNE SOCIALISATION CIRCONSCRITE**

- ✓ *Un réseau de socialisation communautaire*
- ✓ *La faiblesse du tissu associatif maghrébin*
- ✓ *Le foyer : une " bulle " sociale*

55 | **UN ACCES AUX DROITS SOCIAUX ET AUX SERVICES PUBLICS
DIFFICILE**

- ✓ *Un accès aux droits difficile*
- ✓ *Quels sont les services publics fréquentés ?*
- ✓ *Par qui sont-ils informés de leurs droits et aidés dans leurs démarches administratives ?*
- ✓ *Sont-ils accompagnés ?*

59 | SOUFFRANCES ET ACCÈS AUX SOINS

- ✓ *Comment se soignent-ils ?*
- ✓ *De quoi souffrent-ils ?*

63 | Conclusion de la première partie

65

**DEUXIEME PARTIE :
ILS VIENNENT AUSSI D'AILLEURS**

65 | HISTOIRE COLONIALE RESSUSCITÉE ET DISCRIMINATION FONDÉE
SUR LES ORIGINES : DIFFICILE DE DEVENIR FRANÇAIS

- ✓ *Un paradoxe insurmontable : acquérir la nationalité du pays colonisateur, " ennemi "*
- ✓ *Se " vacciner contre l'expulsion "*
- ✓ *Une évolution intergénérationnelle concernant l'acquisition de la nationalité française*
- ✓ *La nationalité : une affaire plutôt masculine*

71 | LA NATIONALITE FRANCAISE : CONDITION SINE QUA NON POUR
VOTER EN FRANCE

73 | LA RELIGION : UNE COMPOSANTE INDÉNIABLE DE L'IDENTITÉ DES
IMMIGRÉS

- ✓ *Le sens et les fonctions attribués à la religion*
- ✓ *Une demande de religion croissante pour des immigrants vieillissants*

77 | LES RELATIONS AU PAYS D'ORIGINE

- ✓ *A l'âge de la retraite : un retour définitif au pays natal ?*
- ✓ *Un accès aux droits sociaux territorialisé : une restriction à la libre cir-*

culation

✓ *La carte de retraité : un " visa " amélioré*

83 LEUR DERNIERE DEMEURE : LEUR PAYS D'ORIGINE

✓ *La prise en charge du rapatriement*

87 LEUR REGARD SUR LEUR VIE PASSÉE EN FRANCE

89 Conclusion de la deuxième partie

93 PARCOURS DE VIE DE DEUX IMMIGRÉS
ALGÉRIENS

113 TROISIEME PARTIE : LA PRISE EN COMPTE DES
PERSONNES AGEES IMMIGREES PAR LES
INSTITUTIONS EN CHARGE DU VIEILLESSEMENT

113 Quelles sont les institutions en charge du vieillissement de la popula-
tion ? Quelles sont leurs compétences respectives ?

117 Entre universalisme et particularisme

121 CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL DE
L'O.R.I.V.

127 BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

Annexe 1 : Liste récapitulative des personnes présentes lors des réunions du groupe de travail institutionnel des 18 janvier, 15 février, 25 octobre 2001 et 31 janvier 2002.

Annexe 2 : Liste récapitulative des personnes ressources sur la Meinau présente lors de la réunion du 6 mars 2002.

Annexe 3 : Grille d'entretien utilisée auprès des professionnels rencontrés sur le territoire de la Meinau.

Annexe 4 : Liste des professionnels rencontrés sur le territoire de la Meinau.

Annexe 5 : Grille d'entretien utilisée auprès des personnes âgées immigrées rencontrées sur le territoire de la Meinau.

Annexe 6 : Liste des personnes âgées immigrées rencontrées sur le territoire de la Meinau.

Annexe 7 : Le découpage de la Meinau selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E).

Annexe 8 : Les caractéristiques socio-démographiques des sous-territoires T6 et T9.

Annexe 9 : Tableau comparatif des taux de base de reversement par les organismes français pour les enfants restés au pays d'origine.

Source : *le guide de la protection sociale des étrangers en France*. Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (G.I.S.T.I)

Annexe 10 : Circulaire DSS/DAEI n°98-678 du 17 novembre 1998. Mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre ressortissants français et étrangers résidant en France pour l'attribution et le service des prestations non contributives.

Source : Les cahiers juridiques du Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (G.I.S.T.I). *La protection sociale des étrangers en France après la création de la C.M.U.*

Annexe 11 : LA CARTE RETRAITE. Article 18 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Source : Les cahiers juridiques du Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (G.I.S.T.I). *La protection sociale des étrangers en France après la création de la C.M.U.*

INTRODUCTION

Dans ce rapport, les citations des personnes rencontrées sont en italique, alors que celles des références bibliographiques ne le sont pas, comme à l'accoutumée.

1 Trente glorieuses : formule empruntée à Jean FOURASTIE. La société française est alors une société de plein emploi.

2 Catherine WITHOL DE WENDEN, *Immigrations : l'enracinement*, Panoramiques, n° 10, Troisième trimestre, 1993, pp 76-85.

3 Le Fonds d'Action Sociale est devenu depuis le 16/11/2001 le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (F.A.S.I.L.D.).

Suite au premier choc pétrolier en 1973, la France comme ses voisins européens connaissent une crise économique, qui préfigure les mutations profondes de nos sociétés contemporaines. Alors que l'immigration alimentait "en bras" la croissance exceptionnelle des Trente Glorieuses¹, dès 1974, la France décide de fermer exceptionnellement ses frontières, sauf pour les ressortissants de la Communauté Européenne et les demandeurs d'asile. Dès lors, le processus migratoire se transforme, la composition et la structure de la population se modifient : l'immigration de main d'œuvre fait place à une immigration familiale, à caractère définitif. On assiste "à une sédentarisation irréversible de l'immigration de peuplement amenée par les modifications des politiques migratoires en France des dernières décennies"². Après 1974, moins touchée par la crise économique, l'Alsace fait figure d'exception, puisque le patronat alsacien demande une dérogation régionale pour faire appel à de la main d'œuvre étrangère, c'est alors la Turquie qui répond à l'appel.

Arrivés massivement dans les années de pleine croissance en France, aujourd'hui les immigrés ont aussi vieilli !!! au grand étonnement de la société d'accueil. Largement éclipsé par le débat sur l'intégration des enfants d'immigrés, le sort des immigrés âgés intéresse tardivement les institutions. En effet, il a fallu attendre principalement les années quatre-vingt pour voir émerger un embryon de connaissance en ce domaine. 1986 marque le premier pas de la prise en compte du vieillissement des travailleurs immigrés, avec l'organisation d'un grand colloque à l'Université des Sciences Humaines à Grenoble : *Quels sont les apports et les coûts économiques du cycle de vie des travailleurs migrants ?* Les 27 et 28 mai 1999, le Fonds d'Action Sociale³ (F.A.S) décrète la mobilisation en organisant un colloque, à Aix en Provence, en collaboration avec le Mouvement de la Flamboyance, clôturant un ensemble de réflexions menées au préalable dans différentes villes de France, dont Strasbourg, en 1998.

Jusqu'à présent, la majorité des recherches menées au sujet de la population immigrée vieillissante, s'est centrée sur les immigrés résidant dans des foyers de travailleurs. Au vu du faible nombre de réflexions menées dans le Bas-Rhin, l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville a souhaité réaliser un état des lieux de la situation des immigrés vieillissants, en abordant principalement ceux qui vivent en famille, mais en évoquant aussi ceux résidant en foyer. Pour mener à bien cette réflexion, nous voulions adopter une démar-

che territoriale, le quartier de la Meinau, à Strasbourg a été choisi, du fait de ses caractéristiques socio-démographiques et de la présence d'un foyer de travailleurs en son sein.

Le vieillissement des populations immigrées présente-t-il une spécificité sociale, médicale... par rapport au vieillissement de la population en général ? Est-ce que la prise en charge des personnes âgées immigrées doit être spécifique ou doit-elle être gérée par les institutions de droit commun ?

Au cours des entretiens effectués, les personnes âgées immigrées ont tenté de " reconstruire " leurs parcours de vie et ont répondu implicitement à nos interrogations. Ils ont évoqué leur installation en France au travers de leur situation familiale, leur parcours professionnel, résidentiel, leur socialisation, leur accès aux droits et aux soins. Venues d'ailleurs, notamment d'Algérie, cela conditionne un certain nombre de choix dans leur vie quotidienne, tels que leur accès à la nationalité française, leur pratique religieuse, les relations entretenues avec leur pays d'origine et le lieu de leur enterrement. Après avoir succinctement abordé le regard qu'ils portent sur leur parcours migratoire, il s'agira de voir comment les institutions en charge du vieillissement peuvent prendre en compte le public âgé immigré.

DEMARCHE DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION ET DE LA VILLE

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville souhaitait réaliser un état des lieux de la situation des personnes âgées immigrées, qui intégrerait à la fois l'identification de leurs besoins et les réponses faites par les institutions, en charge du vieillissement de la population.

✓ *Une démarche territoriale : les personnes âgées immigrées à la Meinau*

L'état des lieux devait :

- adopter une **approche territoriale**, le quartier de la Meinau a été choisi, du fait de ses caractéristiques démographiques et de la présence d'un foyer en son sein.

- s'intéresser uniquement au **public immigré** et non à l'ensemble de la population âgée, afin de dégager des éléments spécifiques - s'ils en existaient - de leurs situations. Des entretiens devaient être menés à la fois auprès des personnes âgées immigrées vivant en famille et de celles résidant en foyer.

- considérer la tranche d'âge **55 ans et plus**, du fait d'une faible espérance de vie des immigrés, hommes et femmes confondus.

⇒ En décalage avec notre objectif de départ, nous avons réalisé une majorité d'entretiens auprès d'hommes immigrés (43 hommes et seulement 7 femmes). En effet, il a été difficile de trouver sur notre territoire d'investigation, des femmes correspondant aux critères recherchés, à savoir immigrées et âgées de plus de 55 ans. Cette faiblesse numérique est confirmée par les données du recensement de 1999, selon lesquelles, les femmes étrangères âgées de plus de 60 ans représentent 4,6% de l'ensemble des femmes de cette classe d'âge, sur le territoire de la Meinau. En valeur absolue, on compte 107 femmes étran-

gères, dont seulement 60, qui ne sont pas originaires de l'Union Européenne.

Notre rapport **ne peut donc pas** mettre en exergue **des éléments qualitatifs pertinents**, correspondant au public féminin vieillissant.

- et enfin nous devons prendre en compte l'ensemble des **populations immigrées hors de l'Union Européenne et dans l'Union Européenne.**

⇒ La majorité des rencontres a été effectuée avec des personnes d'origine maghrébine, notamment algérienne. Avec seulement cinquante entretiens effectués auprès de personnes d'origines différentes, il aurait été difficile d'élaborer une comparaison pertinente de leurs trajectoires, selon leurs pays d'origine.

Selon les acteurs rencontrés, la prise en compte du vieillissement des populations originaires de l'Union Européenne semblerait être similaire à celui de la population " autochtone ". Leurs préoccupations se focalisent donc davantage sur le public maghrébin et turc. Quant à la population turque, sur l'ensemble de la population de plus de 60 ans sur la Meinau, elle représente environ 0,5%, soit 19 personnes (contre 95 Algériens). Nous avons mené seulement trois entretiens auprès d'immigrés originaires de la Turquie.

✓ **Une démarche partenariale : la création d'un groupe de travail institutionnel**

Conjointement à la production de cet état des lieux, l'objectif **défini était de favoriser le débat et les échanges entre les institutions et les acteurs oeuvrant sur la thématique du vieillissement.**

Il a donc été décidé de créer un **groupe de travail institutionnel**⁴, constitué par:

- le Conseil Général du Bas-Rhin
- le **Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées** du Bas - Rhin (C.O.D.E.R.P.A)
- la **Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse** d'Alsace Moselle (C.R.A.V)
- la **Caisse Régionale d'Assurance Maladie** d'Alsace Moselle (C.R.A.M)
- la **Mutualité Sociale Agricole** (M.S.A)
- la **Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées** (C.R.I.P.I)
- la Ville de Strasbourg, le service personnes âgées
- le **Conseil Consultatif des Etrangers** (C.C.E) : qui n'a plus participé aux réunions, n'ayant plus d'existence officielle depuis septembre 2001.

Mis en place lors du conseil municipal du 28 juin 1993, le rôle essentiel du C.C.E. était d'être le relais reconnu et identifié entre la population étrangère et la Ville de Strasbourg, ses services et l'ensemble des autres administrations et organismes extérieurs. Au sein de la Direction de l'Action Territoriale et de la Tranquillité Publique, ce

4 Les compétences de chaque institution sont présentées à la fin du rapport, page 113

Conseil favorisait la participation des étrangers à la vie publique locale.

Afin d'enrichir la réflexion par une confrontation des points de vue, différentes réunions du groupe de travail institutionnel (**Annexe n°1**) ont eu lieu, ayant pour objectif de transmettre à ses membres, les principaux éléments émanant du travail d'enquête sur la Meinau.

Une première réunion, le 18 janvier 2001, avait pour ordre du jour la présentation de la démarche initiée par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville et l'organisation du groupe de travail institutionnel : sa composition, son fonctionnement et ses missions.

Celle datant du 15 février 2001, a porté sur l'élaboration des outils méthodologiques, à savoir les deux grilles d'entretien destinées aux professionnels et aux personnes âgées immigrées que nous souhaitons rencontrer à la Meinau.

A la réunion du 25 octobre 2001, il a été restitué les éléments de synthèse et d'analyse qui ont émergé des entretiens avec les professionnels et les caractéristiques socio-démographiques du territoire de la Meinau, à partir des données du recensement de la population de Strasbourg et de la Meinau, en 1999.

La réunion du 31 janvier 2002 a permis de présenter la synthèse et l'analyse des entretiens effectués auprès des personnes âgées immigrées et de discuter du contenu et de la forme que devait prendre le rapport écrit final.

A la dernière réunion du 11 juin 2002, ont été coproduites avec l'ensemble des acteurs présents, des préconisations pour améliorer la prise en charge des personnes âgées immigrées, par les institutions en charge du vieillissement de la population.

PROBLEMATIQUE

✓ *Une prise en compte spécifique du public âgé migrant ?*

La question de départ de notre réflexion, était de savoir si le vieillissement des personnes âgées immigrées présente une spécificité sociale, économique, médicale, psychologique etc... par rapport au vieillissement plus large de la population ?

Est-ce que la prise en charge des personnes âgées immigrées doit être spécifique ou doit-elle être gérée par les institutions de droit commun ?

Le travail bibliographique nous a permis de dégager différents enjeux liés à cette thématique. Au cours des entretiens effectués, les personnes immigrées ont tenté de " reconstruire " leurs trajectoires de vie, en abordant des axes que nous avons préalablement définis :

Leur situation professionnelle, familiale, résidentielle, leurs réseaux de socialisation, leur relation aux pays d'origine, leur projection par rapport à leur propre mort, l'accès aux droits et aux soins...

Cela nous a permis de réaliser un état des lieux de leur situation, en distinguant ceux qui vivent en famille de ceux qui sont en foyer.

Cet état des lieux présente **une double dimension** : l'une évoquant leurs trajectoires de vie et l'autre leur vieillissement, leur projection dans le troisième âge et les difficultés qu'ils présagent.

Cet état des lieux présente un intérêt incontestable mais aussi une limite. Il permet d'aborder différents enjeux - enrichissant la réflexion - mais sans réellement pouvoir les approfondir. En effet, l'accès aux droits, aux soins des personnes âgées immigrées sont des thématiques qui pourraient faire l'objet d'une étude à part entière.

LA METHODOLOGIE ET SES LIMITES

5 Voir Bibliographie page

Différentes sources ont été utilisées pour élaborer cet état des lieux :

Des sources bibliographiques⁵ :

- Divers ouvrages relatifs au vieillissement des personnes âgées immigrées en foyers, aux droits des étrangers...
- Des circulaires ministérielles.

Des sources statistiques :

- Les données chiffrées du recensement de la population de 1990 de la commune de Strasbourg et de l'ensemble de ses quartiers, afin d'identifier un territoire pertinent par rapport à la problématique abordée.
- Celles du recensement de la population de 1999 de la région Alsace, de Strasbourg et du quartier de la Meinau.

Des sources orales : 77 d'entretiens ont été menés.

✓ Avant de procéder aux entretiens individuels avec chaque professionnel, une réunion a été organisée sur le territoire de la Meinau, le 6 mars 2001 (**Annexe n°2**), afin de présenter la démarche de l'O.R.I.V, d'échanger et de débattre sur cette thématique, d'identifier et de constituer un réseau d'acteurs locaux permettant le repérage de personnes âgées immigrées.

Très peu de personnes étaient présentes à cette réunion, ce qui n'a pas facilité les futures démarches d'investigation sur le territoire, notamment l'identification de personnes immigrées de plus de cinquante cinq ans.

6 Sur l'ensemble des professionnels rencontrés, on compte majoritairement des femmes, au nombre de quinze et huit hommes.

✓ **27 entretiens** ont été menés auprès de **professionnels**⁶ susceptibles d'avoir une perception, voire une connaissance du public âgé immigré (**Annexes n°3 et 4**).

L'ensemble des entretiens s'est déroulé de manière individuelle, hormis trois, de façon collective.

Nous avons rencontré sur l'ensemble de notre terrain d'étude :

Des " intervenants sociaux " ou travailleurs sociaux dont :

Deux assistantes sociales du centre médico-social de la Meinau.

Une animatrice Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I) du centre médico-social de la Meinau.

Une conseillère en économie sociale et familiale du centre médico-social de la Meinau.

Un conseiller social du centre médico-social de la Meinau.

Une assistante sociale de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.

Deux intervenants ayant des missions de prévention spécialisée.

Les professionnels qui travaillent sur la Meinau, y sont en moyenne depuis cinq ans et demi, avec une présence s'échelonnant d'un an jusqu'à douze ans. Concernant le centre médico-social, certains professionnels ont pointé la mobilité de l'équipe salariée.

Des associations de maintien à domicile :

La directrice de l'Association de Recherche et d'Action Sociale Communautaire (A.R.A.S.C), celle de DOM-ALSA Assistance et sa coordinatrice, la responsable du service de maintien à domicile Meinau-Neuhof, à l'Association du Bas-Rhin d'Aide aux Personnes Agées (A.B.R.A.P.A.)

Le Directeur d'une entreprise d'insertion "*ayant pour mission d'effectuer des courses livrées à domicile aux personnes âgées, handicapées, isolées sans famille et ne pouvant pas se déplacer*" : Cyclocoeur / Cyclocourses

Le Directeur de la Régie de quartier : Meinau services

Le Directeur du Foyer de la Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs Algériens (SONACOTRA) Metzerau.

Le responsable de l'Association de Solidarité avec les Travailleurs Turcs (A.S.T.T.U)

Deux conseillers sociaux du Comité d'Action Sociale en faveur des populations issues de l'immigration (C.A.S.T.R.A.M.I).

Un interprète de langue turc de Migrations Santé Alsace.

Un psychiatre / psychanalyste et un psychologue à l'hôpital civil.

Et enfin un certain nombre de personnes au sein **d'institutions, prenant en compte le vieillissement**, de la population tels que la Caisse régionale d'Assurance Vieillesse, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, le Conseil Général, la Mutualité Sociale Agricole.

C'est un échantillon assez intéressant où se mêlent à la fois le discours des institutions par rapport aux actions menées concernant le vieillissement de la population et la prise en compte du public immigré ; celui des professionnels en contact avec le public ciblé ; la réflexion des

associations de maintien à domicile par rapport à ces éventuels / futurs usagers et celle des associations s'adressant uniquement à un public immigré.

✓ **Les entretiens auprès de personnes âgées immigrées : (Annexes n°5 et n°6)**

Cinquante entretiens ont été effectués auprès des personnes âgées immigrées.

✓ Nous voulions rencontrer des personnes âgées d'au moins 55 ans par rapport à la thématique traitée, les personnes les plus jeunes de notre échantillon sont donc âgées de **55 ans** et la plus âgée compte **80 ans**, soit un écart-type de 25 ans. L'âge moyen de notre échantillon est donc de **61,5 ans** environ.

L'âge des personnes interrogées est relativement jeune, plus proche des soixante ans, ce qui explique qu'elles aient eu plus de difficultés à se projeter dans un avenir lointain, avec de réels problèmes liés à leur vieillissement ou à une éventuelle grande dépendance.

✓ Nous comptons 43 hommes et 7 femmes. Les hommes représentent plus de quatre cinquièmes de l'échantillon, exactement 86%. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les parcours migratoires des femmes seront abordés accessoirement, au vu du faible nombre d'entretiens réalisés.

✓ 38 personnes sont nées au Maghreb dont :

- 31 en Algérie ; leurs régions d'origine sont diverses : les personnes en foyer sont originaires d'El - Oued ; région désertique du sud algérien. Les autres viennent aussi bien de l'Ouest de l'Algérie (Oran, Tiaret) que de l'Est algérien (Annaba, Constantine, Biskra). D'autres sont originaires de Kabylie, près de Tizi Ouzou⁷.
- 4 au Maroc
- et 3 en Tunisie.

Les Maghrébins représentent donc les trois quarts de l'échantillon : **76%** et parmi eux, les Algériens représentent **62%**.

Trois personnes viennent de Turquie (**6%**), deux du Mali (4%), deux de Côte d'Ivoire, une du Niger, une du Sénégal et une de Guinée.

Deux sont européennes : une Italienne et une Portugaise.

Résultant de cet échantillon, le présent rapport traite plus particulièrement, **des parcours migratoires d'hommes algériens**. Les entretiens menés auprès des personnes de sexe et d'origine différents permettent seulement de faire des comparaisons.

✓ 23 sont de nationalité algérienne, soit 46% de l'échantillon, dont un a fait une demande d'acquisition de la nationalité française, la démarche est en cours.

⁷ Il n'est pas possible de présenter les régions d'origine de manière exhaustive, car lors des entretiens, la plupart des personnes ont indiqué uniquement leur pays d'origine.

8 Parmi eux, certaines ont aussi gardé leur nationalité d'origine et ont donc une double nationalité.

- 13 sont de nationalité française^s
- 3 sont de nationalité tunisienne. Une d'entre eux a déposé une demande de naturalisation française.
- 3 sont de nationalité marocaine.
- 3 sont de nationalité turque.
- et enfin une est portugaise, une malienne et une est italienne.

8 Algériens sur 31 ont donc la nationalité française, soit environ 25%. Quant aux Marocains, Turcs et Tunisiens, ils ne l'ont pas demandée. En revanche, mis à part un seul malien qui a gardé sa nationalité d'origine, les autres Africains (hors Maghreb), soit deux Ivoiriens, un Guinéen, un Sénégalais et un Nigérien ont tous, désormais, la nationalité française.

✓ En moyenne, ils sont arrivés majoritairement entre **les années 60 et 70** : plus précisément autour des années 65-66. La date d'arrivée la plus lointaine est 1946 et la plus proche est 1987.

La personne qui est arrivée la plus jeune en France, avait **18 ans**, la plus âgée, **58 ans**. L'âge moyen d'arrivée en France est de **27 ans**.

✓ La durée moyenne de présence en France se situe autour de **33 ans**, résultant de leur âge d'arrivée autour de 26,5 ans et de leur âge moyen de 61,5 ans. 14 ans est la durée de présence la plus courte contre 55 ans pour la plus longue.

✓ Selon le découpage de l'I.N.S.E.E en 1999, **la Meinau est composée de trois Triris (voir cartographie Annexe n°7 et 8) :**
T6 comprenant trois entités spatiales : Lezay Marnésia, Provence et Ganzau Sud.

T8 regroupant Ziegelwasser, Schulmeister et Ile de France
Et enfin **T9** est composé de la plaine des Bouchers, de l'avenue de Colmar et de Pfister.

31 entretiens ont été effectués sur le sous-territoire T8, dont la grande majorité (29) sur l'îlot Schulmeister ; 15 sur le sous-territoire T9, s'expliquant notamment par la présence du foyer route de Colmar et enfin trois sur le territoire T6.

✓ Sur les 50 personnes rencontrées, sept résident en foyer, soit 14% de notre échantillon.

Cette répartition répond à la volonté de notre association, de se pencher sur les personnes âgées immigrées vivant en famille.

Les limites méthodologiques

- ♦ Certaines **limites sont inhérentes aux sources orales**. En effet, lors de chaque entretien individuel mené aussi bien auprès des personnes immigrées que des professionnels, leurs propos sont circonstanciés. Il faut donc les comprendre dans le contexte particulier dans lequel ils ont été émis et reconnaître qu'ils ne peuvent retracer qu'une facette de la réalité. L'analyse des entretiens relève de l'analyse de discours.
- ♦ La majorité des personnes immigrées n'a pas souhaité que nos rencontres soient enregistrées, bien que nous leur garantissons l'anonymat de leurs propos. Nous avons donc dû recueillir leurs paroles par une prise de notes rapide et synthétique, **ne permettant pas de retranscrire fidèlement l'ensemble de leurs propos**. Quelques informations ont pu ainsi être perdues au cours de la démarche et les paroles des personnes âgées immigrées citées dans ce rapport, sont approximatives.
- ♦ Les entretiens se sont fait pour beaucoup en langue étrangère, en langue arabe et ont été traduits en français. Il est parfois difficile de traduire avec fidélité certaines expressions, mots dans une autre langue. Ceux-ci sont souvent empreints de sens particulier, de sentiments forts et d'images qui n'ont donc pas toujours pu être retranscrits.

LES ÉTRANGERS VIEILLISSENT AUSSI !!!

Bien que le vieillissement des étrangers soit une préoccupation récente des politiques publiques, il reste un phénomène sous-estimé en dépit des données statistiques disponibles. Ainsi, avant d'aborder par une approche qualitative les parcours de vie des immigrés, il est nécessaire au préalable de souligner l'importance numérique - actuelle et à venir - des étrangers âgés de plus de soixante ans.

✓ *Les étrangers en Alsace, à Strasbourg et sur la Meinau (Annexe n°7 et 8)*

Avec 128.381 étrangers recensés en 1999, la population étrangère en Alsace représente **7,4%**. Représentant respectivement **13,9%** et **12,9%**, la part des étrangers à la Meinau et à Strasbourg est supérieure à celle de la région.

62% des étrangers qui vivent en Alsace ne sont pas originaires de l'Union Européenne. Cette proportion plus importante à Strasbourg (73%) devient prépondérante sur le territoire de la Meinau, où **quatre étrangers sur cinq** ne proviennent pas de l'Union européenne.

Sur l'ensemble de la population étrangère totale en Alsace, Les Turcs sont les plus nombreux, représentant **22,5%**, viennent ensuite les Marocains (**11,7%**) ; les Algériens (**9,6%**) ; les Italiens (9,1%) ; les Portugais (8,7%) ; les Espagnols (3,5%) et enfin les Tunisiens (2%).

La Meinau comme Strasbourg comptabilisent aussi une majorité de Turcs, représentant respectivement 26,4% et 20% sur la totalité de la population étrangère, viennent ensuite les Marocains qui représentent 19% pour les deux territoires. Concernant les ressortissants de l'Union Européenne, la Meinau compte une majorité d'Espagnols (5,3%) et Strasbourg une majorité de Portugais (4,1%).

Quant au sous-territoire **T8⁹**, il compte **20,8%** d'étrangers, proportion largement supérieure à celle du territoire de la Meinau. **86%** des

9 T8 regroupant Ziegelwasser, Schulmeister et Ile de France, est le sous-territoire où a été menée la majorité des entretiens.

étrangers ne sont pas originaires de l'Union Européenne, avec une majorité de Marocains (un peu plus du quart de la population étrangère totale), d'Algériens (11,6%) et de Turcs (4,5%).

✓ *La population étrangère, majoritairement masculine*

Concernant la **population française**, l'Alsace, Strasbourg et la Meinau comptent **plus de femmes que d'hommes**, représentant respectivement 51,5%, 53,4% et 52,8%. La supériorité numérique des femmes s'explique en partie par leur espérance de vie plus élevée que celle des hommes. [Pour 2000, l'espérance de vie à la naissance est estimée à 75,2 années pour les hommes et 82,7 années pour les femmes¹⁰.]

Cette répartition par sexe est inversée pour la population étrangère, puisque les hommes sont plus nombreux en Alsace, à Strasbourg et sur la Meinau, représentant respectivement 53,3%, 52,4% et 56% !

Cet écart numérique entre les hommes et les femmes résulte de la répartition par sexe des étrangers hors Union Européenne, où la proportion d'hommes est encore plus importante. (A Strasbourg, alors que les hommes de l'Union Européenne représentent 50,6%, ceux qui ne sont pas de l'Union Européenne représentent 53,1%.)

Cette faiblesse numérique des femmes étrangères hors Union Européenne peut s'expliquer éventuellement par une faible espérance de vie, mais surtout par les caractéristiques des dernières vagues migratoires, notamment celles provenant du Maghreb, marquées en leur début par une émigration très largement masculine. C'est à partir de 1974 - date d'arrêt officiel de l'immigration et mise en place du regroupement familial - que certaines femmes viennent rejoindre leurs maris. " Il aura fallu presque un demi-siècle d'une émigration ininterrompue d'hommes seuls pour que cette " émigration de travail " se prolonge par l'émigration familiale, " émigration de peuplement "¹¹.

✓ *Une faible proportion d'étrangers hors Union Européenne de plus de 60 ans*

Sur Strasbourg, la répartition par âge concernant les Français et les étrangers est pratiquement similaire, mis à part la tranche d'âge 60 ans et plus, qui représente **17,6%** de l'ensemble de la population française, soit **deux fois plus que la proportion des étrangers de 60 ans et plus**.

Le pourcentage des personnes originaires de l'Union Européenne âgées de 60 et plus représente **14,9%**, plus de **deux fois le pourcentage de la population étrangère hors Union Européenne**. Le faible pourcentage de cette dernière s'explique par une faible espérance de vie, liée en partie à des conditions de vie difficiles, dues notamment à la pénibilité des travaux professionnels.

La Meinau s'inscrit dans la tendance strasbourgeoise. La répartition des Français et des étrangers âgés de 60 ans et plus est marquée par

10 Bilan démographique de l'an 2000 : des naissances et des mariages. Site Internet INSEE.

11 Abelmalek SAYAD, *La double absence*, Seuil, 1999.

une différence de 8,9 points, avec 19,8% de Français et 10,9% d'étrangers.

L'écart entre ressortissants de l'Union Européenne et hors Union est plus marqué pour la Meinau : la proportion d'étrangers de 60 ans et plus, originaires de l'Union Européenne est trois fois plus importante (23,8%) que celle hors de l'Union Européenne (7,8%).

Sur la population totale de la Meinau, 17,4% des 60 ans et plus sont des Français contre seulement 1,52% pour les étrangers. Cet écart se creuse de plus en plus au fur et à mesure que l'on avance en âge, 6,11% des Français qui vivent sur la Meinau ont plus de 75 ans contre 0,22% pour les étrangers !!!

Sur T8, 12 % des Français ont 60 ans ou plus contre 9% des étrangers. Cet écart s'explique par une plus faible proportion des hommes étrangers à partir de 75 ans et par un plus faible pourcentage de femmes étrangères dès 55 ans. L'écart est encore plus marqué pour la tranche d'âge 75 ans et plus, où les femmes étrangères représentent 1% de la population féminine étrangère contre 3,9% pour les femmes françaises, ce qui représente en valeur, **132** femmes françaises âgées de plus de 75 ans et seulement **8** femmes étrangères.

Cette faible part des étrangers dans cette classe d'âge est aussi visible sur l'ensemble de l'Alsace, représentant 5%.

2,9% proviennent de l'Union Européenne et 2,1% hors Union Européenne. Ce sont les Italiens les plus nombreux (1,3% sur l'ensemble de la classe d'âge), viennent ensuite les Algériens (0,76%), les Portugais (0,4%), les Espagnols (0,36%), les Marocains (0,3%), les Turcs et enfin les Tunisiens.

✓ **1990-1999 : la croissance de la population âgée de 60 ans et plus**

La part des étrangers de 60 ans et plus sur la population étrangère totale a augmenté en 9 ans, de 1,2 points en passant de 3,8% à 5%. Alors que la population française de cette classe d'âge s'est multipliée par 1,1 entre 1990 et 1999, celle qui est étrangère s'est multipliée par 1,5. Certaines augmentations sont spectaculaires, le nombre de Turcs **s'est multiplié par 4,6** (passant de 188 à 871), celui des Marocains âgés de 60 ans ou plus **a quadruplé**. Les Algériens, les Tunisiens et les Portugais ont vu leurs effectifs **doubler**.

La croissance significative de la population âgée de plus de 60 ans hors Union Européenne s'explique par l'histoire des vagues migratoires, en Alsace. Dans les années soixante, les flux migratoires viennent des pays non européens, comme l'Algérie, le Maroc et enfin la Turquie (les émigrations de proximité, principalement européennes se tarissent). Dans les années 70, en opposition avec la tendance nationale, l'économie alsacienne a besoin de bras et fait appel à une main d'œuvre essentiellement turque. Arrivés dans les années 60-70, âgés d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années, ils se rapprochent aujourd'hui de la soixantaine. Il est certain que le nombre d'étrangers âgés de plus

de 60 ans ne cessera de croître, même si leur espérance de vie est plus faible que la moyenne, du fait d'appartenir dans leur majorité, à des catégories socio-professionnelles défavorisées.

S'il était nécessaire de légitimer par une approche démographique la pertinence de réfléchir sur l'entrée des immigrés dans le troisième âge, l'essentiel n'est pas chiffrable, n'est pas quantifiable...

INSTALLÉS DESORMAIS ICI...

Arrivés entre 1960 et 1965 en France, les immigrés interrogés, vivent désormais au sein du quartier de la Meinau, à Strasbourg. Leurs familles les ont-ils rejoints ? Quels ont été leurs parcours professionnels ? Leurs trajectoires résidentielles ? Quel(s) réseau(x) de socialisation ont-ils créés ? Et enfin comment accèdent-ils à leurs droits et aux soins ?

VIVRE EN FAMILLE OU PAS : FACTEUR FONDAMENTAL DE LA TRAJECTOIRE DES IMMIGRÉS

12 Famille nucléaire : unité familiale élémentaire, composée des parents et des enfants.

13 Endogamie : fait ou obligation de se marier à l'intérieur de son propre groupe.

Sur l'ensemble des personnes rencontrées, la majorité d'entre elles est mariée, représentant 84% de notre échantillon soit 42 personnes ; 10% sont divorcées ; 4% sont célibataires (deux personnes) et une est veuve. Elles ont en moyenne entre 4 et 5 enfants.

Pour douze d'entre elles (24%), elles comptent au moins un membre de leur famille au pays, entendu au sens de la famille nucléaire¹² et non élargie.

Dans leur grande majorité, ils ont contracté des mariages endogames¹³, avec des époux(ses) du même pays d'origine et de la même religion.

✓ *La principale préoccupation des immigrés vivant en famille : l'avenir de leurs enfants en France*

Les hommes algériens interrogés sont arrivés seuls en France, puis ont choisi une épouse au pays d'origine, qu'ils ont fait venir par le biais du regroupement familial.

Le regroupement familial consiste en une procédure permettant à l'étranger installé en France, de demander que sa famille le rejoigne. Il répond au droit, consacré par l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, qu'à toute personne quelque soit sa nationalité

14 Selon l'ordonnance n°45 265 du 2 novembre 1945, relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant sur la création de l'Office National d'Immigration.

15 Acculturation : adoption et assimilation, par un individu ou par un groupe, d'une culture étrangère.

té de mener une vie familiale normale.

" Le ressortissant étranger qui séjourne régulièrement en France depuis au moins un an, sous couvert d'un des titres d'une durée de validité d'au moins un an, prévus par la présente ordonnance ou par des conventions internationales, peut demander à bénéficier de son droit à être rejoint, au titre du regroupement familial, par son conjoint et les enfants du couple mineurs de dix-huit ans "14.

Concernant leur vie conjugale, certains immigrés évoquent, voire déplorent l'**émancipation** et l'**acculturation**¹⁵ de leurs femmes au contact de la société d'accueil :

" Elle a commencé à se prendre pour plus qu'une Française, elle voulait acheter des habits comme les Françaises, se maquiller comme les Françaises, alors je lui ai déconseillé plusieurs fois, elle ne m'a pas écouté, ça marchait plus, j'ai demandé le divorce, elle est repartie au Maroc avec les deux enfants. "

[Homme, 57 ans, (re)marié, marocaine, chômeur, 4 enfants, rue de Provence]

Lorsque nous abordions avec les personnes rencontrées, leurs préoccupations actuelles tout azimut, la plupart d'entre elles ont exprimé leur inquiétude quant à la place sociale, notamment professionnelle de leurs enfants - **enfants d'immigrés !** - au sein de la société française :

" C'est la considération, maintenant qu'ils ont les diplômes quelle est leur place dans la société française ?... "

[Homme, 57 ans, marié, algérienne (demande de naturalisation en cours), serveur, 4 enfants]

" Ce qui me préoccupe en ce moment, c'est que mon jeune fils retrouve du travail, car il est au chômage, c'est un garçon sérieux. "

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, retraité, 5 enfants, route de Colmar]

" Que mon fils se porte bien, qu'il travaille comme il faut à l'école et qu'il devienne un homme sérieux et exemplaire. D'ailleurs, je veille à ce qu'il devienne un homme sérieux et exemplaire... et qu'il ne fréquente pas les voyous et qu'il rentre tôt. "

[Homme, 67 ans, marié, français d'origine algérienne, retraité, 7 enfants, rue de Provence]

16 Tom CHARBIT, *Le vieillissement des travailleurs immigrés en foyer*, Le point sur... A.D.R.I., 1er semestre 1999.

17 Concernant les caractéristiques du foyer de la Meinau, voir page 45.

✓ **Des immigrés algériens "célibatariés"¹⁶ et isolés en foyer**

Les Algériens rencontrés au foyer de la Meinau¹⁷ ont tous leurs familles au pays, sauf un d'entre eux qui s'est remarié en France, a divorcé et conserve toujours des relations avec sa fille, qui vit à Strasbourg. Dans leur majorité, leurs mariages sont intrafamiliaux, "arrangés" par leurs familles et leurs belles-familles.

Ces derniers sont venus travailler seuls, ont construit une famille qui ne les rejoindra pas et restera au pays d'origine, en l'occurrence en Algérie.

L'éloignement familial est une véritable blessure, douleur qui entraîne pour eux **une perte de sens concernant leur parcours migratoire**, notamment quand ils vieillissent :

" J'ai travaillé durement, j'ai vécu comme un orphelin et je termine seulement avec 4000 francs par mois : mon séjour ici n'a servi à rien. Ma vie passée en France est un sacrifice, j'ai sacrifié ma femme, mes enfants, mes parents pour pas grand chose, on n'a pas profité de la France, nous qui ne savons ni lire, ni écrire, on travaille, on donne, on rentre une fois l'an au pays, ce n'est pas une vie. "

[Homme, 63 ans, marié, algérienne, retraité, 7 enfants, route de Colmar]

" L'un des grands drames de ce type d'émigration-immigration d'hommes seuls est de réaliser **la condition paradoxale d'une présence - absence** : présents là où ils sont absents physiquement (aux côtés des leurs) et absents là où ils sont présents (une vie qui n'est pas animée...). L'un des effets de ce paradoxe est la dichotomie inscrite dans les espaces de l'émigration et de l'immigration entre la vie affective et socio-pratique... La vie dans le "foyer d'immigrés" est une vie de "solitude", d'isolement "domestique" à plusieurs, qui peut donner lieu à des relais de politesse, de camaraderie mais ne peut pas compenser la vie riche d'investissements affectifs d'un vrai "foyer". Pire, elle rappelle son absence¹⁸ "

✓ ***L'impossibilité de retourner vivre en famille : perte de légitimité et de sens de leur parcours migratoire***

Les immigrés qui ont vieilli seuls en France rencontrent beaucoup de difficultés à retourner vivre auprès de leur famille, restée au pays. Ils sont toujours déchirés entre le désir de retourner chez eux et la hantise de ne plus pouvoir se sentir à l'aise auprès des leurs. Les expériences passées des retours temporaires au pays leur ont fait sentir la distance qui s'est installée entre eux et ceux qu'ils ont laissés derrière eux. *" Ils ont des contacts avec leurs familles. Ils partent au pays, chargés de cadeaux. La famille est d'abord contente, puis on leur fait comprendre qu'ils sont un peu gênants ; ils se sentent un peu en porte à faux. Ils sentent qu'ils n'ont pas leurs places là-bas et quand ils reviennent ici, aussi. "*

[Directeur du foyer Sonacotra de la Metzerau]

Certains pourront se réinstaller au pays, notamment ceux qui ont pu maintenir des liens étroits et réguliers avec leurs familles. Cependant, il semblerait que la majorité restera en foyer, notamment ceux qui se sont maintenus en France au-delà de la fin de leur période d'activité et qui, du fait de la diminution de leurs ressources ont été amenés à espacer leurs relations avec la famille et le pays. D'autres encore choisiront d'être dans un aller-retour permanent entre l'Algérie et la

19 Tom CHARBIT, *Le vieillissement des travailleurs immigrés en foyer*, Le point sur... A.D.R.I., 1er semestre 1999.

France.

Ayant émigrés dans un seul but : s'enrichir et retourner auprès des siens. Lorsqu'ils ne l'accomplissent pas, le sens de leur parcours est remis en cause. Les résidents des foyers sont des " sans famille ", des " isolés ", l'isolement constituant, selon F. Buton, " un stigmate d'illégitimité, la marque d'une vie malheureuse et ratée " ¹⁹.

✓ *Justifier l'injustifiable*

Cependant, pour justifier ce qui est difficilement justifiable : ne pas vivre auprès des siens. Tout au long de leurs discours, se profilent deux types arguments : un premier qui concerne les enfants d'immigrés en France qui " *tourment mal* " et un second lié à l'émancipation des femmes :

" C'est-à-dire que mes parents m'avaient trouvé une fille qui avait 13 ans et qui est restée chez eux six années avant de devenir véritablement mon épouse. Moi j'ai toujours vécu seul ici, je n'ai jamais pensé ramener ma famille ici, quand on voit ce qui se passe dans le milieu maghrébin et ce que deviennent certains pères de famille qui se retrouvent dans la rue parce que leurs femmes dépassent les limites de la tradition et que les enfants sont dans la drogue, alors on ne regrette pas d'avoir sauvé le noyau familial. "

[Homme, 67 ans, marié, algérienne, retraité, 10 enfants, foyer Sonacotra]

" Vous savez la tradition veut qu'on ne les ramène pas ici, elles restent avec les parents pour qu'ils profitent des petits-enfants... il est vrai que lorsqu'on voit ce qui se passe ici, on ne regrette pas d'avoir laissé les enfants au pays. "

[Homme, 59 ans, marié, algérienne, invalidité, 12 enfants, foyer Sonacotra]

✓ *Une alternative à la solitude : le regroupement familial*

Un seul homme au foyer a exprimé sa volonté de faire venir sa femme dans le cadre du regroupement familial. Certains travailleurs sociaux ont exprimé leurs réticences à engager des procédures tardives de regroupement familial, pour des hommes qui ont toujours vécu seuls et où les conflits conjugaux semblent difficiles à gérer par la suite.

Une personne que nous avons rencontrée, âgé de 67 ans, a fait venir sa femme très tardivement, en 1996, avec le dernier de ses sept enfants, âgé de 14,5 ans. Il a évoqué la difficulté de sa femme à vivre à Strasbourg :

" Ma femme a la nostalgie très forte car elle a toujours vécu là-bas, moi moins... "

[Homme, 67 ans, marié, française, retraité, 7 enfants, rue de Provence]

"...Ceux-ci (leurs enfants), souvent adolescents, ont du mal à s'adapter en France, enregistrent un retard scolaire important et voient leur

20 Colloque " *Vieillesse et immigration : Quelles orientations pour l'action sociale ?* " organisé par le Centre Pluridisciplinaire de Gérontologie (Grenoble), 10 mai 2001. Intervention de Jacques BAROU.

21 Chibanis : vieux en langue arabe.

avenir professionnel compromis. Ils développent alors souvent un ressentiment contre leur père auquel ils reprochent sa longue absence et sa soudaine envie de les ramener près de lui simplement pour éviter de vieillir dans la solitude. Les relations entre mari et femme ne sont pas non plus faciles à reprendre dans un contexte où l'épouse se sent complètement étrangère, d'autant plus que tout cela se fait en général sur un fond de difficultés matérielles. Les familles des immigrées restées au pays, ont en général un pouvoir d'achat plus élevé que les autres, grâce aux subsides envoyées par le père et vivent souvent dans une maison confortable. Elles se retrouvent en France dans une situation de gêne et souvent moins bien logées qu'au pays. " 20

Les immigrés vivant en famille se projettent dans un avenir lointain, du fait de la présence de leurs enfants, voire de leurs petits-enfants auprès d'eux. En revanche, ceux qui sont en foyer, " vivent au jour le jour ", comme des chibanis²¹ et s'accommodent - non sans souffrance - de l'absence de leur famille.

DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES ATYPIQUES ET "PRECARISANTES"

22 Certains sont toujours actifs, puisque ont été rencontrées des personnes âgées d'au moins 55 ans.

23 Est pris en compte uniquement le montant des revenus des personnes rencontrées et non celui de leurs conjoints, mais il semblerait que lorsqu'il y en a un, c'est uniquement un salaire d'appoint.

✓ Une situation financière précaire

70% de notre échantillon, soit 35 personnes sont inactives. Parmi elles, la moitié est en retraite ou préretraite, 9 sont au chômage, 4 en invalidité et une en maladie. Quinze personnes rencontrées sont encore en activité²².

Le revenu moyen de ces personnes est de **5 579 francs**²³ (84,91 euros) par mois. Le revenu le plus faible est de **500 francs** (76,22 euros) par mois et le plus élevé est de **12 500 francs** par mois. Concernant le revenu le plus faible égal à 500 francs, il concerne un homme, arrivé en France à 58 ans, ayant toujours travaillé en Algérie. Il reçoit sa retraite en dinars, qu'il échange en francs avec des compatriotes qui repartent au pays, pour les vacances.

Pour les personnes qui vivent en foyer, il faut ôter à ce revenu moyen, le pécule qu'ils envoient chaque mois à leurs familles. Les hommes que nous avons rencontrés à la Meinau, envoient en moyenne entre 2000 et 2500 francs par mois à leurs familles, restées au pays. Il leur reste donc une somme comprise entre 2000 et 2500 francs par mois, témoignant de la **précarité financière** dans laquelle ils vivent :

" J'ai appris à me serrer la ceinture, je ne me nourris pas aussi bien qu'au pays, je fais des choses très rapides ou je mange avec mes amis: on partage, chacun contribue..."

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, invalide, 5 enfants, foyer Sonacotra]

✓ Pourquoi et comment ont-ils émigré ?

La raison principale de l'émigration est la **précarité économique** dans laquelle ces personnes vivaient en Algérie. En effet, la colonisation a sapé les bases économiques et sociales de la paysannerie algérienne de différentes façons selon les régions (par l'expropriation des terres kabyles et le changement de statut juridique des terres constantinoises). Dès le début du XXème, voire à la fin du XIXème siècle, certains paysans indigènes, paupérisés envisagent de traverser la Méditerranée.

*" Je suis venu en 1964, mais vraiment forcé car mon père était malade et je ne voulais pas quitter l'Algérie, mais les circonstances m'obligeaient car **on n'avait plus de ressources**, j'étais le seul à bricoler pour nourrir la famille, mais c'était insuffisant, alors **mon père m'a supplié pour que j'émigre et que ma famille soit à l'abri de la***

misère... "

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, chômeur, 5 enfants, rue de Schulmeister]

Certains ont été aussi poussés par l'**attrait de l'Occident**, riche et prospère, où semble-t-il la vie serait facile :

" Je suis venu en 1970 seul, car dans ma commune les immigrés faisaient tellement de publicité pour la France et ils venaient exhiber des voitures et de l'argent que cela m'a donné envie d'immigrer aussi. Moi à l'époque j'avais déjà presque 32 ans, j'étais marié et avais deux enfants, mais je travaillais à la commune où on faisait du nettoyage de rue, c'était pénible et on était mal payé, j'arrivais difficilement à boucler les fins de mois, ma femme n'était pas d'accord que je parte, mais je lui ai dit que je la ramènerais dès que possible et elle a accepté, finalement je n'ai jamais pu ramener la famille, avec tous les déplacements que je faisais et puis la vie est dure ici, surtout pour les enfants. "

[Homme, 63 ans, marié, algérienne, retraité, 7 enfants, rue de Schulmeister]

D'autres se sont installés en France, parce qu'ils s'étaient **engagés dans l'armée française** :

" Je suis venu en 1960, à Nancy, affecté par les services militaires dans l'armée française. "

[Homme, 60 ans, marié, française, retraité, 7 enfants, rue d'Imbs]

Certains ont émigré, déçus par la **corruption et les abus** qui régnaient en **Algérie**. D'autres ont choisi de partir pour accéder à plus **d'indépendance** et par l'envie de découvrir autre chose.

Traverser la Méditerranée a pris des formes différentes selon les personnes rencontrées, certains ont **organisé leur émigration** en s'inscrivant au bureau de la main d'œuvre au pays d'origine. En effet, la première guerre mondiale entraîne la création d'un service des travailleurs coloniaux chargé d'organiser le recrutement de la main d'œuvre indigène en Indochine, Chine et Afrique du Nord.

" Lorsque que j'étais en Algérie, je travaillais comme employé chez un commerçant de fruits et légumes, pendant plus de 10 ans. Ensuite, je m'étais inscrit au bureau de main d'œuvre à Alger pour venir en France, car j'entendais parler ceux qui revenaient en vacances et qui disaient qu'il y avait du travail et beaucoup mieux payé. Un mois après, je suis arrivé à Strasbourg "

[Homme, 67 ans, marié, française, retraité, 7 enfants, rue de Provence]

D'autres sont arrivés **seuls** en France. Ils se sont appuyés sur un réseau communautaire implanté dans les différentes villes françaises (Lyon, Marseille...) , sur des amis ou des membres de la famille déjà installés :

" Arrivé à Lyon où je me suis arrêté par hasard, je suis allé de la gare à la place du pont où j'ai trouvé des compatriotes et quelques jours après j'étais embauché dans une usine d'emballage de carton, j'y ai travaillé deux ans et demi. "

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, chômeur, 5 enfants, rue de Schulmeister]

✓ A quelles catégories socio-professionnelles appartiennent-ils ?

Sur l'ensemble des personnes rencontrées, 70% d'entre elles occupent ou occupaient des fonctions de manœuvre : B.T.P, ajusteur, monteur, tourneur, minier...; 10 travaillent dans l'entretien ; un est professeur ; un agent administratif et un barman.

Trois ont créé leurs propres entreprises : une auto casse, un commerce ambulancier et une entreprise de bâtiment et travaux publics.

Les femmes qui travaillent sont des agents d'entretien.

Cette répartition socio-professionnelle ne correspond pas à celle de la population de la commune de Strasbourg, où avec une majorité de salariés (91,3%), la position professionnelle la plus représentée est celle des employés de commerce, de bureau, personnel catégorie C ou D de la fonction publique.

Sur la Meinau, on note à peu près la même tendance, atteignant 18,2% de la population active, les employés de commerce sont aussi les plus représentés.

En revanche, le sous-territoire T8 se démarque puisque 21,5% de sa population active ayant un emploi, sont manœuvres ou ouvriers spécialisés et les catégories socioprofessionnelles les plus élevées sont beaucoup moins représentées par rapport aux autres sous-territoires, tels que les ingénieurs qui représentent 0,7% sur T8 contre 6% pour T6 et 10,7% sur T9. Même tendance enregistrée pour le personnel catégorie A de la fonction publique et assimilés, représentant deux fois moins sur T8 (3,1%) par rapport à l'ensemble du territoire de la Meinau.

✓ Des parcours professionnels divergents

Différents types de parcours sont illustrés par les personnes interrogées. Pour certains, après une première période d'expériences courtes, diverses et localisées dans différentes villes de France, **ils vont connaître une expérience longue et durable dans la même entreprise, parfois jusqu'à la retraite :**

" Lorsque j'étais en Algérie, j'avais enseigné pendant un an dans le primaire, je travaillais pendant deux ans comme employé de mairie.

J'avais entendu parler de la France par un oncle qui était à Lyon et c'est ce qui m'a décidé à venir. Je suis d'abord venu en 1963 à Grenoble chez un copain et j'ai travaillé huit mois dans une usine de cellulose... Comme la ville était froide, je suis allé à Lyon, où j'ai tra-

vaillé à la gare de Villeurbanne pendant 12 mois. Je faisais le contrôle des wagons et la mise d'étiquettes des directions. Il y avait beaucoup de racisme à Lyon et j'ai décidé d'aller voir les copains de mon village à Strasbourg. En 1965, j'ai trouvé un travail dans une usine de cartonnerie à Neudorf, j'y suis resté 7 mois. J'ai fait serveur à la brasserie de l'Aubette, place Kléber pendant 6 mois. Après j'ai travaillé dans une entreprise de bâtiment pendant six mois. Fin 1967, je suis allé à Paris, j'ai travaillé deux ans dans une usine de chromage où j'étais chargé du contrôle de la qualité des pièces. Je suis revenu en 1969, à Strasbourg, travailler dans une entreprise fabriquant des produits de confiserie à Schiltigheim et cela pendant huit mois.

Enfin, je suis rentré en 1970 jusqu'en 1998 à Alcatel, j'étais chargé du contrôle des téléphones et des photocopieurs, armoires téléphoniques, câblage. Mon travail a été sous-traité et le chef d'équipe m'a proposé de sortir en préretraite ou d'aller dans le Nord, l'entreprise qui faisait la sous-traitance était dans le Nord, j'ai préféré sortir en préretraite "

[Homme, 60 ans, marié, algérienne, préretraité, 4 enfants, route de Colmar]

D'autres connaissent **des parcours plus chaotiques et fragmentés** caractérisés par des expériences professionnelles qui s'enchaînent, puis un " accroc " tel qu'un accident du travail, auquel va se succéder une période d'invalidité, de travaux en intérim, de chômage. Autrement dit, des périodes très instables, caractérisées par des courtes reprises d'activité et des arrêts de travail de plus en plus nombreux, jusqu'au définitif :

" Au Maroc, je travaillais chez un artisan qui fabriquait des plateaux de cuivre, on avait un marteau en bois ou en fer avec lequel on frappait toute la journée, c'était épuisant et mal payé, on arrivait à peine à se nourrir soi même.

En 1972, j'ai connu un touriste qui m'a dit qu'il y avait du travail en Alsace, je suis venu à Strasbourg et c'est vrai j'ai tout de suite trouvé du travail chez Strafor, jusqu'en 1976, où ils ont licencié pas mal de monde. Puis, j'ai travaillé chez Roth Frères pendant huit ans. Puis en 1985, j'ai fait le marché, mais j'ai dû arrêter après le divorce avec ma première femme, je n'avais plus le moral, c'était en 1990. Puis en 1991, j'ai trouvé comme convoyeur - livreur chez Sigmuller, pendant un an c'était un C.D.D. En 1992, j'ai travaillé dans une société de nettoyage de vitres à Gatt jusqu'en 1998, j'avais eu un accident de bras, pas grave, mais j'ai dû m'arrêter, j'avais mal au poignet. J'ai repris en 1999 jusqu'en 2000 à Netservice, dans le nettoyage aussi en intérim. Depuis, je ne travaille plus, c'est difficile à mon âge... "

[Homme, 57 ans, marié, marocaine, chômeur, 4 enfants, rue de Provence]

Leurs parcours professionnels présentent aussi parfois **des caractéristiques atypiques liées à la migration**. En effet, parmi les personnes rencontrées sur le territoire de la Meinau, trois ont tenté de retourner au pays d'origine pour s'y installer définitivement. Ils sont

tous revenus en France, l'accès à un nouvel emploi a été alors très difficile et ont connu le chômage :

" J'ai fait quelques missions en intérim, 7 ou 8 mois et j'ai trouvé un emploi d'abord en intérim chez Alcatel et un jour le contremaître m'a demandé si je voulais être embauché, car je connaissais le boulot et c'est comme ça que je suis rentré en 69, je faisais du montage de téléphone et parfois des tables de standards téléphoniques, on était pas payé des milliards mais on avait la sécurité, j'ai travaillé jusqu'en 90. L'entreprise a été rachetée par des étrangers et il y a eu une réorganisation et on a été licencié économique et on nous a proposés de bonnes indemnités et alors je trouvais que c'était intéressant de toucher un gros paquet, de rentrer au pays et de faire un petit commerce.

*J'ai décidé de rentrer, mais sur place les problèmes administratifs étaient tellement nombreux que je me suis rabattu sur le métier de chauffeur de taxi, j'avais trouvé quelqu'un pour me vendre une licence de chauffeur. J'ai d'abord travaillé clandestinement le temps d'avoir la licence et ensuite j'ai payé, avec un peu de piston, j'ai obtenu en 91 la licence et j'ai commencé officiellement. Au bout de 4 ans j'ai dû arrêter car ma femme et mes enfants, m'ont prié de ne pas risquer ma vie, c'est vrai quand je rentrais dans ma commune à 30 kilomètres de la ville, je me suis fait arrêter plusieurs fois par des groupes qui m'obligeaient parfois à les conduire dans des lieux éloignés, dangereux, parfois sans me payer, **j'ai eu peur, alors on a décidé de retourner en France.** "*

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, retraité, 3 enfants, route de Colmar]

" J'avais un ami qui venait chaque année de France et m'a vanté la vie en France. Alors je l'ai rejoint à Paris, j'ai travaillé dans la restauration comme plongeur pendant 3 mois, ensuite dans le bâtiment pendant 8 ou 10 mois.

Un jour je suis venu en vacance chez un cousin à Strasbourg et je suis resté jusqu'à aujourd'hui.

*J'ai travaillé dans les travaux publics pendant 2 ans et ensuite en 70 je suis rentré à la Cellulose au Port du Rhin pendant 16 ans, ensuite l'entreprise a fait des licenciements, je ne sais pas, soit il avait vendu l'entreprise, je ne sais pas, mais en tout cas on a été les premiers, nous les étrangers, à être licenciés. Moi ça m'intéressait car nous avions de bonnes indemnités et en 87 je suis rentré au pays et j'ai monté une petite affaire, j'ai ouvert une petite épicerie près de Tizi-Ouzou et j'ai construit une maison, **après 3 ans j'ai mis mon frère à l'épicerie et je suis venu travailler ici, car l'épicerie ne me rapportait pas beaucoup, surtout à cause des événements.** "*

[Homme, 63 ans, marié, algérienne, commerçant ambulancier, 6 enfants, rue d'Imbs]

Nostalgiques de leurs pays d'origine, certains prolongeaient leurs périodes de vacance de un ou deux mois. A leur arrivée, ils étaient licenciés :

" Je suis venu directement chez un copain à Strasbourg, et j'ai commencé à travailler en été à la brasserie Kronenbourg, pendant 6 mois, ensuite j'ai quitté pour rentrer en Algérie pour 2 mois.

En 71, j'ai trouvé un travail dans les travaux publics dans une entreprise qui dépendait de la mairie, on réparait les canalisations, les trottoirs etc..., jusqu'en 87.

Puis, je suis resté 3 mois au pays, j'avais été licencié à mon retour, après 4 mois de chômage, j'ai trouvé un autre travail à la General Motors "

[Homme, 63 ans, marié, algérienne, retraité, 7 enfants, route de Colmar]

" Arrivé à Strasbourg en 1969 chez un cousin, j'ai trouvé rapidement un travail à la SNCF qui consistait au montage de câbles de trains sur les lignes de chemin de fer, cela pendant 6 mois. Après j'ai travaillé un an aux ponts et chaussées dans l'installation de canalisations souterraines. Ensuite dans une usine à Kilstett pendant 4 ans où on plaçait des tuyauteries et des canalisations, et là j'étais parti au bled 2 mois, et le patron m'a remplacé parce que je suis resté un mois de trop en vacances.

J'ai travaillé ensuite dans l'entreprise Davum pendant 4 ans. Là j'avais demandé une augmentation de salaire, et le patron qui était italien ne voulait pas augmenter les salaires des arabes seulement, alors j'ai quitté l'entreprise.

*Je suis allé travailler pendant un an dans le bâtiment chez Nissao et le même problème de vacances s'est posé : **je voulais rester 2 mois au pays, alors il m'a renvoyé aussi.** "*

[Homme, 55 ans, marié, algérienne, chômeur, 5 enfants, rue Louis Loucheur]

✓ **De faibles pensions de retraite**

Ces parcours chaotiques combinant emplois précaires, chômage et intérim expliquent en partie la difficulté qu'ils ont de reconstruire leurs carrières ; les périodes de travail non déclarées, la mobilité géographique n'incluant pas toujours l'addition des périodes de cotisation d'un pays à l'autre...les empêchent d'obtenir des pensions à taux plein. Ils perçoivent souvent des prestations non contributives, dont le montant avoisinent les 3 650 francs (556 euros) par mois.

Dans la pratique, il convient de distinguer, dans les prestations non contributives versées aux personnes âgées : l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS), l'allocation aux vieux travailleurs non salariés (AVTNS), l'allocation aux mères de famille, l'allocation spéciale vieillesse, l'allocation adulte handicapé (AAH), et l'allocation supplémentaire (ancien Fonds National de Solidarité).

Au travers de leurs parcours professionnels est évoqué le **racisme** qu'ils ont pu vivre au travail, les pratiques discriminatoires exercées par certaines entreprises :

" Les salaires des arabes n'augmentaient pas. " ; " Ils ont commencé à licencier les étrangers et les plus de 50 ans."

Certains ont donc participé à des syndicats pour mieux connaître leurs droits et se défendre. Les indemnités de licenciement ont permis à certains de construire une maison au pays d'origine ou d'essayer de s'y installer avec l'achat d'un commerce.

✓ **Le travail : la double légitimité de la présence des immigrés en France**

Arrivés dans un contexte de plein emploi, ils ont trouvé facilement du travail et ont pu bénéficier de formations dispensées par l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A.). Aujourd'hui, les personnes rencontrées connaissent des difficultés à en trouver, s'expliquant selon eux, par leurs origines, leurs âges et leurs faibles qualifications. Ils le vivent très douloureusement. En effet, leur parcours migratoire a été motivé par le travail. Les lieux de travail sont les premières informations qu'ils évoquent, juste après leurs conditions de départ. Ils retracent, avec rigueur et précision leurs différentes expériences professionnelles (avec faits et dates) et " se cantonnent souvent dans l'événementiel, dans un mode d'évocation opératoire comme si d'une certaine façon le sujet reste extérieur à son vécu migratoire... "24 **Le travail semble être pour eux une valeur fondamentale, le sens de leur trajectoire personnelle.** C'est ce que démontre très justement Abdelmalek SAYAD, en expliquant le paradoxe entre immigration et " vacance ", et plus largement immigration et vieillissement :

" L'immigré est l'*étranger* qui est présent dans la nation et l'immigration est cette présence étrangère, présence du " non-national " dans la nation. A ce titre, cette présence qui se réalise selon une modalité particulière est une présence qui est pensée nécessairement, il ne peut en être autrement, comme une présence en droit *provisoire*, alors même que dans la pratique ce provisoire peut durer indéfiniment (provisoire durable ou état définitif ou quasi définitif vécu dans un sentiment intense de provisoire) ; et, par conséquent, comme une présence subordonnée à quelque raison autre qu'elle-même, à quelque raison extérieure qui est, ici, *le travail*. **Le travail étant ce qui donne, aux yeux de tout le monde, sens, raison, et justification à cette présence qui, idéalement, n'aurait pas à être ;** et aussi comme une présence justiciable d'un travail permanent de *légitimation* n'ayant pas de légitimité intrinsèque, c'est à dire n'ayant pas elle-même sa propre fin...

Comment exister hors du travail, quand on n'a d'existence que par le travail et pour le travail ? **La " vacance ", quelle qu'en soit la nature et quelles qu'en soient les raisons, représente toujours pour l'immigré une situation de crise,** crise plus ou moins aiguë, plus ou moins supportable selon le mode de relation qu'il a avec sa

24 Revue trimestrielle sur l'intégration, Ecart d'identité n°94 : *Du foyer de travailleur migrant à la résidence sociale : Quelles mutations ?* Hiver 2000/2001.

25 *Viellir et mourir en exil. Immigration maghrébine et vieillissement*, Presses Universitaires de Lyon, 1993. article d'Abdelmalek SAYAD.

condition d'immigré, c'est-à-dire tout à la fois avec la société d'immigration, avec la société d'origine et avec lui même et son propre itinéraire en tant qu'émigré de là et immigré d'ici "25 .

Bien que le travail ait structuré leur parcours migratoire et personnel, il ne leur aura pas permis de sortir d'une certaine précarité. En effet, le montant de leur pension de retraite est ou sera faible dans la majorité des cas, résultant de l'appartenance à des catégories socio-professionnelles défavorisées et à l'insuffisance d'années de cotisations pour certains d'entre eux.

UNE ASSIGNATION A RESIDENCE

✓ *Une assignation à résidence en Habitation à Loyer Modéré (H.L.M.)*

Une large majorité des personnes rencontrées est locataire dans le parc H.L.M. : 74% de notre échantillon, soit 37 personnes. Hormis les 7 hommes qui vivent en foyer, seulement deux personnes sont propriétaires et quatre sont locataires dans le parc privé.

Ce constat propre à l'échantillon est corroboré par l'analyse statistique des données du recensement de 1999 concernant Strasbourg et la Meinau.

En effet, pour Strasbourg comme pour la Meinau, le statut d'occupation le plus représenté est la location avec 72,6% de locataires contre 23,5% de propriétaires, à Strasbourg et 71,1% de locataires et 25,8% de propriétaires, à la Meinau.

Le nombre de locataires prédomine davantage concernant les étrangers, puisque 87,9% d'entre eux sont locataires à Strasbourg et 92% sur la Meinau. La majorité des locataires qui vivent à Strasbourg louent des logements non H.L.M. (61%). 46% des étrangers louent aussi des logements non H.L.M. contre 45% de logements H.L.M.

La Meinau enregistre des caractéristiques opposées puisque la moitié des locataires qui vivent sur la Meinau habitent dans des logements H.L.M. et 66% des personnes étrangères louent des logements H.L.M. Cette tendance est encore plus visible sur le sous-territoire T8 qui se démarque très fortement des autres sous-territoires, puisque pratiquement l'ensemble de la population y compris les étrangers sont locataires (99%) et presque **4/5 de la population étrangère** loue des logements H.L.M.

Corrélés à leurs situations familiales, les hommes qui sont arrivés seuls dans les années 60 ont résidé dans un premier temps dans des foyers de travailleurs, ou dans des chambres privées, ont quelquefois partagé un appartement, avec de la famille ou des " compatriotes ". Certains ont été logés dans des baraquements construits par les entreprises qui les employaient.

Une fois leurs vies de célibataires achevées, la majorité des personnes rencontrées vont accéder au parc locatif H.L.M. pour y rester presque définitivement !

En effet, la durée moyenne de résidence dans le parc H.L.M des personnes rencontrées est de 14 ans et demi. Dans leur grande majorité, ils souhaitent déménager, accéder au parc privé en ville mais semblent être assignés à résidence :

" Mais les h.l.m une fois que vous êtes installés et que vous êtes arabe, ils vous laissent moisir dans votre coin et moi je n'ai pas de piston. "

[Homme, 57 ans, marié, française d'origine algérienne, tuyauteur, 3 enfants, rue du Rhin Tortu]

" Je souhaiterais déménager à cause des voyous pour que mes enfants soient bien élevés, je peux vous dire que même à l'école les enfants ne sont pas tranquilles.... Ça nous inquiète car les flics ne font rien du tout, le commissariat ferme à 18 heures et le week-end il n'y a personne et alors c'est à ce moment-là que se produisent tous les actes de vandalisme. "

[Homme, 62 ans, marié, algérienne, retraité, 2 enfants, route Louis Loucheur]

" Beaucoup moins bien que dans le privé, il y a du bruit, de la saleté. En plus, on a une amende de 120 francs si on nettoie pas le pallier, il y a plein de chiens qui font leurs crottes dans les escaliers. Dès que je reprendrais un travail et que j'aurais plus de moyens, je retournerai dans le privé, c'est plus tranquille. Je suis moins à l'aise que dans les logements privés où j'étais. Je crois que l'argent fait la différence entre ceux qui peuvent choisir le quartier où ils veulent habiter et ceux coincés par leurs faibles ressources et qui acceptent, forcés, le logement qu'on leur propose. "

[Homme, 55 ans, marié, algérienne, chômeur, 5 enfants, rue Louis Loucheur]

Au sein même du parc locatif H.L.M., sont distingués les logements gérés par la **Société Immobilière du Bas-Rhin (S.I.B.A.R)**, qui semblent être mieux entretenus, où il y aurait moins de dégradation et de tapage que dans le parc locatif géré par Cus Habitat.

Pour certaines personnes d'origine maghrébine interrogées, l'assignation à résidence qu'ils subissent, s'explique par les pratiques discriminatoires qui s'exercent dans l'attribution de logements à Strasbourg, aussi bien dans le parc privé que dans le parc locatif.

A l'intérieur des appartements, est aussi déplorée l'exiguïté des pièces.

✓ **La dégradation du quartier**

Beaucoup des personnes rencontrées évoquent les comportements délictueux des jeunes, souvent agressifs et vandales. Elles interdisent à leurs enfants de sortir dans le quartier :

" J'ai de bonnes relations avec les gens du quartier, mais c'est le problème des jeunes et personne ne peut rien faire de peur de se faire taper ou brûler la voiture. "

" Heureusement ma femme a su les (les enfants) tenir à la maison, ils ne sortaient que pour l'école ou le sport. "

De plus, il semblerait que les choses ne vont pas en s'améliorant, puisque selon les propos recueillis le quartier se dégraderait :

" Le quartier se dégrade, le chômage des jeunes les rend agressifs. "

Comme dit le proverbe arabe : il vaut mieux dégrader que rester sans rien faire... "

[Homme, 66 ans, marié, algérienne, retraité, 6 enfants, rue de Bretagne]

S'oppose à cette description négative le fait que ce quartier reste plaisant par rapport à la présence, à proximité, du parc, des écoles, du marché, et des structures socio-éducatives.

De plus, il est fortement apprécié, par les personnes rencontrées, la présence d'une forte population immigrée dans le quartier, en quelque sorte de leurs compatriotes. Ce qui peut paraître paradoxal du fait qu'ils déplorent aussi une concentration trop forte de la population étrangère, au sein du parc locatif à loyer modéré.

" C'est un quartier que j'aime bien, il y a pas mal de compatriotes et les femmes ont des amies maghrébines "

[Homme, 63 ans, marié, tunisienne, retraité, 5 enfants, rue Louis Loucheur]

" Le quartier est sympa, moi je me sens bien ici, il y a pas mal de compatriotes marocains et maghrébins, on se sent un peu chez moi, surtout les jours de marché on oublie qu'on est en France, cela me rappelle les grands marchés à Agadir, il y a moins d'odeurs locales mais ça ressemble. "

[Homme, 57 ans, marié, marocaine, chômeur, 4 enfants, rue de Provence]

✓ **Le foyer : un habitat dégradé et inadapté pour un public vieillissant**

Le foyer Metzerau compte 203 résidents. 75% d'entre eux ont plus de 55 ans.

95% n'ont pas la nationalité française : 69% viennent d'Algérie ; 18% du Maroc ; 4,5% de Tunisie ; 2% de Turquie (représentant 4 personnes dont 2 de plus de 55 ans) ; une personne est originaire de Somalie et enfin environ 10 résidents ont la nationalité française.

Le résident le plus jeune a 28 ans et le plus vieux a 90 ans. Ce sont des âges approximatifs, car les dates indiquées sont souvent erronées. 35% de la clientèle réside depuis plus de 10 ans au sein du foyer ; 17% entre 5 et 10 ans et 18% entre 2 et 5 ans²⁶ .

La durée moyenne de résidence au sein du foyer pour les personnes rencontrées est de **23 ans**, dont un qui a toujours vécu dans ce foyer, depuis son arrivée en France. Aucun d'entre eux ne souhaite déménager, car l'avantage fondamental exprimé par les pensionnaires du foyer est le **faible coût des loyers** qui rend possible l'envoi d'argent à la famille restée au pays.

" Je voulais me rapprocher du centre ville et puis j'ai beaucoup de copains qui sont d'El-Oued ici, on se connaît bien, donc on s'arrange, je suis très content. Tram à côté, café, marché. Faibles prix des loyers: 470 francs (71,65 euros) : draps, couvertures, électricité, chauffage,

26 Le gestionnaire du foyer prend en compte la dernière date d'arrivée, même si le résident a déjà fréquenté le foyer.

gaz : ça me permet de partir 5/6 mois et payer trois mois à l'avance, si c'était plus cher je ne pourrai pas garder la chambre. "

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, invalide, 5 enfants, foyer Sonacotra]

De plus, une salle de prière est présente dans le foyer, elle est utilisée et appréciée par les résidents.

Les inconvénients exprimés sont liés à **l'exiguïté des chambres** et au partage des parties communes, telles que la salle d'eau et la cuisine, par cinq pensionnaires composant une unité de vie.

" Les chambres sont petites, et le bruit, car à cinq personnes qui vivent ici, avec les portes qui s'ouvrent et se ferment, les casseroles dans les cuisines... parfois ce n'est pas de tout repos "

" Les chambres sont petites, rien n'a changé, avec les moyens que nous avons où vous voulez qu'on aille, ailleurs c'est plus cher et maintenant ça sert à plus rien. Cela fait 40 années que je suis dans ce foyer, je ne m'imagine plus habiter dans un autre endroit. "

[Homme, 59 ans, marié, algérienne, invalide, 12 enfants, foyer Sonacotra]

Ils ont donc peu d'intimité, souvent caractérisés comme des isolés, on pourrait affirmer qu'ils sont parfois en manque d'une "réelle solitude".

L'ensemble des hommes que nous avons rencontrés au foyer apprécie le quartier environnant : le marché, les cafés, le supermarché Auchan et enfin la proximité des transports en commun : tram et bus, nécessaires pour certains d'entre eux qui ont une mobilité réduite.

" Le quartier est bien car nous avons tous les commerces, des médecins, le bus est tout près et il n'y pas de voyous qui nous dérangent. C'est pourquoi à ce prix-là et à mon âge je ne crois pas que j'envisagerais de déménager. Si je quitte ce foyer ce sera pour aller définitivement au pays. Meinau : marché agréable car ça me rappelle les souks de chez moi. "

[Homme, 59 ans, marié, algérienne, invalide, 12 enfants, foyer Sonacotra]

✓ La réhabilitation du foyer dans le cadre du plan quinquennal

Lancé en 1998, le plan quinquennal de traitement des foyers de travailleurs migrants consiste à résorber un certain nombre de situations de dégradation du bâti, d'insuffisance des normes d'habitabilité ou de confort qui perdurent dans une bonne part des 700 foyers de travailleurs migrants qui existent sur le territoire français. La Sonacotra constate que sur 72 000 logements, 8000 chambres ont une surface de 4,5 m². Le plan quinquennal va transformer les foyers de travailleurs migrants en résidences sociales²⁷.

Un des défis que doivent surmonter les gestionnaires des foyers et

27 Le terme de résidence sociale désigne les résidences sociales créées à partir de 1994 pour accueillir de manière transitoire des publics démunis et les foyers de travailleurs migrants réhabilités. Le passage de l'un à l'autre n'est cependant pas anodin puisqu'il demande l'élaboration d'un projet social de l'établissement et une concertation pour une inscription de la résidence sociale dans les politiques et dispositifs locaux.

leurs partenaires est le vieillissement des résidents en foyer. Des projections montrent que la moitié des résidents serait âgée de plus de 55 ans en 2008 et 20% de plus de 65 ans. La même transition démographique s'observe auprès des autres gestionnaires de foyers membres de l'Union Nationale de Foyers et Résidences sociales (U.N.A.F.O), sachant qu'au total, les foyers hébergent près de 130 000 personnes.

Les projections effectuées par la Sonacotra montrent qu'en 2008, un résident sur deux aura plus de 56 ans, et que trois résidents sur quatre auront plus de 46 ans.

Le foyer Metzerau, avenue de Colmar est en réhabilitation. Selon son Directeur, des travaux seront effectués pour prendre en compte le vieillissement des résidents, leur plus faible mobilité et leur éventuelle dépendance (améliorer l'accessibilité des chambres, mise en place de patères de douches, barre de relèvement des toilettes...)

Après avoir effectué un déplacement spatial et symbolique, on ne peut plus important, en émigrant - immigrant. Désormais, comme une ironie du sort, les immigrés semblent coincés sur des territoires au sein de la société d'accueil. Résidents de foyers ou d'Habitations à Loyer modéré : les immigrés n'affectionnent pas leurs lieux de vie. Ces derniers souhaitent déménager, apparaissent alors des blocages qui interrogent la société française dans son ensemble. Les autres ne veulent pas en partir, du fait de leurs situations familiale et financière.

UNE SOCIALISATION CIRCONSCRITE

Lors des entretiens menés auprès des immigrés qui vivent en famille, à la question " quels sont vos loisirs " ? Des réponses très larges ont été faites : accompagner les enfants à l'école, sortir en ville " pour faire " les magasins, se promener au parc, se rendre au café pour jouer aux cartes et au P.M.U, participer aux fêtes communautaires : mariages, baptêmes. Se rendre " aux décès des compatriotes " et à la mosquée sont évoqués dans ce même registre.

Pendant les vacances, ils retournent au pays d'origine ou visitent de la famille, installée dans d'autres villes françaises.

✓ *Un réseau de socialisation communautaire*

Les personnes rencontrées - d'origine maghrébine et turque - **entretiennent très majoritairement des relations avec des personnes de la même origine ou avec leur famille.** Certains l'expliquent, notamment ceux qui sont originaires de la Turquie, par leur difficulté à maîtriser la langue française. Il semblerait qu'il se fasse une hiérarchisation inconsciente, entre ceux qui sont ressortissants du même pays d'origine et ceux qui ne le sont pas. En effet, les invitations chez soi, dans son intimité, sont réservées uniquement aux compatriotes.

" Quand je sors c'est toute seule ou avec ma fille, je connais quelques compatriotes algériens, surtout des femmes, on se voit de temps en temps, on boit du thé, on mange des gâteaux, on s'invite quand il y a des fêtes... "

[Femme, 54 ans, divorcée, algérienne, chômeuse, 5 enfants, rue du Rhin Tortu]

S'opposent à cette majorité, quelques personnes davantage ouvertes sur l'ensemble de la population, grâce - en partie - à leur participation à des activités associatives, (clubs sportifs, associations de quartier...) qui ont favorisé leurs relations avec la population locale, au point qu'un d'entre eux parle le dialecte alsacien !

Les relations de voisinage restent faibles :

" Je n'ai pas de relations avec les voisins, juste bonjour et c'est tout, je ne fréquente personne. "

[Femme, 54 ans, divorcée, algérienne, chômeuse, 5 enfants, rue du Rhin Tortu]

Mis à part la solitude des hommes en foyer, liée à l'éloignement de leurs familles, c'est surtout les femmes qui semblent en souffrir, notamment celles qui ont divorcé.

Elles souhaiteraient avoir **un lieu de rencontre pour elles, à l'extérieur de chez elles.**

*" Je fais de la marche chaque après-midi, je me promène un peu au parc près de la Meinau. Je vais souvent en ville faire les vitrines, ça me change un peu de la maison et du quartier, car à la maison je me sens trop seule et j'en ai vite marre. Parfois je vais rendre visite à des amis marocains, algériens, tunisiens. Avant, je connaissais des Français, mais il fallait toujours téléphoner pour prendre rendez-vous, alors je trouvais cela compliqué, j'ai préféré laisser tomber... J'ai quelques copines mais nous n'avons pas les mêmes habitudes : elles ont des maris, des enfants en bas âge, elles sont moins libres, ont plus de contraintes, c'est vrai et même parfois elles m'envient parce que je suis libre d'aller où je veux, surtout que j'ai une voiture pour me déplacer. Moi pourtant **je souffre de solitude ici en France.** Je me rends aussi aux mariages, aux décès ou à d'autres fêtes."*

[Femme, 55 ans, divorcée, marocaine, chômeuse, 4 enfants, rue du Rhin Tortu]

*"Avec ma femme nous nous promenons beaucoup en ville et nous faisons les courses en voiture. Nous recevons souvent les filles et la famille. Nous sommes allés deux fois en Angleterre voir les garçons, en voiture ce n'est pas trop loin. Ce qui manque à Strasbourg, **c'est un salon de thé oriental pour femmes et familles,** à Paris je crois qu'il y en a un..."*

[Homme, 66 ans, marié, algérienne, retraité, 6 enfants, rue de Bretagne]

✓ **La faiblesse du tissu associatif maghrébin**

Très peu de Maghrébins connaissent ou fréquentent des associations communautaires. Quatre d'entre eux ont cité une association algérienne avenue de Colmar, organisatrice de soirées, à laquelle ils participent rarement.

Est identifiée et critiquée l'Amicale des Algériens, tenue par des gens qui répètent les consignes du pouvoir en place, en Algérie. Trois personnes ont évoqué l'association kabyle, seule une d'entre elles la fréquente.

Sont citées l'association Mosaïque au Neuhof, l'association des anciens combattants d'Afrique du Nord, l'association Eveil, l'association Terre des hommes et l'association espagnole à HautePierre.

Les personnes d'origine maghrébine souhaiteraient l'existence d'associations " communautaires " leur proposant des activités et un accompagnement social, notamment administratif :

" Je ne connais pas d'associations de Marocains. Ce serait bien si cela existait, on pourrait passer des bons moments entre nous, pour parler de nos problèmes du pays, se donner des conseils, des informations, surtout s'il y a parmi les Marocains des personnes qui comprennent bien le français, ils pourraient tout nous expliquer, lire le courrier, nous écrire des lettres, nous donner des informations, nous accompagner

dans des administrations, ce serait formidable. "

[Femme, 55 ans, divorcée, marocaine, chômeuse, 4 enfants, rue du Rhin Tortu]

" Non, je n'en connais pas actuellement qui mènent des activités intéressantes pour les immigrés. "

[Homme, 56 ans, marié, tunisienne (demande de nationalité française en cours), magasinier, 4 enfants, rue de Schulmeister]

Il est important de noter que les personnes rencontrées n'ont donc pas identifié certaines associations existantes sur Strasbourg ? Pourquoi ? Ces associations ne sont-elles pas rendues suffisamment accessibles ? Touchent-elles uniquement un public à l'échelle d'un quartier particulier ?

La faiblesse et " l'invisibilité " du tissu associatif maghrébin apparaît de façon plus flagrante, que les immigrés originaires d'Afrique Noire ont créé une réelle dynamique associative autour de Djoliba.

En effet, les quelques personnes interrogées fréquentent toutes cette association, qui organise aussi bien des activités diverses (des fêtes...) que des moments d'échanges et de débats sur des thèmes de société, dans un esprit, semble-t-il, solidaire. Cette association permet aussi de rentrer en contact avec d'autres ressortissants africains qui vivent ailleurs qu'à Strasbourg : à Paris...

" Oui nous avons une association " Djoliba " pour tous les Africains, on y organise des fêtes et des réunions d'informations sur l'Afrique. "

[Homme, 65 ans, marié, malienne, retraité, 3 enfants, rue de Weber]

" Je fais parti aussi d'une association africaine "Djoliba", de nombreuses activités, des fêtes, du soutien temporaire pour des gens qui sont en difficulté, pour l'accueil d'Africains qui arrivent, nous organisons des mariages, des communions, des baptêmes musulmans, et puis nous nous retrouvons en tant qu'Africains pour parler des problèmes de l'Afrique. "

[Homme, 61 ans, marié, franco-malienne, professeur de mathématiques, 2 enfants, rue de Champagne]

✓ **Le foyer : une " bulle " sociale**

Les relations sont encore plus limitées pour les immigrés résidant en foyer.

Très évocateur est l'emploi du temps, on ne peut plus régler, d'un résident du foyer Metzerau :

" Moi, je me lève toujours assez tard vers 11 heures ou 12 heures et parfois à 13 heures, car je bois beaucoup de thé le soir en discutant avec les amis des fois jusqu'à une heure du matin et je n'arrive pas à avoir du sommeil et je reste là à penser au pays, et je bois du thé et puis vers 2-3 heures du matin je dors et je me lève tard, comme en début d'après-midi, je me fais à manger et vers 3 heures de l'après midi, je sors, je prends le bus et je vais à la Meinau faire un tour, vous savez là-bas au café chez Kader et là je rencontre des amis, et l'ami

qui m'aide pour les démarches administratives et là nous restons à discuter jusqu'à 5-6 heures et ensuite je rentre à pied jusqu'à la station de bus et après je prends le bus et je rentre au foyer, il m'arrive aussi d'aller à la mosquée le vendredi, et comme c'est loin je me fais accompagner aussi, donc ça me fait une sortie en ville, et le vendredi après-midi, on va au café avec cet ami, on va à la Place des Halles et là ça nous change un peu.

Le jeudi matin, je vais au marché de la Meinau, c'est vrai que je connais 2 ou 3 commerçants, des Turcs ou des Marocains, et je leur demande de me choisir des fruits et des légumes de qualité parce que moi je ne distingue pas de trop et ils me connaissent et je ne suis jamais déçu. Il est vrai que depuis que ma vue a baissé, je souffre un peu car je ne peux pas profiter de tous les plaisirs de la vie. Si on m'opère et que je guéris de l'œil, eh bien je serai plus autonome, j'achèterai les produits tout seul, je me passerai de la canne, ce serait formidable, on verra, Dieu décidera. "

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, invalide, 5 enfants, foyer Sonacotra]

Pour les résidents que nous avons rencontrés, ils ont uniquement leurs amis au sein du foyer et parfois au foyer du Neuhof. Leurs amis sont souvent originaires de la même région en Algérie : en l'occurrence El-Oued pour notre échantillon.

Certains expriment la difficulté d'inviter des personnes extérieures au foyer, ne pouvant pas recevoir d'amis dans leurs chambres.

Ils vivent de manière communautaire, dans un double sens : le premier lié au fait qu'ils ont des relations uniquement avec des ressortissants de leurs pays d'origine, et le second concernant leur mode de vie collective, caractérisé par une solidarité entre eux, où la prise des repas se fait en commun.

" L'avantage c'est qu'on est entouré par des gens de notre ville et on se connaît de là-bas et on se rend des petits services. Même communauté, solidarité. "

Ils se déplacent en groupe pour faire les courses, ont quelques repères spatiaux dans la ville : Préfecture, commissariat, mairie...

Cependant, selon le directeur du foyer, il semblerait que cette solidarité connaisse ses limites et que certaines catégories de personnes soient exclues du groupe : les personnes qui ne sont pas originaires de la même région, les " caractériels " et les personnes trop dépendantes.

A cette solidarité entre résidents, s'oppose un isolement qui résulte de différents facteurs : le manque parfois de sociabilité dans le foyer ; l'absence de la famille et de présence féminine ; l'incompatibilité des modes de vie des jeunes (souvent en insertion) et les leurs et leur faible insertion sociale et culturelle.

En effet, l'environnement du foyer évolue. Quelques-uns repartent vivre définitivement au pays ou sont dans des allers-retours perma-

nents, d'autres meurent. Les rangs des pairs se parsèment et certains d'entre eux se trouvent davantage esseulés et isolés.

" Foyer de travailleurs, on y reproduit un lien social fonctionnel, celui d'une équipe, lien d'entraide objective. En même temps, foyer pour personnes vivant loin de leurs familles, elles y sollicitent un lien affectif ou, du moins, convivial. Cette hésitation ou cette oscillation de la nature du lien social est sans doute une des caractéristiques du lieu foyer. Ni complètement un lieu de travail ni complètement un foyer familial, **les rapports qui s'y créent restent inachevés dans un sens comme l'autre : ils n'obéissent ni à un règlement contraignant d' " équipe " de travail ni à des engagements affectifs familiaux.** Le lien social au foyer est en quelque sorte flottant : il se constitue au gré d'affinités de sous groupes (d'appartenance, d'expérience, d'âge...), de loisirs ponctuels (jeux de cartes, télévision, café...), de pratiques spécifiques (prières, accompagnement d'un mourant...) et se transfère ainsi d'un moment à un autre réunissant les mêmes personnes ou des personnes différentes. "28

Tom CHARBIT décrit les relations sociales au sein du foyer de manière encore plus restrictif : " Le foyer n'est qu'un assemblage, un agrégat de personnes dont les trajectoires diffèrent quand elles ne s'opposent pas ; une collectivité érigée [où] les relations, parce qu'elles sont le résultat d'une proximité imposée, restent souvent superficielles. "29

Résultant de leur appartenance pour la majorité à la classe ouvrière et de la nécessité de réserver une grande partie de leur budget à leur famille, les immigrés en foyer ont très peu de loisirs. Il semble difficile de mettre en place des activités pour ce type de public, qui n'exprime pas de besoins et participe peu aux activités proposées. Au foyer de la Meinau, en partenariat avec Migrations Santé Alsace, a été créé un groupe de paroles qui n'a pas fonctionné. Peu de résidents y ont participé et se sont exprimés uniquement des préoccupations matérielles et organisationnelles par rapport à la vie quotidienne au foyer (problème d'ampoules qui ne fonctionnent pas...).

Qu'elles soient davantage subies pour les uns ou plus choisies par les autres, les relations entretenues par les immigrés vivant en foyer et ceux en famille restent communautaires.

28 Revue trimestrielle sur l'intégration, *Ecarts d'identité* n°94 : **Du foyer de travailleur migrant à la résidence sociale : Quelles mutations ?** Hiver 2000/2001.

29 Tom CHARBIT, **Le vieillissement des travailleurs immigrés en foyer**, Le point sur... A.D.R.I., 1er semestre 1999.

UN ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES PUBLICS DIFFICILE

✓ *Un accès aux droits difficile*

Ils ont le sentiment dans leur majorité (70%) de ne pas connaître leurs droits, un tiers d'entre eux pense les savoir, grâce à un apprentissage progressif aux contacts des réalités administratives. Ils expriment la difficulté de les connaître, puisque la **législation** concernant les **étrangers** se modifie en fonction des gouvernements.

Le principal handicap reste le **barrage linguistique** pour comprendre les rouages administratifs et accéder à d'éventuels droits. Ils sont obligés de se faire traduire le courrier par des amis et expriment leurs mécontentements de devoir toujours dépendre d'un tiers. Ils préconisent la présence d'un traducteur dans certains services publics.

Sans le formaliser dans leurs discours, **une distinction très nette** se fait entre **l'accès aux droits**, entendu comme l'obtention des droits et **la compréhension et la connaissance des rouages administratifs**.

Effectivement, **une confiance en l'administration** française est exprimée par comparaison aux administrations dans leurs pays d'origine, notamment en Algérie, où elles sont qualifiées de corrompues : *" Ici quand on a des droits, on nous les accorde, je fais confiance. "*

S'oppose à cela **la complexité des dispositifs**, décrite même par les personnes lettrées :

" On a toujours intérêt à demander et à relire quatorze fois pour s'assurer d'avoir tout compris ".

[Homme, 61 ans, marié, franco-malienne, professeur de mathématiques, 2 enfants, rue de Champagne]

L'inaccessibilité des informations : *" Il faut se battre pour chercher des informations "*. **La mauvaise explication** des administrations et l'incompétence de certains agents au guichet qui ne sont pas toujours au fait, certaines informations peuvent mêmes être contradictoires selon les agents.

✓ *Quels sont les services publics fréquentés ?*

La Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse pour les démarches concernant l'obtention de la retraite. Véritable préoccupation pour ce public ne sachant pas s'ils auront le droit de liquider leurs pensions au pays d'origine et fortement inquiets du montant de leurs prestations, n'ayant pas suffisamment cumulé d'années de cotisations.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie est fréquentée pour les démar-

ches liées aux remboursements des soins, jugées parfois un peu trop longues.

La mairie de quartier est citée pour des demandes de fiches d'état-civil et de certificats d'hébergement.

La Caisse d'Allocations Familiales est évoquée pour les demandes d'allocations logement.

Est cité le trésor public pour remplir les déclarations d'impôts.

Au regard de la population étudiée, la Préfecture reste un service public largement fréquenté pour la régularisation des titres de séjours, et accessoirement pour la carte grise. Ils se rendent aussi aux consulats pour obtenir un passeport ou des fiches d'état-civil.

En marge, ont été cités les offices H.L.M pour faire une demande de logement ou exprimer des réclamations et les démarches d'anciens combattants pour obtenir leurs droits.

Les personnes rencontrées vont dans ces services publics, environ 4/5 fois par an, mis à part des cas extrêmes évoqués, dont celui d'une personne qui affirme s'être rendu 36 fois à la préfecture dans l'année, pour renouveler la carte de séjour de sa femme.

✓ Par qui sont-ils informés de leurs droits et aidés dans leurs démarches administratives ?

30 Les assistantes sociales pensent que les personnes âgées immigrées représentent 9% des usagers accueillis.

La majorité d'entre eux (54,8%) est aidée par le réseau familial, amical et communautaire.

Ensuite le quart (25,8%) est aidé par les assistantes sociales, ce qui confirme les propos de celles-ci, qui affirment recevoir peu ce public.

³⁰ Les personnes âgées immigrées expriment différents types de demandes :

- des demandes d'aides financières et d'entraide alimentaire en lien avec leur situation précaire
- un accompagnement pour les demandes administratives et financières (dossier de retraite, logement, C.A.F., demande de tutelle administrative et financière)
- un accompagnement à l'hôpital
- et la demande d'une aide, d'un soutien par rapport à l'éducation de leurs enfants

Affirmé par les assistantes sociales et le directeur du foyer, cette population demande difficilement une aide extérieure : "*Il vous remercie cent fois : c'est différent de la seconde génération*"

Et enfin, 20% sont aidés par des associations : sont citées le Comité d'Action Sociale en faveur des populations issues de l'immigration (C.A.S.T.R.A.M.I), l'association des femmes turques, l'association de militaires Nord-Africains, l'association Eveil et l'Association Prévention Animation Meinau.

Les associations dites communautaires sont peu citées, confirmant leur relative absence par rapport à ce public, sur la Meinau.

✓ *Sont-ils accompagnés ?*

La moitié d'entre eux n'est pas autonome, ils doivent soit se faire accompagner par des amis ou de la famille, soit délèguent l'ensemble des tâches administratives aux membres de leurs familles, notamment leurs enfants.

46% d'entre eux vont seuls, car ils comprennent le français, mais ne sachant pas lire, ils font donc remplir les documents par un tiers et les ramènent dans les administrations. Une seule personne évoque l'accompagnement par un travailleur social.

Selon les professionnels, la maîtrise de la langue française est différente selon l'origine des usagers, apparemment les Maghrébins maîtrisent mieux le français que les Turcs ou les personnes originaires de l'Europe de l'Est.

Ils confirment les propos des personnes interviewées, la plupart d'entre elles viennent seuls. Parfois, elles viennent accompagnées d'un ami, d'un voisin, de la famille notamment de leurs enfants. Les professionnels ne souhaitent pas que les enfants jouent le rôle d'interprète pour deux raisons essentielles : ils doutent de la véracité des propos traduits et estiment que certaines situations familiales (financière, conjuguale...) ne concernent pas forcément l'enfant. Les professionnels font appel ponctuellement à un professionnel sur place (tel que l'interprète turc) ou au service d'interprétariat de la Ville de Strasbourg, assuré par Migrations Santé Alsace uniquement pour des cas litigieux, car ça alourdit leur démarche.

Résultant de leur faible insertion sociale, il semblerait que les immigrés résidant en foyer soient particulièrement démunis face aux démarches administratives. Au foyer de la Meinau, deux permanences sociales par semaine étaient assurées par le Comité d'Action Sociale en faveur des populations issues de l'immigration (C.A.S.T.R.A.M.I), afin d'aider les résidents à effectuer leurs démarches administratives. Celles-ci jugées insatisfaisantes par le gestionnaire du foyer, ont cessé.

Les projets du plan quinquennal sont " avant tout des projets sociaux. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie, mais il s'agit également d'**apporter un autre accompagnement social à des résidents** qui ont souvent été oubliés dans ces établissements, qui ont été parfois marginalisés, et qui maintenant doivent être intégrés dans des dispositifs sociaux, et bénéficier de l'ensemble des services qui sont offerts sur une commune "³¹

A Strasbourg, l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation (A.R.S.E.A.) assure désormais l'accompagnement social des résidents seulement dans certains foyers (Stockfeld, Kibitzenau...), où il y a des populations en grosses difficultés et en réinsertion. Le foyer de la Meinau n'est pas concerné pour le moment.

Il est important de noter que des droits sociaux concernant les étrangers ne sont pas connus de certains travailleurs sociaux et a fortiori par les immigrés vivant en foyer. En effet, contrairement à ce que pensent certains intervenants sociaux, les immigrés algériens ayant leur

31 Jean REBUFFEL : Délégué Général de la Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrés (C.I.L.P.I)

famille au pays, peuvent obtenir une allocation familiale pour leurs enfants. En effet, l'Algérie est concernée par les conventions dites " à participation " (**Annexe n°9**). Même si l'âge en deçà duquel un enfant est considéré à charge, diffère de celui appliqué aux enfants résidant en France (en Algérie, l'âge limite est de 18 ans), il est possible de toucher une allocation familiale. A titre d'exemple, pour deux enfants vivant en Algérie, elle sera égale à 55,2 francs (8,41 euros) par mois contre 675 francs (102,9 euros) par mois, pour deux enfants en France.

L'illettrisme et la difficile maîtrise de la langue française constituent des handicaps, pour que les immigrés accèdent à leurs droits. S'ajoutent à cela la complexité et le caractère mouvant du droit des étrangers, qui est souvent mal connu des intervenants sociaux accueillant ce public.

SOUFFRANCES ET ACCES AUX SOINS

✓ *Comment se soignent-ils ?*

La majorité des personnes rencontrées fréquentent, de manière assidue, leurs médecins généralistes, qui officient près de chez eux.

Hormis une personne qui n'apprécie pas son médecin, mais continue à le fréquenter par commodité géographique, la majorité d'entre eux le qualifie de façon positive : *" accueillant, sympathique, gentil, délicat... qui donne des conseils et soigne bien. "* Ceux qui ont leurs médecins hors du quartier, y sont très fidèles. Ils s'y rendent depuis plus de vingt ans pour certains. Très peu d'entre eux (seulement 10%), se font accompagner par un membre de leur famille, lors des visites médicales.

Plusieurs personnes rencontrées ont évoqué les escroqueries d'un des médecins sur le quartier de la Meinau, qui émettait des ordonnances à l'ensemble de la famille, alors qu'une seule personne était malade, il a d'ailleurs dû cesser son activité.

Une personne rencontrée en foyer affirme s'automédicaliser. Selon un résident du foyer, il semblerait qu'un médecin y effectue une visite une fois par an.

Les personnes interrogées se rendent à l'hôpital et chez des spécialistes, pour des actes plus médicalisés et plus graves ou lorsque leur médecin est absent. Deux immigrés ont exprimé leur vigilance quant au personnel hospitalier qui *" n'est pas à la hauteur et pas sympathique "*.

Deux personnes **disent apprécier lorsque leur médecin traitant ou celui de l'hôpital parlent la même langue qu'eux** : *" c'est une chance pour moi, cela facilite la communication et la confiance s'établit vite. "*

Concernant la compréhension des prescriptions médicales, notamment pour les personnes illettrées, le médecin et le pharmacien leur expliquent correctement. Par précaution, ils font écrire les posologies sur les boîtes de médicaments et en cas d'oubli, les font traduire par leurs enfants ou les voisins.

De manière unanime, les personnes interrogées apprécient le système de santé français pour deux raisons principales :

La première est liée à **la qualité des soins qui sont dispensés**, notamment par rapport au pays d'origine :

" Si seulement nous avions le même système au Maroc, surtout dans les campagnes, où il n'y a même pas d'hôpital par fois à 100 kilomètres aux alentours. "

[Homme, 57 ans, marié, marocaine, chômeur, 4 enfants, rue de Provence.]

Certains font la navette entre la France et le pays d'origine pour se faire soigner.

La seconde raison a trait **aux remboursements des soins**, par la sécurité sociale :

Certains affirment ne pas hésiter à se faire soigner car ils peuvent être remboursés, s'ils ne l'étaient pas ils ne le feraient pas :

" J'ai la Couverture Maladie Universelle, c'est important car je n'hésite pas à me soigner... "

[Femme, 55 ans, divorcée, turque, chômeuse, 5 enfants, Louis Loucheur.]

Seulement **22%** des personnes interrogées sont **mutualistes**. Le coût d'affiliation à une mutuelle est trop élevé pour elles, au vu de leurs faibles ressources financières. Certaines cessent d'y être affiliées lorsqu'elles sont au chômage.

✓ **De quoi souffrent-ils ?**

Le quart des personnes interrogées est atteint du **diabète** et doit prendre un traitement quotidien. Est citée pour un nombre important l'hypertension, viennent ensuite les problèmes cardio-vasculaires, d'arthrose, de rhumatisme, de cholestérol et différents handicaps dus à des accidents du travail (amputation d'un doigt, perte d'un œil...). D'autres maux au dos, aux épaules semblent résulter des postures de travail, ayant majoritairement travaillé comme ouvriers, dans le Bâtiment et les Travaux Publics. Le Directeur du foyer de la Meinau, évoque l'**état psychologique** critique des résidents, lié selon lui, au déracinement, au manque de repères et à leur faible intégration dans la société française.

✓ **L'aide à domicile :**

Il existe différents types d'aides à domicile qui concernent à la fois l'aide à la vie quotidienne et les soins à domicile. On peut définir l'aide à domicile à travers trois catégories :

- L'aide et les soins à domicile pour les personnes malades, handicapées, âgées et pour les familles en difficulté. Les prestations proposées peuvent être les soins infirmiers, les soins d'hygiène, les tâches ménagères, les courses, l'aide à la préparation des repas, les démarches administratives, les loisirs.

- L'aide à domicile pour des ménages et des particuliers en situation fragilisée. Une mère qui se casse un bras peut bénéficier de prestations type aide au ménage...

- L'aide à domicile pour des activités liées à la vie pratique. Ce sont des prestations de type travaux ménagers, jardinage...

Trois quarts de notre échantillon ne connaissent pas ce qu'est l'aide à domicile ; 12,2% en connaissent l'existence mais ne l'ont jamais utilisée

et cinq personnes ont dû faire appel à une aide à domicile pour des situations différentes (enfant handicapé, invalidité...). Une personne au foyer a une infirmière qui vient le soigner et l'aide à faire sa toilette :
" L'Infirmière vient m'aider en plus des soins, à me laver, à marcher et tous les soins de toilette. "

[Femme, 80 ans, célibataire, algérienne, retraité, aucun enfant, foyer Sonacotra.]

Selon le Directeur du foyer de la Meinau, des expériences concernant le portage de repas ont été mises en place dans d'autres foyers qui ont échoué, apparemment *" les résidents n'aiment pas qu'on entre dans leur intimité... "*

✓ *Vieillir en maison de retraite :*

Les personnes interrogées ont du mal à imaginer les problèmes du grand âge et n'ont pas, de ce fait des projets très précis pour leur vieillesse. La première raison tient d'abord au fait qu'il n'y a, pour l'instant, qu'un très petit nombre de personnes très âgées, au sein de la population d'origine étrangère. Les services publics chargés de l'aide aux personnes âgées dépendantes confirment qu'ils n'interviennent pratiquement pas au niveau des familles d'origine maghrébine et turque. Les établissements accueillant des personnes âgées, foyers ou maisons de retraite ne comptent aucun résident immigré. Le service de portage de repas à domicile n'est concerné que de façon très marginale par les repas musulmans.

Concernant les personnes de notre échantillon, la maison de retraite est envisagée comme la **dernière possibilité**, auquel cas plusieurs conditions sont nécessaires :

- l'alimentation hallal
- la possibilité de pouvoir célébrer les fêtes religieuses
- la présence d'un lieu de prière sur place
- le recrutement du personnel de la même origine pour être compris, au niveau de la langue mais aussi des coutumes et des pratiques religieuses.

- la cohabitation avec d'autres musulmans ou personnes de la même origine, autrement dit ne pas favoriser la mixité " ethnique ".

Pour deux personnes rencontrées, la possibilité d'aller en maison de retraite est largement envisagée, est évoqué alors le coût. Auront-ils assez d'argent pour y aller ?

D'autres alternatives sont évoquées :

- La prise en charge par leurs enfants ou par leur conjoint : *" ma maison de retraite c'est ma femme, elle a 15 ans de moins que moi. "*

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, chômeur, 5 enfants, rue Schulmeister.]

"Nos traditions demandent à ce que nos enfants s'occupent de nous"

[Homme, 60 ans, marié, franco-algérienne, agent d'entretien, 10 enfants, avenue de Normandie.]

Cependant, contrairement à la perception de beaucoup de profession-

nels qui pensent que la prise en charge des migrants âgés sera assurée par la solidarité familiale, les immigrés mettent **un bémol à cette affirmation : " Nos enfants sont nés ici, ont une culture différente et ne nous prendront pas forcément en charge. "**

- Le retour au pays près de la famille élargie est aussi une possibilité envisageable :

" On ne met pas les vieux dans les maisons de retraite chez nous. "

[Homme, 63 ans, marié, algérienne, retraité, 7 enfants, route de Colmar.]

" La maison de retraite : c'est surtout pour les Français car leurs enfants ne veulent pas d'eux. "

[Homme, 66 ans, marié, algérienne, retraité, 4 enfants, rue de Schulmeister.]

Ayant un pouvoir d'achat plus élevé dans leur pays d'origine, ils émettent aussi la probabilité de payer des jeunes personnes, qui veilleront sur eux là-bas.

Concernant l'accès aux soins, les services existants relatifs à la prise en charge du vieillissement sont peu ou pas connus par les migrants âgés.

Conclusion de la première partie

Arrivés dans les années soixante, les immigrés algériens qui vivent aujourd'hui à Strasbourg, à la Meinau, connaissent des parcours présentant à la fois des similitudes et des différences.

Certains vivent en famille et ont pour préoccupation l'avenir de leurs enfants, voire de leurs petits-enfants en France. D'autres vivent en foyer et s'accommodent quotidiennement de l'absence de leurs familles, restées au pays d'origine, en l'occurrence en Algérie.

Hormis ce facteur fondamental - la présence ou pas de leur famille - qui conditionne fortement leur trajectoire, pour l'ensemble des immigrés, le travail a structuré leur parcours migratoire et personnel, mais ne leur aura pas permis de sortir d'une certaine précarité. En effet, le montant de leur pensions de retraite est ou sera faible dans la majorité des cas, résultant de l'appartenance à des catégories socio-professionnelles défavorisées et à l'insuffisance d'années de cotisations pour certains d'entre eux.

L'ensemble des personnes rencontrées semble coïncider sur des territoires au sein de la société d'accueil que ce soit au sein des foyers, où la majorité des résidents ne veulent pas en partir du fait de leurs situations familiales et financières ou que ce soit en Habitations à Loyer Modéré, où les immigrés souhaitent déménager, mais semblent être assignés à résidence.

Concernant leurs réseaux de socialisation, qu'elles soient davantage subies pour les uns ou plus choisies par les autres, les relations entretenues par les immigrés vivant en foyer et ceux en famille restent largement communautaires.

Quant à leur accès aux droits, l'illettrisme et la difficile maîtrise de la langue française constituent toujours des handicaps, pour qu'ils accèdent à leurs droits. S'ajoutent à cela la complexité et le caractère mouvant du droit des étrangers, qui est souvent mal connu des intervenants sociaux accueillant ce public.

Concernant l'accès aux soins, les services existants relatifs à la prise en charge du vieillissement sont peu ou pas connus par les migrants âgés. Contrairement à un discours dominant, selon lequel les immigrés vieilliront de toute manière en famille, certains d'entre eux, conscients de l'évolution de leur famille en France, envisagent la possibilité d'aller en maison de retraite, sous certaines conditions, notamment le respect des règles de l'Islam.

ILS VIENNENT AUSSI D'AILLEURS

Venus d'ailleurs, notamment d'Algérie, leurs racines originelles conditionnent leurs vies quotidiennes et leurs choix. Optent-ils pour la nationalité française ? Pratiquent-ils une religion ? Quelles relations entretiennent-ils avec leurs pays d'origine ? Où souhaitent-ils être enterrés ? Quels regards portent-ils sur leur vie passée en France ?

HISTOIRE COLONIALE RESSUSCITEE ET DISCRIMINATION FONDEE SUR LES ORIGINES : DIFFICILE D'OPTER POUR LA NATIONALITE FRANCAISE

Huit Algériens sur 31 ont la nationalité française, soit environ 25%. Quant aux Marocains, Turcs et Tunisiens, ils n'y ont pas accédé. En revanche, mis à part un seul Malien qui a gardé sa nationalité d'origine, les autres Africains (hors Maghreb), soit deux Ivoiriens, un Guinéen, un Sénégalais et un Nigérien ont tous désormais la nationalité française.

Bien qu'ils soient en France depuis une durée moyenne égale à trente trois ans, une majorité d'immigrés **refuse de demander la nationalité française**, notamment ceux qui sont originaires du Maghreb. Différents arguments sont évoqués pour expliquer ce choix :

- L'acquisition de la nationalité n'octroie pas **d'avantages significatifs** :

" Je ne vois pas quels avantages ça m'apporterait, j'ai les mêmes droits. "

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, invalide, 7 enfants, foyer Sonacotra]

Cette affirmation ignore plusieurs droits, dont le droit de vote, qui reste en France, soumis à l'obligation pour chaque individu d'être de

nationalité française.

- Etre français ne protège pas du **racisme** et d'**être perçu toujours comme un étranger** :

" Qu'est ce que cela va changer dans nos conditions de vie, je suis toujours perçu comme un étranger là où je vais."

[Homme, 55 ans, marié, algérienne, chômeur, 5 enfants, foyer Sonacotra]

" Est-ce que cela va changer quelque chose dans ma vie ? Non, quand on est arabe on est d'abord perçu comme un arabe, ce n'est pas avec un papier dans la poche que je serai mieux considéré. "

[Homme, 55 ans, marié, algérien, chômeur, 5 enfants, rue Louis Loucheur]

" Je n'ai pas l'intention de la changer. Je me suis toujours refusé de demander la nationalité française pour montrer à mes enfants que c'est comme ça que je garde mon identité culturelle. Ce n'est pas la carte d'identité française qui empêchera les discriminations à l'emploi et au logement des immigrés et de leurs enfants. Moi, je la prendrai lorsque que nous serons traités de manière égale, puisque nous accomplissons tous nos devoirs de citoyen "

[Homme, 57 ans, marié, marocain, chômeur, 4 enfants, rue Schulmeister]

Effectivement, l'acquisition de la nationalité française ne leur assure pas d'être considérés quotidiennement comme de véritables Français. " Tantôt, on est " français en droit " seulement (ou, comme cela est dit de plus en plus souvent, " français sur le papier ", " français sur les papiers ", sans plus) comme le sont déjà et le seront encore plus nombreux les jeunes nés en France, mais sans l'être complètement dans les faits, ni objectivement en raison des discriminations et exclusions multiples dont on est victime (à cause, apparemment, des seules origines), ni surtout subjectivement en raison du sentiment qu'on a d'être victime de ces exclusions et discriminations fondées sur les seules origines.

Voilà le paradoxe que l'immigration a fini par engendrer, aujourd'hui, en ne faisant pas correspondre l'état de droit et la situation de fait. L'incomplétude de fait rejaillissant sur le droit, c'est un discrédit nouveau qui est jeté sur la naturalisation après coup, après que chacun en eût fait l'expérience. Cela veut dire qu'on ne peut être pleinement français quand on ne l'est pas de droit : c'est là comme une évidence logique au regard du droit, une donnée qui a pour elle la certitude que confèrent le droit et la croyance dans la force du droit...

Mais, à l'inverse, savoir en droit (théoriquement) qu'on est français de droit et devant le droit, et découvrir quotidiennement, de manière quasi expérimentale, que cela ne suffit pas pour être vraiment et complètement français, c'est là une donnée qui peut faire qu'on se retrouve contre la naturalisation. On ne peut être pleinement français de droit quand on ne l'est pas ordinairement dans la vie ordinaire ; et,

symétriquement, on ne peut être pleinement français dans les faits si on ne l'est pas légitimement de droit...

Et, surtout, comment leur reprocher de n'user de la naturalisation qu'utilitairement, pour les seuls avantages (les maigres avantages) qu'elle peut leur procurer, et sans s'y engager " patriotiquement ", voire passionnément, quand toute l'expérience qu'ils font de leur qualité de Français leur confirme que le changement de statut civil qu'ils ont opéré en acquérant la nationalité française n'a rien changé et ne peut rien changer à leur condition " d'immigré " (ce qu'ils ressentent toujours socialement), d' " Arabes " et d' " immigrés arabes"?³²

32 Abdelmalek SAYAD, *La double absence*, Seuil, 1999.

- La nationalité est un **élément constitutif de leur identité**. Y renoncer, c'est **se trahir** :

" *C'est mon identité, pourquoi la changerai-je ?*"

[Homme, 66 ans, marié, algérienne, retraité, 4 enfants, rue Schulmeister]

" *Et puis si je venais à changer de nationalité, je ne sais pas si ce serait bien vu par ma famille et si je n'aurais pas de problème pour vivre au Maroc. Je ne sais pas mais j'aurai quand même l'impression de trahir mes origines et ma religion !*"

[Femme, 55 ans, divorcée, marocaine, chômeuse, 4 enfants, rue du Rhin Tortu]

" La licitation de la naturalisation qui n'est plus alors qu'une simple substitution de " papiers " à d'autres papiers - les " papiers jaunes " aux " papiers verts " comme on aime nommer par leurs emblèmes les nationalités en cause - tout comme l'attitude opposée, la réprobation de la naturalisation en tant qu'elle est la marque et l'aveu d'une aliénation et aussi d'une altération et d'un reniement de ce qu'on est fondamentalement, **coexistent contradictoirement chez la même personne**, une réaction l'emportant sur l'autre selon le contexte, selon les besoins et les usages du moment. "³³

Cette contradiction s'exprime aussi dans le langage de quelques personnes interrogées:

" *Je suis algérien, même si j'ai mes papiers français, je n'oublie pas d'où je viens et qui je suis, je reste musulman... "*

[Homme, 57 ans, marié, française, tuyauteur, 3 enfants, rue du Rhin Tortu]

✓ **Un paradoxe insurmontable : acquérir la nationalité du pays colonisateur, " ennemi "**

Les immigrés algériens revendiquent fortement leur identité nationale, résultant des 130 ans de colonisation française et de l'épisode douloureux de la guerre d'Algérie, qui a précédé à l'indépendance du pays

" *Je suis algérien, pourquoi changer, il ne manquerait plus que je me*

33 *Ibid*,

fasse blond aux yeux bleus. Non, mes frères n'ont pas combattu et sacrifié 1,5 million de martyrs pour avoir l'indépendance et pour être algérien à part entière. "

[Homme, 64 ans, marié, algérien, préretraité, 4 enfants, rue Louis Loucheur]

" La nationalité française jamais, un frère qui a été tué par les militaires français, car il gardait simplement des chèvres, je ne pouvais pas et ce serait trahir mon pays et la mémoire de mon frère, je comprends que certains changent par commodité ou par intérêt, mais moi je ne pourrais jamais le faire."

[Homme, 63 ans, marié, algérien, retraité, 7 enfants, Avenue de Colmar]

" Acte apparemment individuel, la naturalisation et, plus encore, la naturalisation des immigrés (surtout quand ces derniers sont d'anciens colonisés ou proviennent d'anciennes colonies) est objectivement déterminée par le rapport de force qui s'instaure en la circonstance entre deux nationalités qui se substituent l'une à l'autre et, au fond, entre les deux nations qui s'affrontent à travers l'acte qui fait que le ressortissant de l'une devient de l'autre...

Dans le cas des immigrés algériens, le cumul des effets d'une double domination, l'ancienne (la domination du pays colonisateur sur le pays qui en est la colonie) et l'actuelle (la domination du pays d'immigration sur le pays d'émigration), confère à la naturalisation et au rapport de force qui est à son principe une surdétermination de sens qui semble atteindre, ici, son paroxysme. En effet, s'il en va de même, à des degrés divers, de tous les immigrés originaires des anciennes colonies, surtout celles-là qui furent les plus intensément colonisées (précocement colonisées et tardivement colonisées) et, plus largement, de tous les immigrés originaires des pays du tiers monde, autant de pays réputés " nationalistes ", le cas de l'Algérie et des immigrés algériens est, sous ce rapport, un cas extrême comme furent extrêmes dans leur genre la colonisation et la décolonisation de l'Algérie, **c'est-à-dire la violence avec laquelle l'idée même de nation a été déniée et, en réaction, la violence dont s'est trouvée chargée l'institution de la nation et la nationalité algériennes.** D'où le culte (au sens le plus fort du terme) de la nationalité et de l'attachement forcé des Algériens et, surtout, de certains immigrés algériens, à leur nationalité...

La nationalité, en raison même de l'histoire qui a présidé à sa formation, a fait l'objet et fait encore l'objet d'un investissement intense et multiforme : patriotique et politique, bien sûr, mais aussi religieux, culturel, linguistique, social, technique (voir racial)...³⁴

" Se naturaliser pour un immigré revient, là aussi - peut-être à un degré moindre que dans le cas de la colonisation, à se désolidariser de la condition commune aux immigrés puisque, par sa naturalisation, il rejoint le camp des non-immigrés, des nationaux dont il ne faisait partie jusqu'ici et dont il ne peut, en dépit de sa naturalisation, faire partie pleinement. **Il y a de sa part comme une double " trahison "**

34 *Ibid.*

35 *Ibid*,

à la fois sociale et politique de sa condition d'immigré et aussi de sa condition de ressortissant national. "35

36 *Ibid*,

✓ " **Se vacciner contre l'expulsion** "36

Certains ont voulu obtenir la nationalité française pour " se vacciner contre l'expulsion ". Conscients qu'ils sont installés définitivement en France, que l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants est ici, **ils ne veulent pas être dans une situation juridique précaire**, liée à des titres de séjour temporaires :

" *Je suis français depuis 1998, avant je n'avais pas la même position vis-à-vis de la nationalité française : avant j'étais encore attaché à la nationalité algérienne et le cœur ne disait pas de changer et comme je compte rester ici définitivement, j'ai préféré demander pour ne pas avoir de problème de séjour ou autre* ".

[Homme, 67 ans, marié, algérien, retraité, 7 enfants, rue de Provence]

D'autres personnes ont souhaité devenir françaises, motivées par d'autres motifs : une d'entre elle pour pouvoir voter ; une par obligation car son entreprise a été nationalisée ; une par commodité pour voyager en Europe sans problème et quelques-uns en combattant auprès de l'armée française.

Deux personnes ont souhaité en faire la demande mais ne l'ont pas obtenu pour deux raisons différentes ; la première n'a pas pu fournir les papiers nécessaires pour la constitution du dossier (extrait d'acte de naissance non délivré par le consulat marocain) et la seconde ne parlait pas français : un des critères d'obtention.

✓ **Une évolution intergénérationnelle concernant l'acquisition de la nationalité française :**

Comme nous l'avons vu précédemment, les pères immigrés ne souhaitent pas être naturalisés français, du fait de l'histoire coloniale et de la pression de leur famille et de leur groupe social d'appartenance. En revanche, ils souhaitent que leurs enfants soient citoyens français. Leurs pères et pairs désapprouvent ou désapprouveraient leurs naturalisations, eux-mêmes ne sont pas tous prêts à passer à l'acte, mais ils autorisent leurs fils et filles à acquérir la nationalité.

" *Je suis toujours algérien, je n'ai pas besoin, surtout que je rentre bientôt définitivement dans mon pays, la carte de résidence ça suffit et je vous assure que cela n'aurait pas plu à mon père, lui qui a combattu la France pendant la guerre d'Algérie, mon fils l'a demandé. Il a raison, lui il est jeune, il est appelé à voyager partout et chez nous on ne sait pas comment va évoluer la situation. Oui, pour lui, je préfère mais pour moi je ne le voudrais jamais, ce n'est pas la même génération, nous avons vécu certaines choses difficiles eux ils ne l'ont pas vécu, ils n'ont pas à être mêlés à tous ces problèmes.* "

[Homme, 63 ans, marié, algérien, commerçant ambulant, 6 enfants, rue Eugène Imbs]

✓ ***La nationalité : une affaire plutôt masculine***

" La naturalisation est un acte public, qui engage publiquement son auteur, et ensuite, sa famille. A ce titre, elle est, **en l'état actuel de la division des rôles et des statuts dans la majorité des familles immigrées, un acte éminemment masculin.** C'est l'homme, pour les raisons qu'il se donne d'agir de la sorte et aussi pour les usages futurs qu'il a à faire de la nationalité acquise et qui sont tous du domaine public, qui a seul besoin de se naturaliser. Cela veut dire aussi que c'est lui, et lui seul, qui doit encourir les sanctions de son acte, excommunication, malédiction damnation : les autres, sa femme et ses enfants notamment, ne sont concernés par son acte et affectés par les conséquences de ce même acte qu'indirectement. Preuve de cette attitude différentielle, le fait que, même chez les harkis, les épouses n'ont pas toujours adopté la nationalité française. "³⁷ Une personne interrogée, ayant combattu dans les rangs de l'armée française en Algérie, nous informait que son épouse n'avait toujours pas adopté la nationalité française.

37 *Ibid,*

LA NATIONALITE FRANCAISE : CONDITION SINE QUA NON POUR VOTER EN FRANCE

En France, mis à part ceux qui sont originaires de l'Union Européenne, les personnes n'ayant pas la nationalité française, n'ont pas le droit de voter pour aucune des élections.

Une partie de l'exercice de la citoyenneté reste donc corrélée à l'acquisition de la nationalité.

Différents points de vue sont représentés :

La majorité des personnes rencontrées **revendique le droit de vote des étrangers aux élections locales**. Elles mettent en avant l'**archaïsme de la France** par rapport aux autres pays européens :

" La France est en retard dans le traitement des étrangers. "

[Homme, 65 ans, marié, malien, retraité, 3 enfants, rue Weber]

" Le droit de vote devrait exister depuis 30 ans, car nous accomplissons nos devoirs. "

[Homme, 65 ans, marié, chômeur, 5 enfants, rue route de Colmar]

" Comment peut-on parler de l'intégration de nos enfants quand nous ne sommes pas intégrés ? On est citoyen de seconde zone... "

[Homme, 57 ans, marié, algérienne, serveur, 4 enfants]

" Ce n'est pas normal l'interdiction de droit de vote, en Belgique, les Marocains votent, nous on est là depuis longtemps et on nous donne pas le droit de vote. "

[Homme, 66 ans, marié, algérien, retraité, 4 enfants, rue Schulmeister]

" Ce n'est pas normal de vivre 11 mois sur 12 dans un pays et ne pas pouvoir voter, on vote chez nous alors qu'on y vit un mois. "

[Homme, 63 ans, marié, algérien, commerçant ambulant, 6 enfants, rue Eugène Imbs]

- Certains **ne se sentent pas concernés par la politique française** et l'élection de ses représentants :

" Ca ne nous concerne pas, les Français ne votent pas pour les élections marocaines, ça nous concerne pas. "

[Homme, 57 ans, marié, marocain, chômeur, 4 enfants, rue de Provence]

" Le droit de vote ce n'est pas important, je suis là pour travailler, la politique ça ne me regarde pas. "

[Homme, 59 ans, marié, turque, chef d'entreprise B.T.P, 5 enfants, rue de Schulmeister]

" *Je m'en fous, je vote pour les élections algériennes...* "

[Femme, 59 ans, divorcée, algérienne, femme de ménage, 4 enfants, rue du Rhin Tortu]

Un des résidents du foyer ne savait pas que les étrangers n'ont pas le droit de vote et une autre personne interrogée prône un droit de vote sélectif, uniquement pour les gens méritants et non pas les voyous.

Acquérir la nationalité d'un pays : c'est souhaiter appartenir à une communauté d'individus. Pour vouloir relever de la nation française, il faut qu'elle puisse assurer un traitement égal à chaque individu qui la compose. Parce que la naturalisation ne permet pas de protéger les immigrés d'actes discriminatoires au quotidien, elle perd son sens premier. De plus, faire partie d'une nation qui a bafoué votre nation d'origine devient presque impossible pour beaucoup d'Algériens. D'ailleurs ces deux facteurs qui expliquent la difficile naturalisation de certains immigrés peuvent être en partie liés, de l'image de colonisé à celle de l'étranger, les préjugés sont restés, ont évolué et se sont déplacés.

LA RELIGION : UNE COMPOSITION INDENIABLE DE L'IDENTITE DES IMMIGRES

38 Ramadhân (forme francisée : ramadan) : neuvième mois lunaire.

39 Halâl : licite, permis.

La majorité des personnes interrogées sont des musulmans croyants et pratiquants. Deux des personnes rencontrées sont des catholiques croyants.

En général, pour les musulmans, pratiquer l'Islam renvoie principalement à observer le jeun du ramadan³⁸ et manger une alimentation hal-lal³⁹.

Ils vont davantage à la mosquée le vendredi que les jours de semaine et se déplacent en général en ville, à la mosquée du faubourg de Pierre. Apparaissent des dissensions entre les communautés d'origine, concernant le prêche qui se fait en arabe et ne concerne pas les immigrés originaires d'Afrique noire. Certains ne veulent plus aller à la mosquée " *car les Marocains et les Algériens font de la politique* ".

✓ *Le sens et les fonctions attribués à l'Islam*

Pour eux, la religion est **un élément constitutif de leur identité et une passerelle intergénérationnelle** :

" *Musulman, si je le niais, je nierai une partie de moi-même* ".

[Homme, 57 ans, marié, algérienne (demande d'acquisition en cours), serveur, 4 enfants.]

" *Pour moi, l'Islam me permet de rester attachée à mon pays, mon histoire, à mes parents.* "

[Femme, 55 ans, divorcé, marocaine, chômeuse, 4 enfants, rue du Rhin Tortu]

" *Je fais uniquement le ramadan par habitude, tradition, mes parents le faisaient alors c'est une tradition, je suis algérien, musulman même si j'ai les papiers français, je n'oublie pas d'où je viens et qui je suis, je reste musulman.* "

[Homme, 57 ans, marié, française, tuyauteur, 3 enfants, rue du Rhin Tortu]

" *La religion, c'est bien parce que cela ne nous fait pas oublier nos racines, l'Islam ça me permet de me distinguer des autres et de savoir qui je suis.* "

[Homme, 56 ans, marié, tunisienne (demande de nationalité française en cours), magasinier, 4 enfants, rue de Schulmeister]

" *Je suis pratiquant par habitude, par héritage familial et par tradition. Je veux transmettre la tradition à mes enfants...* "

40 Chérif FERJANI, *Vieillir et mourir en exil. Immigration maghrébine et vieillissement*, Presses Universitaires de Lyon, 1993.

" A partir du moment où l'immigré ne vivait plus l'immigration comme quelque chose de provisoire, il a fait venir sa famille, ses enfants. La demande de religion n'est pas non plus étrangère à l'arrivée des familles car - c'est légitime - chacun a envie de transmettre ce qu'il considère comme être constitutif de sa personnalité, de son identité, à ses enfants, **chacun veut se prolonger à travers ses enfants**. La religion compte beaucoup parmi les composantes de cette identité que l'immigré vieillissant voulait **transmettre à ses descendants pour se perpétuer à travers eux** "40.

- **La religion leur permet de conserver un lien avec le pays d'origine :**

" *L'ambiance du ramadan au pays lui manque.* "

[Femme, 55 ans, divorcée, marocaine, chômeuse, 4 enfants, rue du Rhin Tortu]

" *Ca me rappelle le pays, le muezzin, les fêtes religieuses.* "

[Homme, 61 ans, célibataire, française, agent d'entretien, aucun enfant, rue de Solignac]

" *Je suis pratiquant, ça me soutient par rapport à mon exil, cela me transporte au Mali lorsque je prie, car mes parents étaient pieux. Je fréquente la mosquée de la Meinau parfois le vendredi.* "

[Homme, 65 ans, marié, malienne, retraité, 3 enfants, rue Weber]

- **La religion les aide à supporter leurs conditions de vie quotidiennes difficiles. C'est un soutien dans leur exil.**

" *Toujours pratiquant, cela me fait oublier le travail difficile.* "

[Homme, 59 ans, marié, turque, chef d'une entreprise B.T.P, 5 enfants, rue Schulmeister]

" *La religion me permet de supporter le destin et de savoir qu'en dehors de la vie matérielle, il y a autres choses que les plaisirs sur terre, ça m'apporte la tranquillité.* "

[Homme, 58 ans, marié, chômeur, 5 enfants, route de Colmar]

- **La religion leur apporte une paix intérieure, une sérénité et une plénitude**, en répondant à un besoin de valeurs :

" *Je suis pratiquant... je continue la tradition de mes ancêtres, ça m'apporte une paix intérieure, ça me permet de relativiser, ça me rassure et me permet de pardonner à mes semblables.* "

[Homme, 57 ans, marié, française d'origine ivoirienne, en maladie, 2 enfants, route de Colmar]

- **La religion donne un sens à leur vie :**

" *La religion m'apporte ce qu'elle devrait apporter à chaque homme sur terre : son origine et son avenir après sa mort, c'est le sens de la mort qui donne le sens à la vie, comment penser à ce que l'on devient après la mort...* "

[Homme, 72 ans, veuf, algérienne, retraité, 10 enfants, rue de Bretagne]

41 *Ibid*,

" La demande de religion correspond aussi à ce besoin très important de se rassurer que la mort n'est pas la fin, qu'elle n'est qu'une transition. Ce besoin est satisfait par la transmission de la vie, de sa culture à une progéniture, et par la foi en une autre vie, dans l'au-delà."⁴¹

Par l'analyse des entretiens, les trois fonctions principales attribuées à la religion sont : répondre à un besoin de valeurs, donner un sens à sa vie et rendre vivable l'instant présent. Notons que Karl MARX avait aussi déterminé ces trois fonctions essentielles !! qui faisaient selon lui de la religion, l'ultime recours pour un être humain.

✓ ***Une demande de religion croissante pour des immigrés vieillissant :***

Lorsqu'elles vieillissent, les personnes deviennent plus pratiquantes et pieuses. Elles souhaitent désormais consacrer plus de temps à l'observance et certaines souhaitent accomplir le pèlerinage à la Mecque, qui fera d'eux des hadj⁴² :

" *Etre pratiquant : c'est un devoir après 40 ou 50 ans.* "

[Homme, 57 ans, marié, française, tuyauteur, 3 enfants, rue du Rhin Tortu]

" *Musulman, je pratique le ramadan, je crois en Dieu, mais je ne prie pas. J'ai arrêté de boire de l'alcool depuis 10 ans. Plus tard, dans mon village, je me consacrerai plus souvent et plus régulièrement à la prière.* "

[Homme, 63 ans, marié, algérienne, commerçant ambulancier, 6 enfants, rue Eugène Imbs]

" *Musulman, avant je buvais de l'alcool mais je me suis assagi : c'est important à mon âge. J'aime la religion car mes ancêtres et mes parents sont aussi musulmans.* "

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, invalidité, 7 enfants, foyer Sonacotra]

" *Si je peux l'année prochaine, je vais à la Mecque et quand les enfants seront plus grands nous irons ensemble ma femme et moi.* "

[Homme, 57 ans, marié, marocaine, chômeur, 4 enfants, rue de Provence]

" Pour un Maghrébin, **la vieillesse c'est l'âge de la piété**, c'est l'âge du retour à Dieu. En effet, on peut distinguer dans l'Islam populaire, c'est à dire dans les comportements populaires vis-à-vis de la religion, deux âges : l'âge de la vie et l'âge de la religion. Tant qu'on est jeune, on se laisse aller aux plaisirs de la vie, on met entre parenthèses la piété, on vit. Puis à un certain âge, on fait un pèlerinage qui efface tout. C'est cela l'Islam populaire au Maghreb. Il y a l'âge où l'on travaille où l'on vit, où l'on satisfait les besoins d'ici-bas et il y a l'âge où l'on commence à penser à l'au-delà (chez certains, c'est le mariage, chez d'autres c'est à partir du moment où l'on a des enfants) ; d'aut-

42 Hadj : titre porté par celui qui fait le pèlerinage à la Mecque.

44 Chérif FERJANI, *Vieillir et mourir en exil. Immigration maghrébine et vieillissement*, Presses Universitaires de Lyon, 1993.

res, bons vivants, retarderont au maximum l'âge de retrouver le chemin de la religion ! Généralement, quand on a les moyens, **le tournant est marqué par un pèlerinage**. Dans les croyances populaires, le pèlerinage est une nouvelle manière d'effacer tous les péchés, et de commencer une nouvelle page propre, pour retrouver Dieu sur un registre, un " casier ", pas trop chargé. **Cette conception de l'Islam populaire maghrébin est celle des immigrés en France**, car ils proviennent de milieux populaires, et d'un milieu rural, où cette pratique de la religion est très courante. ¹⁴⁴

La demande de religion va apparaître avec le vieillissement, au moment où l'on s'est rendu compte que le retour au pays d'origine est fortement compromis, voire impossible.

La demande d'un lieu de culte a été interprétée souvent comme un refus de l'intégration. Souvent c'est bien du contraire qu'il s'agit : lorsque l'immigré ne voulait pas s'intégrer dans la société française, il n'a jamais demandé un lieu de culte en France. " Il considérait que la France était une terre impie, sur laquelle il ne peut pas apporter son sacré. Son sacré reste chez lui. **Le fait qu'il demande son lieu de culte** ici traduit un changement, une nouvelle attitude vis-à-vis de la société française. **C'est une volonté d'intégration.** " ⁴⁵

C'est ce que traduisent les propos de cet Algérien rencontré à la Meinau :

" *Le destin nous a conduit ici, nous resterons, la terre d'islam est assez vaste...*"

[Homme, 64 ans, marié, algérienne, préretraité, 4 enfants, rue Louis Loucheur]

45 *Ibid*,

LES RELATIONS AU PAYS D'ORIGINE

La fréquence des retours au pays se fait en fonction des moyens financiers, dont les immigrés disposent. Le tiers d'entre eux y retourne une fois tous les deux ans, car le voyage coûte cher. 20% d'entre eux rentrent une fois par an et y restent pendant un mois.

La majorité d'entre eux (42%) a une maison au pays, parfois héritée de leurs parents. Pour beaucoup, elle est occupée par un membre de leur famille : sœur, frère ou mère.

Pratiquement tous sont intéressés par ce qui se passe au pays d'origine et restent informés par différentes voies :

Les informations télévisées françaises, les journaux français ; la parabole qui propose des chaînes télévisées des pays d'origine ; les journaux des pays d'origine - turc et africain - notamment "Jeune Afrique". Ils sont très impliqués et affectés par la situation politique de leur pays d'origine, notamment les "événements" en Algérie et par la pauvreté du continent africain.

✓ *A l'âge de la retraite : un retour définitif au pays natal ?*

Concernant une éventuelle installation au pays d'origine, dans le futur, on peut noter beaucoup de contradictions dans leurs discours, car ils ne savent pas ce qu'ils décideront ou ont du mal à se l'avouer.

Cependant, la plupart (40%) d'entre eux ne répartira pas définitivement au pays, ils resteront en France pour de multiples raisons :

La raison principale évoquée est **l'installation définitive de leurs enfants et petits - enfants en France** :

" Peut-être... plutôt rester ici, on n'a pas pris de décisions, il faut voir avec les enfants qui sont jeunes et qui vivent ici, ils ne voudront peut-être pas vivre au Maroc, à mon âge si j'attends qu'ils aient 20 ans, je suis déjà vieux. "

[Homme, 57 ans, marié, marocain, chômeur, 4 enfants, rue de Provence]

*" Je suis obligée d'envisager mon avenir ici pour mes enfants car **je suis scellé à ma descendance.** "*

[Homme, 63 ans, marié, tunisienne, retraité, 5 enfants, rue Louis Loucheur]

- **Leur intégration** dans la société française constitue aussi un facteur explicatif de leur installation définitive en France. Ils ont pris des

habitudes ici et sont moins en phase avec la réalité de là-bas. Il leur semble difficile de recréer une vie à 60 ans.

" J'ai la nostalgie pour les gens que je connais à Strasbourg et je peux dire qu'il m'arrive d'être au Maroc et alors les Marocains de là-bas me semblent différents, je ne sais pas, presque étrangers à ceux que je connais à Strasbourg. "

[Femme, 55 ans, divorcée, marocaine, chômeuse, 4 enfants, rue du Rhin Tortu]

- Certaines explications ont trait à **la qualité de la vie** en France. Sont souvent évoquées la qualité des soins, les prestations sociales telles que les allocations familiales, la prise en charge de la maladie.

" Je ne retournerai plus surtout malade comme je suis : les hôpitaux sont mal tenus et les gens sont pourris en Algérie. "

[Homme, 80 ans, célibataire, algérienne, retraité, pas enfants, foyer Sonacotra]

- **La situation politique, économique et sociale de leurs pays d'origine constitue un frein à leur retour :**

*" Ma femme s'est habituée ici et moi avec mon problème de cœur je ne pourrai pas être suivi sérieusement là-bas. Le destin nous a conduit ici, nous resterons, nous on est mieux ici, là-bas c'est de plus en plus difficile de vivre, surtout pour les personnes de mon âge. **Si l'Algérie était mieux, nous serions partis finir nos jours là-bas ou passer six mois ici et six mois là-bas.** "*

[Homme, 64 ans, marié, algérienne, préretraité, 4 enfants, rue Louis Loucheur]

- Une personne ne souhaite pas retourner vivre dans son pays d'origine, à cause d'une discorde avec son entourage familial.

- Une minorité affirme qu'elle y retournera définitivement, dès leur retraite, car ils ne sont pas considérés comme des étrangers là-bas et retourner vers leurs racines devient une nécessité.

" Oui absolument, ici on n'a pas d'identité ni de reconnaissance. Je veux retrouver mes racines et vivre parmi les miens. En France, on est toujours perçu comme des étrangers. "

[Homme, 60 ans, marié, franco-algérienne, agent d'entretien, 10 enfants, avenue de Normandie]

Certains hésitent, ils voudraient être là-bas avec les avantages d'ici ou d'autres redoutent la vieillesse en France : *" Parce que vieillir en Afrique, on est jamais seul, car tout le village vous connaît, vous aide. Ici, une fois qu'on est dans une maison de retraite, on est juste un nom, presque un numéro comme un prisonnier. "*

[Homme, 61 ans, célibataire, français, agent d'entretien, rue de Solignac]

Cette représentation idyllique de la vieillesse au pays d'origine est à relativiser, " aujourd'hui, la vénérabilité de l'ancien... a passablement

46 Tom CHARBIT, *Le vieillissement des travailleurs immigrés en foyer*, Le point sur...l'A.D.R.I., 1er semestre 1999.

évolué depuis leur départ du pays. La contestation remplace peu à peu la considération pour la " sagesse " de l'ancien.⁴⁶ . C'est ce que nous a confirmé un Algérien, arrivé tardivement en France, à l'âge de 56 ans :
 " *Les vieux sont mal considérés... ils sont miséreux* "
 [Homme, 72 ans, veuf, algérienne, retraité, 10 enfants, rue de Bretagne]

La majorité d'entre eux, c'est-à-dire ceux qui ne veulent pas retourner et ceux qui hésitent semblent se projeter dans un aller-retour dès leur retraite : 6 mois ici / 6 mois là-bas.

Certains vivent déjà ces allers-retours notamment ceux qui vivent en foyer :

" *Je reste 6 mois au pays. J'espère retourner définitivement, j'attends la réponse du médecin-conseil : je viendrais une fois par an chez des copains...je resterais 1,5 mois pour me soigner et les copains me ramèneront les médicaments.* "

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, invalide, 5 enfants, foyer Sonacotra]

Selon le Directeur du foyer, les allers-retours entre le pays d'origine et la France sont très variables. Certains partent un mois et demi, d'autres une année. Lorsqu'ils s'absentent, le paiement de leurs loyers se fait par prélèvement automatique ou un autre camarade-résident a une procuration sur leurs comptes bancaires.

Le retour définitif pour quelques hommes seuls, en foyer pourra leur permettre de résoudre la double illégitimité du vieillissement : " vis à vis de la France qui a accepté les étrangers en tant que travailleurs, [et] vis à vis du pays d'origine parce que le renoncement au retour est vécu comme une trahison. "⁴⁷

47 *Ibid*,

✓ *Un accès aux droits sociaux territorialisé : une restriction à la libre circulation :*

48 les prestations non contributives ont été définies page 40.

Si effectuer des allers-retours au pays n'entraîne pas la suppression des prestations sociales contributives, **les prestations sociales non contributives⁴⁸ sont dites non exportables.**

La loi du 11 mai 1998 dite " RESEDA " modifiant l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'entrée et le séjour des étrangers en France, supprime la condition de nationalité pour le versement des prestations non contributives.

Cependant, outre la condition de régularité du séjour de l'étranger, **il est exigé une condition de résidence permanente et effective en France.** La circulaire DSS/DAEI du 17 novembre 1998 (**Annexe n°10**) relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre ressortissants français et étrangers résidant en France, rappelle que " la réalité de la résidence effective en France est une **condition consubstantielle** de l'attribution de ces prestations qui doit être établie pour toute personne... "

" La notion de résidence est une notion floue donnant lieu à des interprétations et des pratiques divergentes allant à l'encontre du principe

49 Colloque " *Vieillesse et immigration : Quelles orientations pour l'action sociale ?* " organisé par le Centre Pluridisciplinaire de Gérontologie (Grenoble), 10 mai 2001.

Intervention de Nadia ROBIN, juriste à l'Office Dauphinois des Travailleurs Immigrés.

d'égalité. En effet contrairement au domicile qui est une notion de droit (c'est le lieu où une personne a son principal établissement), la résidence est quant à elle une notion de fait : la résidence est le lieu où la personne demeure effectivement et qui peut ne pas être son domicile. La résidence n'est pas unique, une personne pouvant avoir une résidence en France et une à l'étranger. C'est ainsi que la résidence n'étant pas unique, les qualificatifs " habituel ", " permanente ", " effective " sont fréquemment utilisés. C'est pourquoi la notion de résidence effective et permanente implique une période de résidence applicable sur le territoire, visant à sous tendre l'intention de résider en France. ⁴⁹ La C.R.A.M exige donc que le demandeur d'une prestation non contributive réside en France plus de six mois sur une année, se fondant sur la définition du domicile fiscal prévu à l'article 43 du code général des impôts, la C.A.F impose une durée de résidence en France de 8 mois par an pour l'A.P.L, 9 ans pour le R.M.I...

Au-delà de la définition juridique floue de la résidence qui peut entraîner des interprétations arbitraires et divergentes. Cette condition de résidence permanente et effective pour le versement des prestations non contributives, empêche un certain nombre d'immigrés de pouvoir envisager un retour définitif au pays d'origine, sous peine de perdre le montant de leurs prestations.

✓ *La carte de retraité : un " visa " amélioré*

Le choix du lieu de la retraite pour les étrangers était contraint par la crainte de la péremption de la carte de résident (une absence de France de plus de trois ans consécutifs périmant cette carte).

Cette même loi Chevènement instaure un nouveau titre de séjour, une carte mention " retraité " valable dix ans et renouvelée de plein droit (nouvel article 18 bis de l'ordonnance de 1945), afin que les étrangers puissent, au moment de leurs retraites, repartir dans leur pays tout en percevant leur pension et en ayant la possibilité de revenir en France.

(Annexe n°11)

Sont bénéficiaires de la carte " retraité ", les étrangers qui ont résidé en France sous couvert d'une carte de résident, titulaires d'une pension vieillesse de base liquidée, qui ont établi ou établissent leur résidence habituelle hors de France. Peuvent donc demander le bénéfice de la carte, à la fois les étrangers qui sont encore titulaires de la carte de résident et ceux qui n'en sont plus titulaires et sont repartis depuis plusieurs années, vivre dans leurs pays d'origine.

Le texte de loi ignore les préretraités, les bénéficiaires d'un revenu de remplacement ou de certains types de revenus tels que les allocations spécifiques du fonds national de l'emploi, l'allocation de cessation anticipée d'activité ou l'allocation de remplacement pour l'emploi. Il laisse de côté également les retraités titulaires de la carte de séjour temporaire et les conjoints de retraité qui n'auraient pas résidé en France. Il exclut enfin les bénéficiaires uniquement d'allocations issues de systèmes de retraite par capitalisation ou de fonds de pensions versés par des organismes privés.

Quant à la liberté de circulation que le rapport Weil préconisait claire-

ment d'accorder aux retraités, elle est interprétée de manière restrictive : si le titulaire d'une carte retraité peut désormais séjourner dans son pays aussi longtemps qu'il le souhaite, il ne pourra plus, par contre, effectuer de séjours en France ou dans les Départements d'Outre Mer **qu'à la condition qu'ils n'excèdent pas un an.**

En ce qui concerne l'accès à l'assurance maladie, on constate là aussi une restriction des droits. Le titulaire de la carte " retraité " ne peut, en effet, profiter de l'assurance maladie lors de ses séjours temporaires en France et dans les Départements d'Outre Mer que dans des conditions très limitatives. Seul celui qui justifie d'une période de quinze ans de cotisations vieillesse a droit aux seules prestations en nature (les remboursements de soins) **et seulement si son état de santé vient à nécessiter des soins immédiats.**

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme soulignait le caractère discriminatoire de la mesure envisagée par le projet de loi, les titulaires de ce nouveau titre de séjour ne bénéficiant que d'une couverture de droits à l'assurance maladie limitée alors qu'ils ont cotisé et que, s'ils conservaient la carte de résident, ils garderaient leurs droits. L'unique avantage de la carte de retraité est de déroger au principe de la péremption de la carte de résident, après trois années consécutives hors de France. L'étranger parti s'installer dans son pays d'origine peut, grâce à cette carte, revenir en France pour des séjours temporaires d'un an **sans demander de visa.** S'il a quitté la France avant d'avoir fait liquider sa retraite, il peut désormais en demander la liquidation depuis son pays de résidence. Mais la carte de retraité ne permet pas à son titulaire de travailler, contrairement à la carte de résident qui n'interdit pas, dans les conditions fixées ailleurs par le code de la sécurité sociale, le cumul de la pension de retraite et des revenus d'une activité professionnelle. Le retraité perd également tout droit à une allocation logement et ses droits à la sécurité sociale ont été fortement restreints.

Beaucoup de professionnels rencontrés ne connaissaient pas l'existence de ce nouveau titre de séjour. Ce fût une chance puisque cette carte présente peu d'avantages, mis à part celui de circuler sans l'obtention d'un visa entre la France et le pays d'origine.

Que le choix des immigrés soit d'effectuer des allers-retours entre leurs pays d'origine et leurs pays d'accueil ou de s'installer définitivement en France près de leurs enfants, la législation française restreint leur libre circulation, en supprimant le versement de certaines prestations et en limitant leurs droits sociaux.

LEUR DERNIERE DEMEURE : LEUR PAYS D'ORIGINE

L'écrasante majorité (78%) souhaite se faire enterrer au pays. Contrairement à l'incertitude de retourner vivre au pays, l'enterrement au pays d'origine est pour eux quelque chose d'inéluctable. Trois parmi eux sont indécis, ils ne savent pas où ils veulent être enterrés et laissent le choix à leurs femmes et à leurs enfants. Et enfin, huit (16%) souhaitent reposer en France.

Différentes raisons expliquent ce choix :

Le lieu d'enterrement doit être la terre natale et ancestrale. Il assure la continuité généalogique, permet aux enfants de ne pas rompre avec le pays d'origine de leurs parents :

" Je veux être enterré près de mes parents, là-bas. "

[Homme, 72 ans, marié, algérienne, retraité, 1 enfant, foyer Sonacotra]

" Je souhaite être enterré en Tunisie.. les enfants garderont au moins un lien avec le pays d'origine même si c'est le seul lien qui resterait, un lien symbolique, historique. "

[Homme, 56 ans, marié, tunisien (demande d'acquisition de la nationalité française en cours), magasinier, 4 enfants, rue Schulmeister]

" Je veux être enterré sur la terre de mes ancêtres pour que mes enfants n'oublient pas le pays. "

[Homme, 65 ans, marié, malienne, retraité, 3 enfants, rue Weber]

Le lieu d'enterrement doit respecter les rites funéraires inhérents à l'Islam. Est évoqué notamment la gratuité des concessions funéraires dans les pays musulmans, alors qu'elles sont payantes en France :

" Je veux être enterré au Maroc car ici c'est payant, ça veut dire que si aucun de mes enfants peut ou veut régler le montant dû à la mairie, on déterrera mes os et on les brûlera puis on les jettera tout simplement. Peut-être s'il y avait un cimetière musulman, j'accepterais d'être enterré ici. "

[Homme, 64 ans, marié, franco-marocain, retraité, 3 enfants, rue de Lorraine]

" Je veux être enterré là-bas : je paie mon assurance, ici si personne paie, on risque de jeter mes os aux chiens. "

[Homme, 80 ans, célibataire, algérienne, invalidité, aucun enfant, foyer Sonacotra]

" Je veux être enterré au pays, je paie une assurance de 550 francs par trimestre : ici on paie la place au cimetière alors que dans les pays musulmans, c'est gratuit. "

[Homme, 78 ans, marié, française d'origine sénégalaise, retraité, 2 enfants, rue de Schulmeister]

" Les rites funéraires peuvent être ainsi appréhendés comme un indicateur de résistance populaire à une assimilation pure et simple à une société d'accueil. Beaucoup de communautés en situation d'immigration ont un comportement funéraire qui consiste, soit au rapatriement de la dépouille soit à une inhumation sur place avec cependant une volonté farouche de sauvegarde des traditions, à l'exemple de la diaspora juive. "50

Le lieu d'enterrement met fin à l'exil :

" Je veux être enterré en Tunisie, le consulat s'occupe de tout gratuitement. **Je n'aimerai pas l'exil encore après ma mort. "**

[Homme, 58 ans, marié, tunisienne, agent d'entretien, 1 enfant, rue de Schulmeister]

" Cette valorisation du lieu de sépulture est l'expression d'un élément essentiel de l'identité d'un sujet - individu, groupes - pour lequel précisément la sépulture est le seul moment de réconciliation avec la communauté indissociable de la terre natale. Le terme " réconciliation" est d'ailleurs souvent le terme qui revient dans la bouche des immigrants : laver les sentiments d'échec, de solitude, de faute en se réconciliant soi-même, d'avec sa famille, d'avec son pays, juste ou surtout dans la mort...

Réconcilier l'émigré lui-même, le réconcilier en ce cas malgré-lui, puisque le " retour " qu'on lui fait subir s'opère après sa mort, mais avec la certitude intime que c'est pour sa plus grande satisfaction - cela va de soi, car on ne saurait imaginer qu'il en aille autrement ; c'est là une affaire de croyance, une affaire de foi, non pas de foi religieuse, mais de foi et de croyance en l'appartenance au pays lors même qu'on l'a quitté où déserté, en la primauté du groupe sur chacun de ses membres individuellement, bref en la religion du groupe ou mieux, en le groupe comme religion - c'est une des fonctions possibles, la fonction patente du rapatriement. C'est aussi à cette occasion le groupe lui-même qui, en récupérant son " mort ", en se réconciliant avec lui et avec la " faute " commise - la double faute, au sens d'absence, bien sûr, mais aussi au sens de manquement à la morale du groupe, le groupe a d'une certaine manière failli à l'égard de lui-même, se rendant coupable du départ d'un de ses membres, de même que celui-ci a incontestablement failli à l'égard du groupe en s'en étant séparé, aussi valables et aussi impératives, contraignantes que soient les raisons qui président à cette séparation -, se réconcilie avec lui-même. De ce point de vue, moment suprême de vérité, et d'une vérité ultime, la mort vient rappeler à tous et raviver ce qui dort dans l'imaginaire social, à savoir les liens d'appartenance de tout individu à son groupe d'origine. "51

50 Yassine CHAIB, *L'émigré et la mort*, Edisud, Aix en Provence, 2000. Préface d'Abdelmalek SAYAD.

51 Yassine CHAIB, *L'émigré et la mort*, Edisud, Aix en Provence, 2000. Préface d'Abdelmalek SAYAD.

✓ *La prise en charge du rapatriement :*

La nécessité d'être enterrée au pays d'origine, est attestée par le fait qu'un quart des personnes rencontrées a contracté une assurance pour le rapatriement de leur corps. Certains comptent sur la solidarité des compatriotes pour le rapatriement de leur corps en cas de décès, notamment ceux qui vivent en foyer.

Selon les communautés, la prise en charge du rapatriement des morts s'effectue par des structures différentes :

Pour les Marocains, la banque Chaabi installée en France depuis 1971, et disposant d'un réseau de douze agences sur l'ensemble du territoire, assure la prise en charge du rapatriement et le doublement du solde du compte, en cas de décès du titulaire. Depuis 1998, les contrats ont été récupérés par Maroc Assistance. Les prestations garanties au Maroc et à l'étranger concernent aussi bien les Marocains à l'étranger que les touristes marocains. La mutuelle d'assistance qui est proposée se base sur une cotisation annuelle de 80 francs pour le chef de famille et de 65 francs pour un enfant.

Pour les personnes originaires de la Turquie, l'Union des Affaires Islamiques Turque de Strasbourg (D.I.T.I.P.) œuvre sur l'ensemble du grand Est, à savoir la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté et compte 11 500 adhérents. Dès l'âge de 60 ans, les adhérents versent une somme de 50 francs par an, le rapatriement du corps est donc assuré en cas de décès.

Concernant les Algériens, c'est une association (l'A.S.C.A.P.) qui en a la charge. Pour l'ensemble d'une famille et jusqu'à ce que les enfants aient 18 ans, le montant de l'assurance est de 500 francs par mois, pour les étudiants la mensualité s'élève à 180 francs et les célibataires à 200 francs par an.

Pour les Tunisiens, c'est l'Etat tunisien qui assure le rapatriement des corps pour tous ses ressortissants.

Hormis trois personnes qui n'ont pas décidé de leurs lieux d'enterrement, huit personnes ont exprimé leur volonté d'être ensevelis en France. Le principal facteur explicatif de cette décision est **la présence définitive des enfants en France :**

" J'aimerais être enterré ici pour les enfants, car j'aurais l'impression de ne pas avoir disparu complètement car au pays on oublie les gens qui ont vécu ici car on a perdu les relations avec les gens de là-bas. "
[Homme, 58 ans, marié, chômeur, 5 enfants, route de Colmar]

" Je souhaite être enterré là-bas, mais ma femme préfère ici car les enfants resteront ici. "
[Homme, 62 ans, marié, turque, retraité, 3 enfants, rue Eugène Imbs]

Mourir en France selon les rites funéraires de l'Islam reste difficile, voire impossible du fait de la rareté des cimetières musulmans ou même d'espaces concédés dans les espaces communaux.

Quelques-uns ont évoqué le mauvais entretien, voire le délabrement des cimetières au pays d'origine :

" *Je veux être enterré en France, car ma descendance est ici et les cimetières africains ne sont pas entretenus.* "

[Homme, 78 ans, marié, française d'origine sénégalaise, retraité, 2 enfants, rue Schulmeister]

Les immigrés en foyer ont une angoisse qui est de mourir seuls, ignorés des autres :

" *Tous les vieux autour de moi qui n'ont aucune aide et qui risquent de mourir seuls dans la chambre. L'exil est très difficile dans ces moments-là : il y a des gens qui meurent sans qu'on les voit.* "

[Homme, 80 ans, célibataire, algérienne, retraité, pas d'enfants, foyer Sonacotra]

" Chaque culture, chaque civilisation imprime ses propres marques à la vie, à la mort et au temps d'une manière générale. Dans la tradition musulmane, la perception globale de la mort se caractérise, de façon formidable, par une grande sérénité qui trouve sa source dans le religieux : " le défunt ne fait que répondre à l'appel de Dieu ". A cela s'ajoute la manière dont les sociétés maghrébines, et musulmanes plus généralement, véhiculent dans leurs interstices éducatifs, l'imminence de la mort, et en tout cas, celle de la fin proche de tout un chacun des musulmans, grand ou petit, riche ou pauvre. Cette familiarité avec la mort, abondamment nourrie par des fondements et des référents religieux, s'avère salutaire parce qu'elle vide la mort de sa charge angoissante, pour n'en faire qu'un prolongement de l'existence de l'être humain sur terre. Meurt toujours mal celui qui meurt loin de sa terre, parce qu'il estime qu'il prendrait le risque de devoir s'éteindre hors normes, hors culture, hors habitudes sociales et culturelles éprouvées."⁵²

52 Omar SAMAOLI, *Les aînés du Maghreb devant l'épreuve de la vieillesse et de la mort dans l'immigration. Vieillir et mourir en exil. Immigration maghrébine et vieillissement*, Presses Universitaires de Lyon, 1993.

LEUR REGARD SUR LEUR VIE PASSEE EN FRANCE

✓ *Satisfaits de leurs conditions de vie ?*

La majorité d'entre eux est satisfaite de leurs conditions de vie, qui pourraient être améliorées par une situation financière moins précaire :

" Je souhaiterais une retraite plus élevée, je suis satisfait car j'ai toujours travaillé, mais vivre immigré ce n'est pas facile quand on vieillit, on pense toujours au pays. "

[Homme, 62 ans, marié, turque, retraité, 3 enfants, rue Eugène Imbs]

" J'ai réussi mon parcours professionnel, mes enfants sont à l'Université. Tout baigne. L'avenir de l'Afrique et la corruption me préoccupent. J'ai eu une vie paisible, intéressante par rapport aux rencontres avec d'autres compatriotes africains et la société française, j'ai peut-être apporté quelques éléments de ma culture à des personnes ici, je n'ai pas d'inquiétude pour l'avenir de mes enfants et du mien. Je ne ressens pas de problème d'intégration, évidemment je me sens toujours immigré par rapport à la politique globale ici, par rapport aux attitudes mais j'ai aussi des habitudes d'ici, donc je me sens d'ici et de là-bas. Le vieillissement ici pour un immigré me semble pouvoir trouver sa solution dans un enracinement dans son milieu culturel, mais aussi par rapport aux dimensions culturelles, sociales, économiques du pays où l'on vit. "

[Homme, 61 ans, marié, franco-malienne, professeur de mathématiques, 2 enfants, rue de Champagne]

Certains ne regrettent pas leur venue car ils ont pu subvenir aux besoins de leur famille :

" Si j'étais resté en Algérie, peut-être que j'aurais été condamné à la misère ? "

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, chômeur, 5 enfants, rue Schulmeister]

" Oui, je suis satisfait car j'ai des ressources régulières, une femme, des enfants, je peux dire que l'immigration a servi à quelque chose. "

[Homme, 67 ans, marié, algérienne, retraité, 10 enfants, foyer Sonacotra]

" Je n'ai pas de regret d'être rentré dans l'armée française. Qui m'aurait offert quelque chose dans mon pays si j'étais resté ? "

[Homme, 60 ans, marié, française, retraité, 3 enfants, rue d'Imbs]

" J'ai une vie tranquille, suffisamment d'argent, mais ma famille au

pays me manque... j'ai bien vécu, j'ai construit une maison au pays, je ne regrette pas d'être venu car je ne sais pas comment je me serai débrouillé là-bas, surtout avec ce qui se passe. Je ne veux pas vieillir ici, car vieillir c'est vraiment une vie de chien. "

[Homme, 66 ans, marié, algérienne, retraité, 6 enfants, rue d'Imbs]

Satisfaits d'avoir émigrés ou pas, ils expriment dans tous les cas, la **douleur de l'exil, du déracinement**, d'autant plus vive lorsqu'ils vieillissent :

" J'étais satisfait lorsque je travaillais, je gagnais de l'argent et je rentrais une fois par an au pays... Il nous a manqué l'essentiel c'est de vivre au milieu des siens là-bas, les enfants on ne les a pas vu grandir... Quand on est jeune, on imaginait pas vieillir ici et surtout quand on est malade... Si j'avais su je serai rentré plus tôt, bien sûr il y aurait eu des problèmes de retraite, mais je serai au milieu des miens...c'est le destin. "

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, invalide, 5 enfants, foyer Sonacotra]

" Vivre immigré, c'est pas facile quand on vieillit : on pense au pays. Je serais mieux sur une terrasse à Biskra, avec l'ambiance, les parfums de chez nous, le soleil. "

[Homme, 66 ans, marié, algérienne, retraité, 6 enfants, rue de Bretagne]

" Un travailleur immigré n'a pas de vie en France car il a vécu longtemps loin de sa famille et de son pays. Parfois, seul le sommeil fait oublier les problèmes. Vie dure et coupée du pays mais le destin l'a voulu ainsi. "

[Homme, 67 ans, marié, française, retraité, 7 enfants, rue de Provence]

" L'idée de partir définitivement ou de rester me trotte toujours dans la tête. L'exil est quelque chose de terrible car on ne guérit jamais, même si tout va bien ici. "

[Homme, 63 ans, marié, tunisienne, retraité, 5 enfants, rue Louis Loucheur]

D'autres expriment des regrets par rapport même au projet migratoire et son **utilité** :

" Je ne suis pas satisfait, j'ai travaillé durement, j'ai vécu comme un orphelin et je termine seulement avec 4 000 francs par mois : mon séjour ici n'a servi à rien. Ma vie passée en France ce fut un sacrifice, j'ai sacrifié ma femme, mes enfants, mes parents pour pas grand chose, on a pas profité de la France, nous qui ne savons ni lire, ni écrire, on travaille, on donne, on rentre une fois l'an au pays, ce n'est pas une vie. "

[Homme, 63 ans, marié, algérienne, retraité, 7 enfants, route de

Colmar]

" *Une vie difficile à élever quatre enfants sans aide familiale avec le minimum d'argent, c'est très difficile. Si c'était à refaire, je ne viendrais pas en France, je resterais chez moi... Je me retrouve seule, les enfants vivant chacun pour soi, ce n'est plus une famille telle que je l'ai vécue au Maroc. C'est le destin !.* "

[Femme, 55 ans, divorcée, marocaine, chômeuse, 4 enfants, rue du Rhin Tortu]

" *Un immigré vit à moitié ici, à moitié là-bas, à chaque fois on est coupé soit de sa famille, soit de son milieu en France, il n'y a pas de continuité, parfois c'est difficile à assumer, mais c'est le travail qui nous amené ici.* "

[Homme, 65 ans, marié, algérienne, retraité, 2 enfants, route de Colmar]

Le sentiment de culpabilité qu'ils éprouvent du fait de leur absence auprès des leurs, est ravivé lorsqu'ils n'ont pas pu accompagner leurs proches vers leur dernière demeure :

" *L'éloignement de la famille gâchait un peu notre vie d'exil. Lorsque mon père et mes frères sont décédés, je n'ai pas pu y assister, vous comprenez c'est important de participer aux décès des proches : il y a toujours un sentiment de culpabilité.* "

[Homme, 55 ans, marié, algérienne, chômeur, 5 enfants, rue Louis Loucheur]

" *Si c'était à refaire, je resterais là où je suis né, à cause des difficultés. L'argent ne suffit pas à construire une vie et l'exil diminue le temps de vie.* "

[Homme, 56 ans, marié, tunisienne (demande de nationalité en cours), magasinier, 4 enfants, rue de Schulmeister]

Beaucoup ont exprimé la difficulté de vivre en France et **d'être toujours perçu comme un étranger.**

" *Je suis bien en France parce que je travaille mais je ne me sens pas toujours aussi bien qu'en Turquie, ici les gens se méfient de nous ils disent qu'on vient leur prendre leur travail.* "

[Homme, 59 ans, marié, turque, chef d'entreprise, 5 enfants, rue de Schulmeister]

" *Je ne me suis sentie jamais à l'aise, ils ne nous aiment pas, on fait un sale boulot et ils ont détruit l'avenir de nos enfants.* "

[Femme, 59 ans, marié, algérienne, femme de ménage, 4 enfants, rue du Rhin Tortu]

Considérés comme étrangers, ils déplorent **le manque de considération et de reconnaissance de la France**, à leurs égards :

" *L'exil me pèse sur le cœur... il faudrait une meilleure considération*

de la société française, ne serait-ce que pour notre contribution à la construction de la France et celle de nos parents et grands-parents qui ont versé leur sang contre les Allemands. "

[Homme, 55 ans, marié, algérienne, chômeur, 5 enfants, rue Louis Loucheur]

" On aimerait mieux être au pays...Ici, on nous regarde de travers, on ne nous aime pas, surtout les Algériens. Ma vie a été bien réglée, j'ai travaillé dur et je ne dois rien à personne, la France nous a payés et nous avons laissé beaucoup de sueur. Si c'était à refaire, je resterais chez moi, mais on était obligé de venir car il n'y avait pas de travail. "

[Homme, 66 ans, marié, algérienne, retraité, 4 enfants, rue de Schulmeister]

✓ *Quelles sont leurs préoccupations actuelles ?*

- Comme nous l'avons vu précédemment, l'avenir de leurs enfants concernant leur insertion professionnelle, les inquiète :

" Si nos pays n'avaient pas été colonisés, nous n'aurions pas été obligés de nous exiler comme ça. Nous avons travaillé dur et nos enfants ne sont même pas sûrs de trouver un travail. Il faudrait créer une radio locale pour tous les immigrés, pour la diffusion de la culture, des informations sur les problèmes sociaux, les droits..."

[Homme, 57 ans, marié, marocaine, chômeur, 4 enfants, rue de Schulmeister]

- Un de leurs soucis est que leurs enfants ne vivront pas au pays d'origine :

" Il y a des moments, je me dis que je n'aurai pas dû venir au pays parce qu'on a tout construit ici et rien au pays. Le problème c'est que nos enfants ne rentreront plus en Algérie... Si c'était à refaire, je ne ramènerai pas de femme ici, pour que les enfants soient élever là-bas. Le système d'ici ne convient pas aux enfants. "

[Homme, 60 ans, marié, algérienne, préretraité, 4 enfants, rue de Schulmeister]

Leurs préoccupations sont diverses, elles concernent aussi bien le racisme que la délinquance des jeunes. Mais aussi leurs familles restées au pays, leur état de santé, les événements par rapport aux pays d'origine, le conflit palestinien, la retraite et leurs devenirs au foyer :

" Les vieux qui vieillissent dans ce foyer qui n'ont ni famille ici, ni là-bas : Qu'est-ce qu'ils vont devenir ? Ils ne pourront plus monter les escaliers, faire la cuisine, qui va s'en occuper."

[Homme, 61 ans, marié, algérienne, marocaine, invalide, 7 enfants, foyer Sonacotra]

Conclusion de la deuxième partie :

L'attachement à leur pays de naissance et à leurs racines conditionne la vie quotidienne et les choix des immigrés algériens. En effet, dans leur majorité, ils ne souhaitent pas être naturalisés français pour deux raisons principales. D'une part, la naturalisation ne leur permet pas de les protéger d'actes discriminatoires au quotidien et d'autre part, il leur est difficile d'appartenir pleinement à une nation - la France - qui a bafoué leur nation d'origine - l'Algérie -, en la colonisant.

Musulmans pratiquants, l'Islam est constitutif de l'identité des immigrés que nous avons rencontrés. Leur demande de religion s'accroît lorsqu'ils vieillissent et confirme la nécessité de créer des lieux de prières décentes, pour leur permettre de pratiquer, au quotidien, leur religion en France, pays dans lequel beaucoup d'entre eux se projettent désormais.

Leurs relations au pays d'origine restent étroites, ils restent fortement intéressés par ce qui se passe là-bas. Cependant, seule une minorité souhaitent y retourner définitivement après la retraite. La majorité pense effectuer des allers-retours entre la France et leur pays d'origine, mais restera fortement attachée à la France, du fait de la présence de leurs enfants et petits-enfants.

Que le choix des immigrés soit d'effectuer des allers-retours ou de rester définitivement en France, la législation française restreint la libre circulation des étrangers, en imposant une condition de résidence sur le territoire français, pour le versement de certaines prestations et pour accéder à des droits sociaux.

Parce que le lieu d'enterrement met fin à leur exil et les réconcilie avec leur groupe d'origine, majoritaires sont les immigrés qui veulent être enterrés en Algérie. Ce constat, ne permet pas d'évacuer la possibilité d'offrir en France, des lieux de sépultures respectant les rites funéraires inhérents à l'Islam.

PARCOURS DE VIE DE DEUX IMMIGRES ALGERIENS

Bien que soient présentées des citations de personnes âgées immigrées tout au long du rapport, l'approche thématique adoptée occulte la trajectoire individuelle de chaque immigré et le déroulement chronologique des événements de leur vie. Pour apporter cette dimension plus personnelle à ce travail, nous souhaitons retranscrire textuellement deux entretiens afin de " donner la parole " aux personnes âgées immigrées.

Nous présentons au travers de ces deux entretiens, les parcours pratiquement antithétiques de deux hommes venus d'Algérie :

- L'un retrace l'itinéraire d'un immigré algérien, âgé de 57 ans qui vit en famille, à Strasbourg, dont l'entretien a été enregistré et retranscrit ci-dessous textuellement.

- N'ayant pas pu enregistrer les rencontres effectuées au foyer Sonacotra de la Metzerau, il vous est présenté un extrait évocateur, d'un entretien réalisé dans un foyer de travailleur, à Lyon. Il a été réalisé par Saïd RAMDANE et présenté dans la revue Ecart d'identité. [Revue trimestrielle sur l'intégration, Le troisième âge de l'immigration, n°87. Décembre 1998.]

Quel âge avez-vous ?

57 ans.

Quel est votre lieu de naissance ?

Alger.

Depuis combien de temps, vivez-vous en France ? [Est-il venu seul, en famille...]

Depuis 73, je suis venu directement à Strasbourg alors que dans un

premier temps je devais aller à Dieppe, car j'avais des amis qui malheureusement je n'ai pas vu jusqu'à ce jour, je suis passé à Strasbourg pour voir mon frère, et je suis resté là.

Est-ce que vous travaillez ? Si oui, quelle profession ? Si non, êtes-vous à la retraite, au chômage... ? Quel a été votre parcours professionnel ?

J'étais fonctionnaire pendant 12 ans à la poste d'Alger. Ce qui m'a décidé à venir ce n'est pas le travail, car j'avais mon travail, mon logement, ma petite famille à Alger.

J'étais révolutionnaire et j'étais déçu par les abus, par la corruption ce n'est pas aujourd'hui qu'on en parle seulement, elle existait déjà en 1973. Après 73, c'est dix ans après l'indépendance. Il commençait à y avoir une bourgeoisie et moi en tant que révolutionnaire je n'ai pas accepté ceci, j'étais un peu déçu. Je suis venu en France, parce qu'il y a un problème de langue, parce qu'il y a quelque chose qui nous tient en France, nous les Algériens, il ne faut pas être hypocrite. Pourquoi on n'est pas attiré par l'Allemagne, par exemple ? Parce qu'on a vécu ensemble, même s'il y a eu la guerre d'Algérie, je ne suis pas venu ici pour travailler ni pour chercher du travail.

J'avais déjà un CAP de mécanicien, c'était rare dans mon quartier à Alger. C'était important dans les années 60. Au pays je n'ai pas démarré dans ce domaine. J'ai délaissé complètement ce métier et j'étais au PTT.

Ici, j'ai commencé en tant que mécanicien à la General Motors, pendant 3 à 4 mois et puis à la production, ça ne me plaisait pas du tout, alors j'ai quitté pour aller travailler à une station d'essence à la Meinau pendant un an, comme mécanicien auto. Comme je n'avais pas touché à la mécanique auto depuis plus de 12 ans, j'avais un peu de difficultés, je me suis dit : ça ne peut pas continuer comme ça et j'ai demandé à faire une formation à l'AFPA d'ajusteur mécanicien et depuis j'ai exercé le métier d'ajusteur mécanicien de 1975 à 1992 aux Forges de Strasbourg, jusqu'à la fermeture de l'usine en 1992. Après j'ai créé une petite entreprise de sablage, j'ai travaillé avec la SNCF, c'est quelque chose que je n'avais jamais fait, c'est comme ça, il faut avoir du culot, le travail consistait à sabler les voitures des TGV, j'ai travaillé pendant 6 ans, puis ils ont robotisé ce travail, donc j'ai perdu ce marché en 99. Après, j'étais délégué syndical, à la CGT...

Et votre famille, elle est venue tout de suite avec vous ?

Les premiers mois où j'étais ici, je suis venu seul. Ce n'est pas facile, moi j'ai fait ça parce que je n'avais pas de problème de langue et je savais où aller. Et j'ai tout de suite fait ramener la famille.

J'ai une famille, j'ai quatre enfants, j'avais deux enfants avant de venir: il avait 2 ans (né en 71) et l'autre 6 mois (née en 73), c'est elle qui est "avocate" maintenant, et l'autre a fait une école de commerce et le fils a fait une école de HEC et l'autre fille née en 75, a fait une formation de comédienne, elle suit des cours à Donc, 3 filles et un garçon né en 78, il a fait une maîtrise de droit.

Les enfants ont fait un bout de chemin, ce qui nous intéresse ce n'est pas l'argent, c'est qu'ils soient heureux, l'objectif c'est la réussite. Maintenant, c'est la considération, maintenant qu'ils ont les diplômes quelle est leur place dans la société française ? Moi je me pose la question. Car maintenant ils sont français, ils ont une instruction française, des diplômes français, et moi j'aimerais que ces enfants, pas parce que ce sont mes enfants, les autres enfants aussi, c'est qu'ils ont une place entière dans cette société. Une place entière pour moi, je vais vous donner des exemples : quand vous voyez quelqu'un que le père était manoeuvre, on ne pouvait pas lui donner le poste de chef d'atelier ou le poste d'ouvrier spécialisé car il n'a pas de connaissances, il n'a pas d'outils, mais quand vous voyez que son fils a un BTS en électronique et qu'on lui donne le meilleur travail c'est d'être chauffeur-livreur. Est-ce que c'est cette place qu'il mérite ? Bien sûr ce n'est pas facile, c'est pas parce que vous avez un BTS, son père on lui a dit tu es un illettré, tu ne sais rien faire et à son fils on lui dit qu'il n'y a pas de place, c'est complet, alors que faut-il faire ?

Comment les enfants voient leur avenir et leur place dans la société française ?

Moi, j'ai inculqué à mes enfants tout petits qu'il faut travailler pour être le meilleur, c'est la règle, moi j'étais comme ça, j'étais sévère et exigeant. Et à partir de là, ils ont fait l'effort car pour arriver à ce qu'ils ont fait, il faut travailler, ça ne tombe pas du ciel, ce ne sont pas des enfants meilleurs, plus intelligents que les autres, mais ils ont travaillé un peu plus que les autres. Ils ont l'habitude de faire l'effort au travail et quand on a l'habitude, on ne peut pas passer à côté de la réussite, ce n'est pas possible. Bien sûr ce sera long, ça ne sera pas facile. Moi, j'ai la fille qui est comédienne, Mounia elle est comédienne, elle a fait la plus grande école d'art dramatique en France, sur 1200 élèves, elle est sortie la troisième donc, ce n'est pas une abrutie, mais Mounia si elle était la fille de Gainsbourg, elle aurait déjà 36 000 rôles de théâtre à faire, non malheureusement comme son père était ouvrier, il faut qu'elle se bagarre, même 10 fois, même 100 fois plus que la fille de Gainsbourg, mais elle arrivera, Inch Allah, un jour.

Amel avec la formation d'avocate, si elle n'arrive pas à se débrouiller ce n'était pas la peine qu'elle aille à l'école, elle travaille, elle est dans un cabinet d'avocat à Paris.

Tous les enfants ont terminé leurs études, sauf le dernier qui fait un DEA ou un DESS.

Un jour, on était avec le directeur général des " forges ", alors il m'a dit Mr [...], " pensez à l'avenir de votre fils ", parce qu'on a pris les mauvaises habitudes, que le fils de Kader, de Mohammed, parce qu'il est ouvrier il restera ouvrier, et c'est à nous de se bagarrer, moi je n'ai jamais accepté ça, il m'a dit " pensez à l'avenir de votre fils, car vous avez un bon poste et faites attention ", c'est-à-dire pour que mon fils me remplace dans ce poste après ma retraite. Je l'ai remercié bien sûr et je lui ai dit que ce n'était pas à lui de décider de l'avenir de mon fils, je suis désolé, mon fils c'est moi qui décide, ce n'est pas à lui. Alors, il m'a demandé ce qu'il allait faire, mon fils, Mr le Directeur Général je

vais l'envoyer à l'école, je vais le faire travailler à l'école et il sera directeur ... Ce n'est pas d'être ajusteur, moi je suis fier de mon métier, ce n'est pas déshonorant d'être ajusteur, mais pourquoi nous imposer des choses à nos enfants, pourquoi imposer, c'est presque imposer ça, tu es à l'atelier alors ton fils vient à l'atelier. A l'école ils leur apprennent, s'il veut faire autre chose il le fera, s'il veut faire menuisier, alors il fera menuisier, mais ce n'est pas au directeur de dire où envoyer mon fils, peut-être mon fils veut faire maçon. Mais moi je ne voulais pas de ce service. C'était mon devoir de ne pas vouloir de ce service-là.

Vous êtes de nationalité algérienne ?

Oui, mais ça fait depuis un an et demi que j'ai demandé la nationalité française. Alors ça c'est pareil. Et ça je ne comprends pas, car il y a des gens qui ont la nationalité française au bout de 3-4 mois. Mon frère est marié à une française et en 6 mois il l'a eu, parce qu'il est marié à une française, il est né à Alger, moi je suis plus âgé que lui. Bon, moi j'ai fait la demande, s'il me la donne c'est bien, sinon tant pis, moi je n'ai rien à me reprocher, je ne veux pas qu'il me casse la tête avec ça. Je ne sais pas s'il y a deux poids et deux mesures. Alors, j'ai vu avec Monsieur [...], au Conseil Général et m'a dit si vous avez des problèmes, il m'a laissé sa carte, vous m'appelez, vous passez. Et moi, je ne veux pas faire intervenir quelqu'un du moment. Je respecte la règle, j'ai constitué un dossier, j'ai été convoqué au Service des Renseignements Généraux, ils m'ont questionné et eux mêmes ont dit " il n'y a pas de problèmes, les enfants et leurs études, si on ne la donne pas à des gens comme vous à qui on va la donner ", n'empêche que ça fait depuis un an et demi que j'attends.

Qu'est-ce qui vous a décidé à prendre la nationalité il y a un an et demi et pas avant ?

Au départ, on pensait toujours au retour et avec le temps, je me suis aperçu que déjà l'avenir de mes enfants est là, les petits enfants aussi, moi rien ne m'empêche d'aller à Alger, avoir un appartement à Alger et venir voir mes enfants, c'était pour faciliter les choses, pour un tas de choses, pour mes enfants. Regardez, l'avocate etils ont plus de difficultés à avoir la nationalité française car ils sont nés après 62, alors qu'il y a une loi qui dit que les enfants même s'ils sont nés à l'étranger et s'ils ont fait toute leur scolarité, on ne leur pose pas de problèmes. Et ben, on lui a demandé, est-ce qu'elle avait des problèmes avec la police pendant les trois mois qu'elle était en Algérie... bon elle sait se défendre, elle sait parler, bon je n'ai pas peur pour elle. Et alors, elle n'a pas la nationalité française, par contre si moi je l'ai ça sera plus facile pour elle, et ça lui permettra de mieux travailler dans son métier et de mieux se déplacer en Europe, elle sera appelée car elle a fait du droit international, elle sera appelée à voyager en Suisse, en Allemagne, en Autriche etc... et avec la nationalité algérienne, si elle veut aller aux Etats-Unis, il faut aller pendant 15 jours, 3 semaines pour avoir le visa, si elle était française, elle pourrait prendre son passeport et y aller.

Etes-vous marié ?

Je suis marié, ma femme est algérienne, elle n'a jamais travaillé.

Vous avez des relations avec la famille en Algérie ?

J'ai ma famille, j'ai ma mère, j'ai une mère de 80 ans, on la voit deux fois par an s'il le faut. On rentre deux fois par an, c'est des visites courtes, de 10-15 jours pour voir la famille, ce ne sont pas des vacances.

Les visites vous les faites seul ou en famille ?

Les enfants prennent l'avion quand ils veulent, chacun se déplace quand il veut, ils sont assez grands, les enfants ont passé le ramadan là-bas. Les filles quand ça leur prend, elles prennent l'avion et elles sont à Alger, 3-4 jours.

Quand vous étiez jeune vous les rameniez régulièrement ?

Régulièrement, c'est-à-dire, les enfants, je leur ai toujours demandé de travailler pendant l'année scolaire et pendant les vacances c'était les vacances, on allait toujours en Algérie, toujours dans le même village, les villages vacances de V.V.F, beaucoup de gens ne connaissent pas, l'immigration n'en profite pas, surtout notre immigration, les VVF, ça était fait avec l'argent des gens qui ont travaillé dans les chantiers, c'est ces gens-là qui ont fait les VVF, mais ils n'en ont pas profité, disons qu'il n'y a que 10 % de cette population qui a profité de ces VVF. Parce qu'il n'y avait pas d'information, les gens ne savaient pas demander et les gens qui savaient n'ont pas osé leur expliquer.

Envoyez-vous de l'argent au pays ?

Moi j'étais ouvrier, je ne vois pas comment je peux envoyer de l'argent au pays, quand on a quatre gosses et quand on veut leur donner les moyens de vivre correctement. Le salaire moyen de quelqu'un qui travaille à l'usine, comment voulez-vous qu'il envoie de l'argent au bled, pourquoi faire, ce n'est pas pourquoi faire, mais il n'y en a pas.

Ça veut dire que là-bas, la famille n'a pas de problèmes ?

Moi, mon père a toujours travaillé, il avait sa retraite, les frères et sœurs en Algérie, ils n'ont pas de problèmes.

Avez-vous construit une maison au pays ?

Non, ni maison, ni château, ni bateau.

Parce que vous ne vouliez pas ou vous ne pouviez pas ?

Non, on ne pouvait pas, si on veut, il y a deux choses à faire si on est seul avec un salaire et on a des enfants, ou avec ce qu'on gagne on essaye de donner les moyens à nos enfants de vivre plus ou moins correctement ou alors de tout sacrifier ici, les enfants, la femme et toi et serrer la ceinture. D'autres ont construit au bled et ils n'habitent pas

encore, ni eux ni les enfants. Alors, c'était un choix, moi j'ai fait ce choix, est-ce qu'il est bon ou mauvais, pour moi il est bon.

Est-ce que vos pensez que les autres qui ont construit ont fait un sacrifice ?

Oui, c'est un mauvais choix, car 70 % des gens qui ont construit des maisons en Algérie, ils ne les habitent pas, ils ont même des problèmes. C'est mon point de vue.

C'est leur façon de voir la réussite dans l'immigration ?

La réussite pour moi c'est la famille. La réussite, quand vous laissez un château à vos enfants, qui ne savent pas écrire leur nom, bon j'exagère, mais est-ce que vous trouvez que c'est un bon choix et ben moi je préfère que mes enfants n'aient rien, ni château, ni bateau, mais qui savent s'exprimer, je préfère ça. Et qu'ils transmettent des choses à leurs enfants, parce que moi c'est mes enfants et mes petits-enfants, car mes enfants ont fait une partie de la chose, mais mes petits-enfants, mes arrière-petits-enfants, et bien il y aura des [...] à la Chambre des députés, voilà ce que je veux. Bien sûr peut-être pas mes enfants, mais les arrière-petits-enfants des [...], ils seront à la Chambre, voilà ce que je veux.

Actuellement du point de vue des ressources financières ?

Je suis satisfait.

Et le logement ?

J'ai demandé dès 73 un logement en H.L.M.

De 73 à 79 au [...] rue Schulmeister et j'avais 3 pièces.

Et après la naissance du garçon en 78 et en 79, j'ai quitté pour aller à Hoenheim, car c'étaient de nouvelles constructions en privé et on avait cinq pièces. Et on est toujours là-bas, mais il faut quitter car on est seul. Les enfants ont quitté. Donc, on va trouver quelque chose de plus petit.

Depuis que j'habite le bloc là-bas je suis le seul couple d'Algérien jusqu'à ce jour. Pourquoi, parce qu'ils ne veulent pas aussi, ils évitent de nous concentrer, je ne sais pas alors que c'est des erreurs, alors qu'au lieu de concentrer tous le monde ici, je suis dans l'immeuble depuis 20 ans, ils auraient pu mettre une ou deux familles. Il ne faut pas habituer les gens à se concentrer, c'est des erreurs aussi. C'est mal fait, on aurait pu mettre une ou deux familles algériennes ou tunisiennes ou d'autres, pourquoi mettre dans un immeuble tous les étrangers et dans d'autres on en met un. Ils avaient presque peur. C'est une société privée, c'est semi-privé. Je paye 3 800 francs, mais maintenant celui qui va entrer là-bas c'est 4 500 francs. C'est quelque chose de propre, de tranquille.

Je pense déménager car c'est très grand, car ma femme voit qu'il y a un grand vide, bon nous les hommes on s'en fout de ça mais la maman, les mamans sont plus sensibles à des choses comme ça, elle

est toute seule.

Dans quel quartier souhaiteriez vous habiter ?

Pour le moment, je ne sais pas. De toute façon pas à la Meinau, car c'est un quartier que j'ai déjà habité et j'aimerais habiter ailleurs aussi. Je connais très bien ce quartier.

J'ai pris mes habitudes, j'ai mes amis de l'autre côté, c'est l'opposé de Strasbourg, je n'ai pas envie maintenant d'avoir d'autres relations, d'autres amis.

Vous avez des relations dans le quartier ou ici au café ?

Moi, ici mes meilleures relations c'est par le sport. J'étais prof de judo, mes meilleures relations, c'est le judo qui m'a forgé un caractère fort. Et c'est le judo qui m'a permis de connaître beaucoup de monde, et de côtoyer beaucoup de monde jusqu'à présent. Je connais des Algériens, des Polonais, des Espagnols, j'avais des enfants de médecins, d'ingénieurs, d'ouvriers, de cadres moyens, supérieurs, je côtoyais tout le monde. Ça fait depuis trois ans que j'ai arrêté, j'étais enseignant et président de l'association.

Est-ce qu'un jour vous envisagez d'aller en maison de retraite ?

Non.

Si vous n'avez personne... ?

Je ne souhaite pas passer par là.

Vous avez des raisons ?

Ma culture déjà, mon père a 95 ans, on a jamais accepté qu'il aille en maison de retraite même si c'est une maison de retraite cinq étoiles, on préférerait qu'il reste chez lui, il était mieux chez lui, jusqu'à 93 ans il avait toute sa tête, mais la dernière année il a un peu perdu la tête, il ne retrouvait plus le chemin de la maison. Alors, on a compris qu'il fallait l'entourer, qu'il fallait faire très attention jusqu'au moment où il a fermé les yeux. Sa femme a 91 ans, il était entouré par ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, pas bien entouré mais très bien entouré.

Je souhaite que ça soit la même chose ici, même si je sais que ce n'est pas la même chose ici. Mes enfants, moi la culture que j'ai, la façon de faire avec les parents, peut-être que les enfants ne l'ont pas, ils ont quand même une partie de leur culture ici, une culture européenne. Donc, peut-être qu'ils vont dire papa on t'aime, on t'adore, tu es bien gentil, mais nous si tu n'as pas de sous on va te payer une maison de retraite.

Donc, ça c'est une hypothèse ? Que répondriez-vous à ce moment-là ?

C'est toujours le dos au mur, quand on a le dos au mur c'est qu'on ne peut rien faire.

Si ça se présente que souhaiteriez vous, du point de vue de l'alimentation par exemple ?

Bien sûr, si c'est la seule issue, moi je suis musulman, j'aimerais manger de la façon musulmane, même si je ne fais pas la prière cinq fois par jour.

Comment voudriez-vous que le personnel soit, la structure, l'entourage, les autres, souhaiteriez vous être entouré de toutes les nationalités ?

Bien sûr, il ne faut pas qu'il y ait une ségrégation, sinon, ça ne va pas, je suis contre ça. Bien sûr il ne faut pas nous mettre dans des endroits où il y a un personnel de la région d'ici, qui ne comprend pas notre culture, parce que lorsqu'on leur dit qu'on fait le ramadan, ils nous disent mais vous êtes fous, ça ne sert à rien.

C'est vrai, au début ça me fâchait après j'ai dit non, je me suis dit c'est une réaction normale de la part de ces gens là, parce qu'ils n'ont pas la connaissance de la culture, comme moi Noël, je ne savais pas, il fallait que je côtoie les gens, c'est pas ma religion mais j'ai appris à connaître. Il faut un mélange de personnel qui arrive à comprendre, du moins avec une petite connaissance de notre culture, pour qu'ils arrivent à respecter sans qu'ils soient gênés dans leur travail, ils arriveront à respecter c'est-à-dire la façon, les moments de la prière, un tas de choses. A partir de là, peut-être ça sera plus facile pour les gens d'accepter d'aller vers des maisons de retraite, mais si on ne cherche pas à comprendre, pour quelqu'un qui est pratiquant, ça ne le dérange pas d'avoir un voisin européen, mais c'est sa nourriture peut-être, ce n'est pas un rejet, mais ce n'est pas facile de côtoyer, on doit faire attention à ça. C'est-à-dire ce n'est pas la maison de retraite qui fait peur aux gens mais c'est le contenu. Car quand quelqu'un on lui donne les moyens de vivre et qu'il se sent bien c'est le contenu qui dérange.

Pensez-vous connaître tous vos droits ?

Je ne pense pas, il n'y en a pas beaucoup. Déjà, pour quelqu'un qui pense connaître et savoir ses droits, il faut qu'il sache lire et écrire et qu'il comprenne. Si déjà, quelqu'un qui ne sait pas lire et écrire comment on lui demande s'il connaît ses droits ?

Mais, vous, les aides etc...

Je n'ai pas demandé d'aides, ce qui me préoccupe c'est ma retraite. Quand, les gens viennent à 30 ans ou à 35 ans, travailler, quelques années là-bas, puis ici, ils n'arrivent pas à cotiser, il faut 40 ans de cotisation, il n'y a pas de gens qui ont cotisé pendant 40 ans, la génération suivante peut-être, mais la mienne, on est pas tous venus à 18 ans ici. Beaucoup de gens sont venus à 20-25-30 ans ici. A partir de là, on va voir quels sont les moyens.

Connaissez-vous les démarches ?

Pour l'instant, j'ai fait un dossier à la C.R.A.V, et normalement j'ai un dossier correct, elle demande les certificats de travail du pays aussi, elle a dit qu'elle allait écrire à Alger et parfois ils répondent ou pas et moi je suis allé à Alger, je suis passé à la direction du personnel des PTT, je leur ai ramené tout ça, et maintenant j'attends le mois de décembre, j'aurai 58 ans et à partir de là, je passe les voir pour voir ce qu'il en est.

Ils pensent tenir compte des années de travail en Algérie ?

Sincèrement oui, car j'ai posé la question à la dame et elle m'a dit que les 12 ans que j'ai travaillés en Algérie, c'est l'Algérie qui allait les payer, mais je ne crois pas, on verra d'ici là, ce qu'ils m'ont fait croire et c'est très minime, par rapport à ce qu'on touche ici.

Je ne sais pas quoi dire, je ne sais pas à qui m'adresser j'attends le mois de décembre pour voir l'administration de la C.R.A.V.

Ils vont faire un bilan pour voir à quoi vous avez droit. Sinon, autre que la retraite, les autres aspects administratifs quand il y a des démarches à effectuer, en général pour quels motifs vous allez voir l'administration ?

Pour la carte de séjour, à la préfecture, à la CAF, pour la carte vitale, sinon je n'ai pas de démarches.

Vous y allez combien de fois par an ?

Par an, peut-être plus tard, après la retraite, après 60 ans, j'aurai besoin d'y aller plus souvent, car je n'arrive plus à vivre de ma retraite, car je serai souvent malade, ben quand on a la santé on a pas besoin d'aller à l'hôpital. J'allais souvent, c'est quand les enfants étaient à l'école, du primaire jusqu'au bac je ne les ai pas lâchés d'une minute, je connaissais tous les profs, s'il y a quelqu'un qui était connu là-bas c'était moi, et c'est pas parce que j'en avais besoin, mais c'est un appui pour que les enfants comprennent que, parce que les enfants ne sont pas des imbéciles, quand ils savent, quand ils voient qu'on s'intéresse à ce qu'ils font, ils le font et ils le font bien, et quand il voient qu'on ne s'intéresse pas ils le font moins bien, pas parce qu'ils sont moins intelligents mais, c'est parce qu'on s'intéresse pas, si c'est bien, personne ne lui dit que c'est bien et si c'est très bien personne ne lui dit que c'est très bien et si c'est mal, personne ne lui dit que c'est mal car personne ne s'en aperçoit. Je pense que l'erreur des compatriotes c'est ça. Aller voir son enfant au primaire c'est très important, si on néglige ça au départ on ne peut pas rattraper ça ni au collège, ni au lycée, c'est déjà au niveau du primaire, l'enfant est obligé de faire plus attention car il voit son père parler avec le maître ou la maîtresse, sans le frapper, moi c'était ma devise, je n'ai jamais frappé un de mes enfants, d'ailleurs ma fille m'a dit papa tu es un obsédé de l'école et elle m'a dit papa je t'embrasse parce que si on est arrivé à ce que l'on est aujourd'hui c'est parce que tu étais obsédé de l'école. Et c'est un peu une fierté car ça vous donne envie de vivre et de vous balader, non seulement pour eux mais aussi pour les petits-enfants,

quand on voit les résultats, la reconnaissance est là.

Pour revenir à la santé, comment ça se passe ?

J'étais un grand sportif, ça aussi le sport ça ne vous prolonge pas la vie, mais vous permet de bien vivre, car déjà il y a une masse musculaire, il y a une hygiène et ça vous permet de mieux vivre, et les petits bobos, on les ressent aussi, mais peut-être moins que quelqu'un qui n'a pas fait de sport, mais les petits bobos du dos, du genou oui. J'ai des problèmes de dos, d'articulations, mais ça c'est l'âge, l'arthrose, la migraine je l'ai depuis l'âge de neuf ans, on ne peut rien faire, chez moi la migraine se déclenche lorsque je prends des douches chaudes et au niveau de la tête, il faut que je me lave la tête avec de l'eau froide, alors je ne l'ai pas pendant un, deux mois et je me soigne avec de l'homéopathie, avec des médicaments pas chers, et le médecin m'a dit que ça va durer un mois, un mois et demi, mais ça n'est pas méchant, quand on sait ce que l'on a, ça va. Je vais chez le médecin en général quand je suis malade.

Que pensez-vous de l'accueil ?

Sincèrement amical, ça fait depuis longtemps.

Pour régler les soins médicaux, vous avez la carte ?

Je règle toujours par chèque. J'ai une mutuelle depuis toujours.

Vous n'avez jamais fait appel à une aide à domicile ?

Non, jamais.

Du point de vue des loisirs ?

Maintenant, avec l'âge, ça ne saura plus les loisirs que j'avais il y a 20 ans. Il y a 20 ans, je pratiquais du sport et j'étais dans le milieu sportif. Mais, maintenant, que j'avance dans l'âge ou lorsque je serai dans le troisième âge, je n'ai pas les mêmes loisirs. Aujourd'hui, j'aime bien sortir en groupe ou seul, la vie associative, je pense que dès que je sors de la vie active je rentre dans la vie associative, moi je ne suis pas quelqu'un qui ne fait rien... Je ne sais pas quoi, mon souhait ça serait de m'occuper des jeunes, d'une association où on peut s'occuper des jeunes. Dans des quartiers difficiles, dans les centres socio-culturels, où on pourrait regrouper les jeunes. Déjà il faut créer des lieux où ils se regroupent et à partir de là on peut s'occuper, s'il n'y a pas de lieux où les jeunes peuvent aller, on ne peut pas les chercher un par un, mais si par contre, moi j'ai vécu avec la Maison des Jeunes, c'était là-bas où on se rencontrait, où on rencontrait des jeunes, on organisait des soirées, c'était organisé avec un esprit propre, si ces jeunes du quartier venaient dans ces " MJC ", même s'ils font du bruit, on arrive à les canaliser et on arrive à les calmer, mais s'ils sont dans les rues à 10, même à 4, à 23 heures, ils arrivent à faire du bruit comme s'ils étaient à 50, vous n'arrivez pas à les contrôler.

A la Meinau, vous connaissez des associations ?

Les gens de l'association [...], c'est-à-dire eux aussi c'est l'erreur, ils n'ont jamais le temps, et quand on m'appelle c'est pour me dire, Monsieur est-ce qu'on peut coller des affiches. C'est à eux les animateurs de faire le travail, d'interroger les jeunes, mais moi je peux leur donner des choses qu'ils n'ont pas. On ne peut pas faire à leur place. Oui j'ai des contacts avec des jeunes, avec beaucoup de respect, moi je suis comme un père pour eux et pourtant je suis sévère.

Et les jeunes ils vous respectent parce qu'ils vous estiment ou parce qu'ils vous craignent ?

Parce qu'au départ ils ont besoin de cette force, c'est des jeunes qui se croient forts et quand on se sent fort comme ça et parfois on a besoin de quelqu'un qui est plus fort et on l'estime et on le respecte. Les jeunes, ils aiment aussi parfois quelqu'un qui est plus fort, parfois ils sont débordés et ils ont besoin d'une autre force pour les ramener. A la Meinau, il manque une vie associative pour les jeunes.

Les jeunes il faut leur donner, il y aura toujours des brebis galeuses, mais il y aura moins de voyous et beaucoup de jeunes qui font des bonnes choses, ça ne veut pas dire que quand on fait des choses il n'y aura jamais de voyous, les prisons n'existent pas d'aujourd'hui, elles existaient avant 60, parce qu'il y avait des voyous, il y aura toujours des voyous même dans 1000 ans il y aura des voyous. Les gens disent ah! les jeunes de maintenant c'est pas comme avant, avant ils avaient aussi leurs défauts, ils n'ont pas inventé la poudre, les jeunes peuvent faire beaucoup de choses si on arrive à les canaliser, les Algériens, les Tunisiens, on arriverait à faire quelque chose avec eux, on arriverait à faire des merveilles. Bien sûr chacun dans son domaine, peut-être il très doué en musique, mais on ne fait pas attention à lui, et ça passe à côté, c'est peut-être quelqu'un qui sera guitariste ou un pianiste, ou un judoka, très bon judoka avec une médaille olympique, un basketteur, un footballeur, un ingénieur, un ajusteur, un menuisier, un maçon, un plâtrier, on trouve de tout et puis aussi un ou trois voyous, c'est comme ça la vie.

Vous fréquentez certaines associations de votre communauté?

Non, je ne connais pas d'association.

Pour revenir à la religion

Je suis musulman et pour tout l'or du monde je ne vais pas nier ça, si on nie ça, je me nie moi-même et si on nie soi-même, on n'est rien. Avec tout le respect que j'ai pour toutes les autres religions, moi je suis d'origine musulmane, d'origine arabe et ça ne m'empêche pas d'être français comme tout le monde.

Qu'est-ce que ça vous rapporte la religion ?

Quand quelqu'un se perd, il n'a plus de but, il revient à sa religion, elle le ramène à la sagesse, l'amène à se regarder dans une glace et à se dire je suis comme ça et commencer à respecter sa personne et si

c'est trop dans sa tête, il aura le respect de l'autre. C'est une voie de vie, moi je dis la sagesse.

Est-ce que vous fréquentez un lieu de culte ?

Non, on revient dans les loisirs, ça sera une partie de la retraite.

Vous prenez ceci comme un loisir ou comme une démarche vers un lieu de culte, car un loisir, c'est un moment, un lieu où on s'amuse ?
Bien sûr il faut quand même faire la part des choses, si je rencontre des gens de mon âge et on va vers la mosquée on le fera avec un plaisir autre que comme on va au café, mais ça sera toujours un plaisir, accompagner en discutant de la religion, de notre prophète, de notre façon de vivre, c'est un loisir autre, mais toujours avec les mêmes personnes avec lesquelles on va au café, c'est un autre lieu, c'est un autre plaisir, mais il faut que ça soit fait avec plaisir, mais pas une contrainte et surtout pour ne pas essayer de donner une image aux gens qui nous regardent, il ne faut pas aller à la mosquée pour essayer de se donner une image de sage et de musulman. C'est une erreur. Quand moi, je vais à la mosquée, si vous allez à la mosquée juste pour vous donner une image, une fausse image parce que vous n'êtes pas ceci, tout en regardant sur les trottoirs, aux fenêtres, afin qu'on vous regarde et vous faites tout pour qu'on voit que vous allez à la mosquée. Si moi je vais à la mosquée, je vais dans la plus grande discrétion et avec les moyens les plus modestes. C'est comme quelqu'un qui va au hadj, il faut le faire avec sagesse, vous n'avez pas besoin que tout le quartier sache que vous étiez au hadj, je ne porte pas de critique mais parfois on constate.

Est-ce que vous intéressez à ce qui se passe dans le pays ?

Bien sûr, on ne peut pas s'en empêcher, ça fait partie de nous. Si je suis parti avant c'est parce que ça m'intéressait, c'est pas parce que j'ai quitté que ça ne m'intéresse plus, moi je suis parti parce que ça m'intéressait de trop.

Quels domaines vous intéressent au pays ?

La politique du pays, la vie sociale, la vie des gens du pays.
L'information c'est par la radio, la télévision, les journaux algériens.

Vous avez gardé suffisamment de contacts pour être au courant de ce qui se passe ?

Oui, je suis au courant de ce qui se passe et même quand je vais en Algérie, avec le temps que j'ai, je côtoie des gens qui ont des responsabilités qui peuvent me donner des informations.

Souhaitez-vous retourner définitivement au pays ?

Aller le plus souvent oui, mais aller définitivement non. Ce n'est pas facile de se créer encore une vie quand on a 60 ans, quand on est jeune on arrive à retrouver des gens, à avoir des amis plus facilement,

quand on arrive à 60 ans déjà on marche moins, donc quand on marche moins on rencontre moins de gens, ici on a quand même notre vie, nos enfants et nos amis, les amis d'Algérie je les ai perdus, j'ai des membres de la famille, mais je n'ai plus d'amis.

Pour vous une vie se choisit en fonction de l'endroit où on a des amis ?

Parce que la force des choses et de l'âge veut ça aussi, quand on a 30 ans, on se déplace pendant des années, je connais des gens qui ont 70 ans ici, qui ont les moyens de vivre 10 fois mieux au pays avec la retraite qu'ils ont, mais ce n'est pas facile, ils arrivent là-bas il n'y a personne, ils ont peut-être les moyens financiers, mais les rapports humains ils ne les ont pas, parce qu'ils ont 70 ans, ils sont vieux, ce n'est pas facile.

Où est-ce que vous souhaiteriez vous être enterré ?

A Alger, à côté de mon père, je leur ai déjà dit à mes enfants, s'ils le font, je ne sais pas s'ils le feront, il ne faut pas avoir peur, ça va arriver, si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera le plus tard possible.

Est-ce que vous cotisez pour le rapatriement de votre corps ?

Il y avait celle de l'Amicale des Algériens à l'époque, moi sincèrement j'ai cotisé pendant quelques années et j'ai arrêté, pourquoi, je ne sais pas, mais j'ai arrêté. Je sais par ailleurs qu'une société de pompe funèbre existe. Je ne sais pas, peut-être que c'est une erreur aussi, car on l'impression que ça n'arrive pas ou que ça n'arrive qu'aux autres, c'est inévitable.

C'est aussi peut-être parce qu'on est arrivé à un âge, on a laissé une partie de notre enfance, moi je me souviens du premier jour où j'étais à l'école avec la couleur de la paire de chaussure que j'avais, on ne peut pas oublier, c'est pas parce qu'on ne veut pas, mais c'est parce qu'on ne peut pas. Pour nos enfants ça sera différent, je pense que nos enfants, on leur dira vous serez enterrés ici à la Meinau, à Cronenbourg, pour leurs enfants ça sera normal, ils sont nés ici, ils ont grandi ici. C'est pas parce que c'est mal ici et c'est mieux là-bas, mais c'est parce que c'est quelque chose qui est en nous et on ne peut pas dire pourquoi, c'est un lien très fort, ce n'est pas la peine de poser des questions, pourquoi vous ne vous sentez pas bien à la Meinau, on va vous donner un carré, on va vous donner ça. C'est essentiellement un lien avec le papa.

Plus le papa que la terre algérienne ?

On ne peut pas avoir de papa sans terre algérienne et une terre algérienne sans papa, je ne peux pas dissocier l'un de l'autre.

Est-ce que vous avez déjà pensé au droit de vote ?

Le droit de vote c'est quelque chose qui m'a, je n'ai toujours pas compris comment cela se fait. D'ailleurs, lorsqu'on parle de l'intégration de nos enfants comment peut-on intégrer nos enfants, sans essayer d'intégrer les parents ? On ne peut pas. On parle d'une intégration de nos enfants. Attention, je ne dis pas le droit au vote aux présidentielles, je parle de la vie du citoyen et de la commune. Je prends mon exemple. Je vis depuis 22 ans, j'ai participé à la vie associative aussi bien, si ce n'est aussi mieux que certaines personnes qui sont des arrière-grands-parents d'Hoenheim, et le jour du choix du maire, du magistrat de la ville, nous on n'a pas le droit de participer à ça. On n'a pas demandé, on ne demande pas à avoir une liste pour se présenter à la mairie de la ville, mais au moins de participer au choix de ce magistrat. On est des citoyens de deuxième zone, même au niveau de la commune, pas au niveau de la nation.

Vous auriez aimé toujours participer à la vie de la cité ?

Bien sûr, la question ne se pose même pas, elle ne devrait même pas se poser d'ailleurs. Quelqu'un qui a pendant 5, 10, 20 ans payé les charges locatives, on lui demande d'être un bon citoyen de la ville, de donner une bonne éducation à vos enfants car ce sera les citoyens demain de la ville et il n'a pas le droit de participer au choix du magistrat de la ville, alors c'est quelque chose où il faut se bagarrer. Et bien sûr il y a des gens qui sont pour ou contre, moi je dis quand il y a des débats sur les municipales et Catherine Trautmann nous a posé la question. Lors de son débat ici, elle était pour le vote des étrangers, et Keller était contre. Comment va-t-elle intégrer les jeunes ? Et il y en a à Strasbourg. Quand on ne donne pas la parole au père qui a vécu pendant 40 ans, ils ont 50 ans, ils le savent très bien, ils habitent la ville depuis 50 ans, et on ne peut parler de citoyens ? Quand on demande à un enfant d'aller voter alors que son père est à la maison; il y aura un rejet, parce qu'il sent que son père a été rejeté, alors il rejette aussi, il se révolte, il a raison, on ne peut pas accepter une famille à moitié, alors que son père vit depuis 50 ans en France, et lui a 18 ans, lui il peut aller voter pour élire le premier magistrat de la ville et son père n'y a pas droit. L'exemple que je donne, ce n'est pas le cas pour moi car mes enfants, ils votent et ils savent pour qui voter.

Vos enfants votent parce qu'ils ont pris conscience de la valeur de la citoyenneté, parce qu'ils ont été à la fac, est-ce qu'on peut dire ça ou non ?

Oui, tout à fait, ils savent la valeur, les conséquences, c'est plus facile pour eux d'aller voter car ils connaissent les conséquences par rapport à ceux qui ne connaissent pas.

Moi, je veux qu'ils votent, je leur ai expliqué pourquoi ils doivent voter, ils le savent. Les enfants sont très politisés.

Vous avez commencé à leur inculquer, à leur donner des informations sur la vie politique assez tôt, de quelle façon ?

Du moment qu'ils sont d'origine algérienne même s'ils sont français, je

leur expliquais, non pas des événements, mais la guerre d'Algérie, l'histoire du pays d'origine, de leur père, de leur grand-père et de leur arrière-grand-père, moi c'est mon devoir d'expliquer et après c'est à eux de tirer des conclusions, de juger, de condamner ou de ne pas condamner et à ce jour j'ai fait mon devoir de respecter et maintenant je pense qu'ils ont les connaissances, de tirer les conséquences, d'analyser les choses.

52 Cet entretien a été réalisé par Saïd RAMDANE et présenté dans la revue *Ecart* d'identité. [Revue trimestrielle sur l'intégration, *Le troisième âge de l'immigration*, n°87. Décembre 1998.]

Second entretien : "Celui qui politique"⁵²

Je vis dans un foyer... C'est une caserne de militaires... Je vis dans une chambre de un mètre de large juste pour coucher, une toute petite chambre où tu n'as pas où bouger... ton voisin à côté qui soupire tu l'entends et lui aussi... On s'entend respirer. Tu ne peux rien faire... La séparation est un contre-plaqué... au foyer quand tu arrives tu trouves une misère noire : un casier pour mettre tes affaires, un coin pour mettre des choses dans le frigo... (...) C'est pas une vie... Le foyer ce n'est pas une vie... C'est toujours pareil... Depuis longtemps c'est toujours pareil...Après quand tu oublies quelque chose, tu ne la retrouves plus ; tu laisses un objet et on te le pique... même ta bouffe...Si tu ne surveilles pas ta popote, on te la prend... On casse les casiers... jusqu'à maintenant... Ce qui a changé par rapport à aujourd'hui c'est la bagarre. Avant, y avait toujours des bagarres... Parfois pour rien... pour rien du tout... Le monde se saoule jusqu'à la nuit et chacun provoque l'autre... Ils se saoulent dehors et dès qu'ils rentrent au foyer ils se vengent... Tout ce qu'ils subissent dehors, ils le ressortent au foyer... Ils ne répondent pas, ne réagissent pas, ne disent rien, mais dès qu'ils se retrouvent au foyer ils se vengent... Ils agressent, des coups de poings, des insultes... Tout le temps comme ça... toujours ça se passe comme ça... Ils vivaient comme ça. (...)

Donc, moi, tout ce que je voulais, c'est travailler et retourner en Algérie.. ; C'était mon seul but. Mais par la suite, une fois le temps passé, les mois écoulés, on ne savait plus pourquoi on est venu ici en France, ni pourquoi on travaille, ni pourquoi on tourne en rond... On a oublié totalement le but... et tout cela parce qu'on n'avait pas de conseils dans les frontières algériennes... (...) Alors nous, on a vécu dans ce pays et le plus beau, le plus grave c'est qu'on est né pendant l'occupation française et on est arrivé en France juste au début de l'indépendance. Alors, on a toujours vécu dans la peur, la peur de la police française. On vivait toujours dans la crainte donc avec les Français, et pendant les vacances, lorsqu'on retournait en Algérie pour nous reposer un peu, on avait des problèmes dans les frontières algériennes, avec les douaniers. On nous écrasait à fond. On nous créait d'autres problèmes... Ils nous écrasaient à fond et lorsqu'on rentrait à l'intérieur du pays on nous contrôlait dans les barrages pour certains avec mépris... On ne s'est pas retrouvé... On ne se sentait bien ni en Algérie, ni auprès des autorités algériennes, ni en France où on est considéré comme des immigrés. On souffrait et on vivait dans la crainte quotidiennement... de tous les côtés.

Pour nous, on n'a encore rien connu... on n'a jamais été libres et indépendants... On n'a pas encore connu notre indépendance jusqu'à présent, actuellement et en particulier les immigrés... Ici on nous écrase, on nous exploite. On est des colonisés, et en Algérie on est pareil, des colonisés aussi... voilà ! Problèmes avec les frontières... Voilà ! Et l'écrasement. Ici, on passe une année de misère, on sort dehors pour acheter de quoi vivre en souffrance... Et quand on partait

prendre l'avion, on ne te laisse pas monter si tu ne craches pas de l'argent... Dans le bateau c'est la même chose et au retour, on te laisse tomber si tu ne craches pas de l'argent... On est tout le temps en souffrance... Ni ici, ni en Algérie, on n'a pas encore eu un moment de respiration... (...) Certains ne savent pas pourquoi ils sont ici... Ils n'ont pas de but... Ils croient encore que c'est la liberté de voler, la liberté d'agresser... La liberté ici, c'est la femme... En réalité la liberté c'est pas ça... Beaucoup de vieux qui sont à la retraite, ne veulent plus rentrer... par exemple : quelqu'un qui est là depuis trente ans en France, ouvrier ou manoeuvre dans une entreprise ou dans une usine, il a normalement un mois de vacances par an... En fait il reste seulement 25 jours car il faut enlever 3 jours pour aller et 3 jours pour le retour (train-bateau-car)... Pendant ces 25 jours, il reste à la maison, et voilà pourquoi sa femme pendant trente ans est mariée avec lui 30 fois... et lui, il n'a pas éduqué ses enfants... donc ils sont ici dans le foyer minable et pensent qu'ils sont mieux qu'ils sont là-bas... Il s'est habitué à vivre ici. Là-bas, ses enfants le stressent et il se sent perturbé parce que... Parce que... Pourquoi ? ... Et c'est quelque chose de simple parce que quand il est en France, il est en France... Mais il ne vit pas à la française... Tout est à l'envers... Renversé... Et ceux qui ne veulent pas rentrer chez eux, ceux-là ils n'ont pas connu l'indépendance... C'est comme un enfant qui a vécu, venu au monde, sans connaître son père... ceux-là ont vécu en Algérie sous la colonisation française et ils sont venus en France toujours sous la " dominance des français "... avec une peur et pour certains ils ont besoin... Il vit ici comme un étranger et il a peur en tant qu'étranger... Il a peur du Français, il a peur de la rue... Quand il sort au marché il voit les Français, il voit ça, et ça c'est un besoin pour lui... Et quand il va au bled il ne voit pas ça... Alors ça lui manque... parce que... quand il va travailler il travaille maintenant qu'ils sont à la retraite qu'est ce qu'ils foutent là... Il a fini ! Qu'est ce qu'il reste... il doit profiter avec sa femme et ses enfants... mais non ça c'est dans l'esprit, ça il a besoin... il a besoin d'être ici (...) C'est psychologique ça... Il aime voir les femmes..., la femme en mini-jupe... (...) Mais ils ne savent pas comment profiter... Ils ne vont nulle part, ni au cinéma, ni à la plage, ni se promener ni s'amuser. Ils ne profitent de rien... Et quand il sort, il va dans les quartiers où ils sont tous groupés... Par exemple quand il va à Lyon, il est obligé d'aller à la Place du Pont, là où tous les étrangers sont groupés... C'est sa vie... les cafés, l'épicier... ils sont tous là... Certains ils viennent sans raison... Ils sont là juste pour être là... Ils font un tour ou restent debout ou guettent... Ils restent là et attendent dans l'espoir de croiser quelqu'un de connu, du même village, et si on a besoin de quelqu'un, c'est là qu'on le cherche... Tout le monde y va là-bas..., même s'il n'a rien à acheter il y va là-bas... Ils ont besoin de ça (...)

La fierté c'est quand tu es au sommet de quelque chose et pas de vivre dans la misère ou de vivre sous un pont... Ca c'est l'immigration... (...) toute la vie de l'immigré est difficile... Il faut tout le temps pour lutter pour arriver... Il faut être le meilleur pour être accepté ! (...) Le travail le plus dur c'est pour nous... Mon but a toujours été de m'installer en Algérie, et j'ai toujours cela dans ma tête mais j'ai pas

la chance de réussir.. Et je ne sais pas pourquoi. Tout me paraît un échec. Tout ce que j'ai tenté de faire a échoué... J'en sais rien, c'est peut-être question de chance ou de destin (mektoub !) Je ne sais pas...

LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES ÂGÉES IMMIGRÉES PAR LES INSTITUTIONS EN CHARGE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Cette dernière partie présente les différentes compétences des institutions en charge du vieillissement de la population. Avant de présenter des préconisations pour l'amélioration de la prise en compte du public âgé migrant, sera questionnée la nécessité ou pas de mettre en place des politiques spécifiques.

Quelles sont les institutions en charge du vieillissement de la population ?

Quelles sont leurs compétences respectives ?

✓ Le Conseil Général du Bas-Rhin :

L'action médico-sociale, représentant le tiers du budget du Département, est son principal domaine de compétence. L'aide aux personnes âgées constitue une mission importante, impliquant différentes actions.

En effet, le Conseil Général du Bas-Rhin apporte son soutien aux associations spécialisées dans **l'aide à domicile des personnes âgées**. En 1998, près de 400 personnes ont bénéficié de l'aide sociale à domicile. Cette aide concerne le maintien à domicile des personnes âgées et l'attribution d'une aide ménagère.

Par ailleurs, l'action en faveur des personnes âgées se caractérise par la mise en œuvre dès le 1er janvier 2002 de **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A)**, une mission entrant dans les attributions légales du Conseil Général et concernant l'aide aux per-

sonnes âgées dépendantes. L'A.P.A. se substitue à la Prestation Spécifique Dépendance.

Le Conseil Général met en place **un plan gérontologique** (environ tous les 8 / 9 ans) dans le but de recenser les différents moyens à mettre en œuvre dans le cadre du maintien à domicile et **du placement en établissement.**

Des formules d'établissement sont réalisables lorsque le maintien à domicile n'est plus possible. Le département du Bas-Rhin compte 118 établissements (soit 8 045 lits) pour personnes âgées habilités aide sociale (maisons de retraite et unités de soins de longue durée). S'y ajoutent 17 établissements (soit 851 lits) non habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

La politique du conseil général consiste également à **promouvoir les formules d'accueil familial des personnes âgées.**

✓ *La Ville de Strasbourg*

Le service personnes âgées de la Ville de Strasbourg ne gère aucun service ni établissement pour les personnes âgées. Son action se développe en partenariat avec un nombre important d'associations - une cinquantaine - gérant l'ensemble des services et prestations pour les personnes âgées.

La non implication de la Ville dans la gestion des services et structures lui permet de jouer **un rôle de coordination** des acteurs.

La Ville s'est impliquée dans différents domaines de l'action gérontologique :

- **L'information et la coordination** : pour faciliter l'accès à l'information et permettre aux personnes âgées de disposer en un seul lieu d'une information cohérente et complète, la Ville a créé deux types de services : une ligne info senior et la création de **sept lieux d'accueil, d'information et de coordination** de proximité : " les Maisons des Aînés" à Strasbourg.

- **La concertation et la citoyenneté** : la Ville est membre du bureau du CODERPA et participe au Groupe d'Intérêt Public "Alsace Gérontologie".

- **L'aide à domicile** : la Ville de Strasbourg soutient des associations offrant des services de maintien à domicile.

- **L'hébergement des personnes âgées** : pour favoriser la création de structures d'hébergement pour personnes âgées, la Ville de Strasbourg s'est engagée de deux manières : dans le cadre de réalisations associatives (cession du terrain par bail emphytéotique) et par la construction d'équipements.

- **Les actions de lutte contre la solitude** : soutien financier des clubs du troisième âge, avec la création d'un poste d'animateur municipal et la diffusion de la carte saphir.

Parmi les perspectives définies par la Ville de Strasbourg, l'une concerne la volonté de prise en charge particulière de la population âgée d'origine étrangère : " *Plus de 30 000 personnes d'origine étrangère rési-*

53 *L'action gérontologique de la Ville de Strasbourg*. Mars 2000.

dent à Strasbourg. Cette population connaît également un important vieillissement. Les besoins sont peu connus pour l'instant et nécessitent un traitement particulier et des réponses adaptées." 53

✓ *La Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace-Moselle (C.R.A.V.)*

La C.R.A.V. est un organisme privé chargé de la gestion d'un service public.

Elle assume une triple mission :

- Elle **gère les comptes retraites de tous les salariés du régime général de la sécurité sociale** ayant cotisé au titre de l'assurance vieillesse dans l'un des trois départements de sa circonscription : le Haut Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle.

- Elle **instruit les dossiers de retraite et d'allocations veuves** de ses ressortissants et en garantit le paiement.

- Elle mène **une politique d'action sociale en faveur des personnes âgées**.

L'action sociale de la C.R.A.V. se décline en deux types d'actions : l'aide sociale individuelle et l'aide sociale immobilière.

L'aide sociale individuelle⁵⁴ comprend :

- l'aide ménagère
- la garde à domicile
- l'aide à l'amélioration de l'habitat
- l'adaptation du logement aux handicaps
- les aides aux vacances
- les secours exceptionnels.
- et l'aide à l'hébergement temporaire.

L'action sociale immobilière⁵⁵ :

La C.R.A.V. participe financièrement et par ses conseils :

- à l'humanisation d'hospice et de maisons de retraite
- à la construction de maisons d'accueil pour personnes âgées
- et enfin à la mise en place de lits d'hébergement temporaire.

✓ *La Caisse Régionale d'Assurance Maladie Alsace-Moselle (C.R.A.M.)*

Les missions et les activités du service social sont l'accès aux soins ; l'insertion professionnelle, la prévention et le traitement de la dépendance.

Concernant l'accès aux soins, l'aide est plus spécifiquement orientée vers les plus démunis qui rencontrent des difficultés d'accès aux droits, aux soins et aux structures.

Quant à **la dépendance**, l'objectif est d'aider les personnes dont l'altération grave de l'état, du fait de la maladie, du handicap ou de la vieillesse entraîne une perte d'autonomie.

Un accompagnement social est réalisé en faveur des personnes bénéficiant de la P.S.D. dont le plan d'aide a été réalisé par le service. Avec

54 A titre indicatif, plus de 91,3 millions de francs ont été consacrés, en 1999, à l'action sociale individualisée, dont 96% concourent plus particulièrement au maintien à domicile des personnes âgées.

55 En 1999, près de 14 millions de francs ont été consacrés à l'action sociale immobilière

la loi sur l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, la C.R.A.M. a signé une convention avec le Conseil Général des trois départements fixant les modalités de partenariat pour toute personne ayant fait une demande d'A.P.A. Ce dispositif prévoit la mise en place d'un plan d'aide en concertation avec la famille, afin de permettre le maintien ou le retour à domicile des personnes dépendantes.

- **Le travail social en établissement** : le service social en établissement a pour mission d'aider les personnes hospitalisées à résoudre leurs difficultés sociales occasionnées par la maladie, le handicap, la dépendance, en vue du retour à domicile et en articulation avec le service social de la C.R.A.M.

- **L'aide aux personnes dépendantes signalées par les C.P.A.M., la C.R.A.V et les hôpitaux** : les signalements effectués dans ce contexte ont pour objectif de faciliter le maintien ou le retour à domicile après une hospitalisation. L'assistant social se rend à domicile pour une évaluation de la situation et la mise en œuvre d'un plan d'aide visant à proposer des réponses individuelles adaptées aux besoins et aux potentialités de l'environnement.

- **L'aide à l'aménagement de logement des personnes dépendantes** : le maintien ou le retour à domicile des personnes dépendantes nécessite souvent une adaptation de leur logement. Le service social a développé un programme d'aménagement de logement en travaillant notamment à une coordination entre les différents partenaires pour l'instruction et le traitement des demandes.

- **L'aide aux aidants familiaux**. Les actions d'aide aux aidants sont à la fois un lieu de formation et de développement des connaissances et compétences et un temps offert à la tierce personne de rencontre et d'échange avec d'autres.

Et l'animation de pôle gérontologique " Ill et Doller ".

✓ **La Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)**

Parmi les six axes d'interventions de la politique d'action sanitaire et sociale de la M.S.A., un consiste à **accompagner le projet de vie des personnes vieillissantes** au travers de plusieurs missions :

- Etre à l'écoute des retraités et encourager le maintien des rôles sociaux (conseil technique aux Aînés ruraux)
- Prévenir la perte d'autonomie (Cycles PAC Eureka) et construire avec les personnes âgées et leurs familles un projet de vie à domicile
- Soutenir les aidants familiaux pour prévenir leur épuisement
- Et participer à la définition et au suivi des politiques gérontologiques et départementales.

✓ **Le Comité Départemental des Retraités et personnes Agées du Bas-Rhin (C.O.D.E.R.P.A)**

" C'est un comité à caractère **consultatif**. Il constitue un **lieu de dialogue, d'information** et de **réflexion** au sein duquel **des représentants des retraités et personnes âgées participent** à l'éla-

56 Guide élaboré par le C.N.R.P.A.
Membre du C.O.D.E.R.P.A. et de la
C.O.R.E.R.P.A. 2001.

boration et à l'application **des mesures de toute nature** les concernant, **en concertation** avec les professionnels et les principaux organismes chargés de mettre en œuvre les actions en leur faveur, au sein du département. (Deuxième alinéa - article 7 - décret du 4 août 1982 modifié)⁵⁶. La présidence effective du CODERPA est assurée par le préfet et la vice-présidence est désormais attribuée, de plein droit, au président du Conseil Général.

A cet égard, **quatre missions principales** sont dévolues au CODERPA :

- **La réalisation**, avant le 1er juin de chaque année, d'un rapport sur la mise en œuvre des actions concernant les retraités et les personnes âgées du département, pendant l'année écoulée.
- il a également une **mission de réflexion** globale en matière **gérontologique** ;
- le comité doit aussi diffuser de **l'information** au niveau départemental
- et enfin? faciliter la conclusion de **conventions locales**.

Entre Universalisme et particularisme

Le discours des professionnels oscille entre deux points de vue divergents. Le premier revendique la prise en compte spécifique du public âgé migrant, nécessitant la mise en place d'actions particulières. Au contraire, le second atténue les différences existantes entre les personnes âgées et les personnes âgées immigrées, qui doivent être prises en compte par les institutions de droit commun.

✓ *Des politiques spécifiques*

Les professionnels énoncent certaines spécificités inhérentes aux personnes âgées immigrées. L'une d'entre elles a trait à l'isolement des immigrés en foyer, d'autres sont liées à leur précarité financière résultant de leur faible pension de retraite et de l'envoi d'argent au pays. Le déracinement lié à l'émigration est aussi évoqué comme un élément particulier à prendre en compte, ainsi que la manière dont ils n'anticipent pas leur avenir, ne construisent pas leur retraite, " *du fait de ne pas être dans un environnement social qui leur soit propre*".

Certains affirment que la solidarité familiale reste forte et que les enfants ne placeront pas leurs parents dans des maisons de retraite. Quelques professionnels insistent sur la nécessité de créer des maisons de retraite spécialisées pour prendre en compte leur religion, les habitudes alimentaires et la langue comme les maisons de retraite de la communauté juive, agréées par les pouvoirs publics, au sein desquelles des vieux peuvent parler leur langue maternelle avec leurs voisins, être assurés de manger casher, où sont organisées les fêtes traditionnelles israéliennes, bref, où se créent et se recréent des liens com-

munautaires forts.

Dans les secteurs de l'aide aux personnes et des prestations des soins (infirmiers, aides-soignantes, para-médicaux...), nous constatons une absence de références à l'immigration et à ses spécificités qui la traversent et fondent son originalité. La rencontre de l'altérité culturelle impose pourtant que les professionnels se dotent de savoirs-faire inhérents à l'accompagnement des personnes issues de l'immigration, attachées à des valeurs qui, au moment de la vieillesse et de la mort, acquièrent une importance capitale...

" Quiconque s'attache à définir les lignes de force d'une politique d'intégration des populations issues de l'immigration se heurte à la difficulté de mettre en œuvre, par des moyens spécifiques, en isolant certains groupes de la population, un objectif d'ordre universel (approfondir la participation des immigrés aux différents domaines de la vie sociale, économique, culturelle et politique et œuvrer en faveur de l'égalité des chances et proscrire les discriminations fondées sur les préjugés xénophobes ou racistes), avec, pour ce faire, la nécessité des politiques particulières au bénéfice d'une fraction de la société définie selon son identité culturelle, ethnique, voire religieuse.

Cette oscillation entre deux principes - universalité et particularisme - traverse toute action politique : ne prend-on pas des mesures en faveur des chômeurs de longue durée (catégorie particulière) au nom de la solidarité (valeur universelle), ou encore, ne tend-on pas à réduire les inégalités sociales par des mesures fiscales s'appliquant différemment selon le niveau de revenu ?

Aborder le thème des politiques spécifiques, c'est tout d'abord admettre et objectiver certaines différences qui découlent de l'appartenance ethnique et culturelle des personnes concernées, sans toutefois, stigmatiser cette appartenance. L'illusion, en effet, serait de verser dans une approche culturaliste de l'intégration faisant l'économie d'une lecture économique et sociale de la réalité. Elle occulterait voire nierait les rapports sociaux qui produisent les difficultés vécues par une partie importante des personnes issues de l'immigration. ⁵⁷

57 Michel VANKAMME, *Les immigrés vieillissent aussi*, Agenda interculturel n°178, novembre 1999.

✓ *"Du danger de créer une nouvelle catégorie : regard du sociologue"* ⁵⁸

58 Salva CONDRÓ, *Les immigrés vieillissent aussi*, Agenda interculturel n°178, novembre 1999.

Faisant une analyse différente de la situation, d'autres professionnels pensent que les migrants vieillissants ne sont pas différents des personnes âgées de milieu populaire. Les institutions peuvent les prendre en charge ne nécessitant pas une organisation particulière.

Seul, l'aspect financier explique la non utilisation de certains services, tel que le maintien à domicile. " Est-ce que l'identification, la délimitation des gens, de leurs problèmes permet d'agir ? Le problème essentiel aujourd'hui, en tout cas en terme de vision, et quitte à user d'une image un peu caricaturale est, me semble-t-il, le suivant : la vieillesse immigrée, c'est un peu la figure de proue d'un immense vaisseau qui s'appelle la précarisation, et qui n'a rien d'un vaisseau fantôme. Prétendre, d'un point de vue gestionnaire, dissocier la proue du reste du navire, c'est courir le risque de le couler entièrement.

59 Salva CONDRÓ, *Les immigrés vieillissent aussi*, Agenda interculturel n°178, novembre 1999.

Il y a une solidarité essentielle et consubstantielle sur ce point. J'en appelle donc qu'on en finisse avec cette vision due à l'allogénéité de la vieillesse immigrée. D'abord parce que les vieux immigrés font complètement partie de la communauté nationale, quelle que soit la durée de leur présence et ensuite parce que **nous pencher sur la question de la vieillesse immigrée nous permettra de comprendre notre propre fonctionnement social, collectif et individuel**. La question que pose aujourd'hui la vieillesse immigrée, c'est celle de l'anticipation - non pas d'un point de vue gestionnaire - mais d'un point de vue politique - des effets de la précarisation sur la population en général, et pas uniquement sur la vieillesse immigrée. ⁵⁹

Résultant des constats et de l'analyse présentés dans ce rapport, le groupe de travail institutionnel a produit un ensemble de préconisations qui oscillent effectivement entre ces deux principes : l'universalisme et le particularisme. En effet, pour une meilleure prise en compte par l'Action sociale du public âgé migrant, il est proposé de tenir compte des spécificités de ce public dans les dispositifs de droit commun.

PRECONISATIONS ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL DE L'O.R.I.V

Préconisations

Articulées aux conclusions du rapport, les préconisations proposées par le groupe de travail institutionnel et discutées au sein de l'association, se déclinent de la manière suivante :

✓ *Développer des lieux de socialisation et rompre l'isolement des immigrés en foyer*

Les immigrés interrogés qui vivent en famille, se projettent dans un avenir lointain, du fait de la présence de leurs enfants, voire de leurs petits-enfants auprès d'eux. En revanche, ceux qui sont en foyer "vivent au jour le jour" et s'accommodent - non sans souffrance - de l'absence de leur famille.

Qu'elles soient davantage subies pour les uns ou plus choisies par les autres, les relations entretenues par les immigrés restent très largement communautaires.

⇒ Revendiqués par les femmes immigrées rencontrées, il serait nécessaire de créer **des lieux de rencontres** pour elles, à l'extérieur de chez elles.

⇒ Afin de rompre l'isolement des résidents en foyer, certains professionnels suggèrent la mise en place **d'actions de transmission** de leurs savoirs-faire, de leurs histoires...

Au sein des foyers, cohabitent deux types de population, l'une jeune et en insertion et l'autre vieillissante et souvent immigrée.

⇒ Un des enjeux est de s'interroger sur la possible **cohabitation** entre ces deux types de public.

✓ ***Favoriser l'accès aux droits des personnes âgées immigrées par un accompagnement social***

Bien que le travail ait structuré le parcours migratoire et personnel des immigrés, il ne leur aura pas permis de sortir d'une certaine précarité. En effet, le montant de leur pension de retraite est ou sera faible dans la majorité des cas, résultant de l'appartenance à des catégories socio-professionnelles défavorisées et à l'insuffisance d'années de cotisations pour certains d'entre eux. Les démarches administratives liées à l'obtention de la retraite, illustrent les difficultés que connaissent les immigrés pour accéder à leurs droits, résultant de leur illettrisme et de leur difficile maîtrise de la langue française. S'ajoutent à cela, la complexité, le caractère mouvant du droit des étrangers et sa faible connaissance par certains intervenants sociaux.

⇒ Il serait donc nécessaire de parvenir à **informer les personnes âgées immigrées de leurs droits** ;

⇒ de **sensibiliser, voire former les travailleurs sociaux au droit spécifique des étrangers et à la problématique des immigrés vieillissants.**

⇒ Et enfin, d'engager une réflexion sur **l'implication des associations " issues de l'immigration "** dans l'accompagnement administratif et social du public âgé immigré.

✓ ***Modifier la condition de résidence sur le territoire français pour accéder à certains droits***

A l'heure de la retraite, Les immigrés qui souhaitent effectuer des allers-retours entre leur pays d'origine et la France, vont être restreints du fait que certaines prestations et droits sociaux sont accessibles, à condition d'une résidence effective en France.

⇒ Il serait donc nécessaire de modifier la condition de résidence obligatoire en France pour le versement de certaines prestations.

✓ ***Faciliter l'accès aux soins***

Concernant l'accès aux soins, les services existants relatifs à la prise en charge du vieillissement sont peu ou pas connus par les migrants âgés.

⇒ Il est donc impératif de **favoriser l'accès aux services gérontologiques de droit commun** dans le cadre du maintien à domicile du public migrant âgé, notamment en foyer. Il est donc essentiel d'assurer **la formation** du personnel soignant et les aidants aux personnes âgées, à **" l'interculturalité "**.

⇒ Dans les foyers, les chambres doivent être **aménagées** pour des personnes en perte d'autonomie, objectif affiché par le plan quinquennal de traitement des foyers de travailleurs migrants.

⇒ La thématique de l'accès aux soins des personnes âgées immigrées devrait être approfondie, afin de déterminer **des actions de prévention.**

L'Observatoire Régional de la Santé Alsace (O.R.S.A.L) souhaite travailler sur la morbidité professionnelle. Dans ce cadre pourrait être apportée une attention particulière aux personnes âgées immigrées.

✓ *Promouvoir l'exercice de l'Islam en France*

L'ensemble des personnes rencontrées sont des musulmans pratiquants, attachées à leur religion, qui est une composante indéniable de leur identité.

⇒ Créer des lieux de prières leur permettrait de pouvoir pratiquer quotidiennement leur religion.

⇒ Bien qu'ils souhaitent dans leur majorité être enterrés au pays d'origine, la France devrait pouvoir leur proposer des lieux de sépultures qui **respectent les rites funéraires inhérents à l'Islam**.

⇒ Les établissements collectifs (maisons de retraite) devraient aussi pouvoir répondre à certaines exigences telle que l'alimentation... (repas hallal).

Dans ce cadre, il faudrait mener une réflexion sur la nécessité de **créer ou pas, des maisons de retraite communautaires**.

Perspectives

La réflexion menée sur les itinéraires de migrants algériens vieillissants doit être articulée aux questions plus larges que sont l'immigration, l'intégration, les discriminations raciales, la transmission intergénérationnelle., traitées par ailleurs par l'association. En effet, l'approche concernant les parcours migratoires permet de prendre en compte une notion fondamentale : le temps, nécessaire pour mieux appréhender le processus d'intégration.

Le vieillissement des immigrés est un enjeu fondamental pour la société française, parce qu'il interroge d'une part, la situation économique, sociale et politique des immigrés au sein de la société d'accueil, leur intégration et la place octroyée à l'Islam et d'autre part, il concernera un nombre croissant d'immigrés, originaires d'autres pays que ceux du Maghreb, notamment la Turquie pour la région Alsace. Il est donc nécessaire, voire urgent de sensibiliser à la fois les intervenants sociaux qui accueillent ce public, les institutions en charge du vieillissement de la population et les associations "issues de l'immigration".

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville a donc pour objectif, en diffusant l'étude réalisée, de mener une réflexion concernant les politiques publiques pertinentes à mettre en œuvre pour les personnes immigrées âgées, en favorisant une meilleure connaissance des parcours des migrants algériens vieillissants.

Un document synthétique du rapport sera réalisé, sous la forme d'une Lettre de l'O.R.I.V, afin d'en assurer une diffusion plus large.

L'association souhaite restituer les conclusions qui ont émergé de cette réflexion à différents niveaux :

- sur le territoire d'étude, à la Meinau, auprès des professionnels et des personnes âgées immigrées qui ont été rencontrés ;
- auprès des institutions en charge du vieillissement de la population, ayant participé au groupe de travail institutionnel tels que la C.R.A.V, la C.R.A.M, le Conseil Général, le C.O.D.E.R.P.A et la Ville de Strasbourg, afin qu'il puisse se créer une dynamique interne à chaque institution. La participation depuis un an et demi des institutions au groupe de travail, leur a déjà permis, pour certaines, d'échanger et de réfléchir sur le public migrant vieillissant.
- auprès des associations " issues de l'immigration " ;
- il pourrait être organisé une rencontre régionale, qui serait un moment d'échange des réflexions et expériences menées concernant le vieillissement des immigrés, notamment celles menées dans le département du Haut-Rhin.

Il est aussi envisagé de poursuivre la réflexion en milieu rural, en définissant les modalités d'une nouvelle démarche à adopter et en fonction de l'implication des institutions, notamment la Mutualité Sociale Agricole. Cette approche permettrait de se pencher sur les immigrés originaires de Turquie et d'identifier les besoins de la population âgée immigrée en milieu rural.

BIBLIOGRAPHIE

Documents nationaux

G. DESPLANQUES, R. VAN DETH, R. MOULIAS et O. SAMAOLI, ***Les immigrés vieillissent aussi***, Hommes et migrations, n°1125, Paris, novembre 1989.

Voyage au bout de la vie, Hommes et Migrations, 02/1991, n°1140.

Viellir et mourir en exil. Immigration maghrébine et vieillissement, Presses Universitaires de Lyon, 1993.

Dossier d'information sur le vieillissement des populations immigrées. Recueil d'articles, mai 1993, Fonds d'Action Sociale.

Sous la direction de Gérard NOIRIEL, ***Le vieillissement des immigrés en région parisienne***, Migration Etudes, Paris, 09/1993.

Immigration et vieillissement en France, Actes de la journée du 9/12/1994 à Belfort.

Ph. PITAUD, ***Contribution à une réflexion sur la condition des immigrés âgés***, Avril 1994.

F. CRUZILLE, ***La personne âgée maghrébine : une approche ethno-psychologique***, 1994/1997.

Comment va la santé ? Reflets migrants. Ecart de l'identité, mars-juin 1995, n° 72/73.

Xavier VANDROMME, ***Viellir immigré et célibataire en foyer. Le cas de la résidence sociale du Bourget en Seine Saint Denis*** (1990/1992), L'Harmattan, Paris, 1996.

Une vieillese illégitime, Plein Droit (la revue du G.I.S.T.I.) n°39, juillet 1998.

Un troisième âge dans l'immigration, Zaàma..., Revue trimestrielle pour l'égalité, février 2000.

Viellissement et Migration, Accueillir, Bulletin du S.S.A.E., n°171, juillet-août 1990.

Migration maghrébine et vieillissement : santé et pratiques sociales, Migrations Santé, 1991, deuxième trimestre, n°67.

Viellir dans l'immigration, La lettre du F.A.S n°41, Septembre et Octobre 1994.

Gilles ASCARIDE et Salva CONDRO, **Les isolés du centre ville de Marseille**, Hommes et Migrations n°1203, novembre 1996.

Hervé VITTOZ, **Du côté des migrants âgés**, Ecartés d'identité n°77, 06/1996.

Hermann BRANDENBURG, **Viellir à l'étranger**, Migrations Santé. Revue trimestrielle d'études et de recherches sur la santé des migrants, deuxième trimestre n°91, 1997.

Le troisième âge de l'immigration, Ecartés d'identité, Revue trimestrielle sur l'intégration, n°87, Décembre 1998.

La retraite dans la trajectoire migratoire. Situations psychosociales et sociales, Migrations Santé, Revue trimestrielle d'étude et de recherche sur la santé des migrants, deuxième et troisième trimestre 1999, n°99/100.

Tom CHARBIT, **Le vieillissement des travailleurs immigrés en foyer**, Le point sur... A.D.R.I, 1er semestre 1999.

Les immigrés vieillissent aussi, Agenda interculturel n°178, novembre 1999.

Viellesses, migrations, cultures, Gérontologie et société, n°91, décembre 2000.

Viellir en émigration, Migrations société, Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales, Revue bimestrielle, Vol.12, n°68, mars-avril 2000.

Yassine CHAÏB, *L'émigré et la mort*, Edisud, Aix en Provence, 2000.
Abdelmalek SAYAD, *La double absence*, Seuil, 1999.

Revue trimestrielle sur l'intégration, Ecart d'identité n°94 : *Du foyer de travailleur migrant à la résidence sociale : Quelles mutations ?* Hiver 2000/2001.

Revue trimestrielle sur l'intégration, Ecart d'identité n°87 : *Le troisième âge de l'immigration*, Décembre 1998.

Ema SERRA SANTANA, *L'éternel retour ou l'impossible retour*. "Migration et vieillissement". Une étude sur les migrants âgés d'origine maghrébine et portugaise à Toulouse. Septembre 1993.

Guillaume BERNARD, *Viellissement et Immigration. Cas du quartier parisien de la Goutte d'or*. Etude de l'installation au sein de l'habitat diffus. Mémoire de D.E.A présenté à L'Université de Poitiers. Septembre 1999.

Le vieillissement des immigrés en Aquitaine, Office Aquitain de Recherches, d'Etudes, d'Information et de Liaison sur les problèmes des personnes âgées. Juin 2000.

Omar SAMAOLI, Peter LINBLAD, Kirsten AMSTRUP, Naina PATEL et Naheed R. MIRZA, *Viellissement, Démence et Immigration*, L'Harmattan, 2000.

Documents régionaux :

COTRAMI, *Etude sur le vieillissement des résidents en foyers*, 1997.

Le vieillissement des personnes immigrées dans le Haut-Rhin - une prise en compte de cette réalité en foyers, en établissement d'hébergement pour personnes âgées et à domicile - Direction de la solidarité. Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale. Novembre 2001.

Rapport d'activité de la Caisse d'Assurance Vieillesse d'Alsace Moselle 2000.

Rapport de mandature 1998-2000 du CODERPAR du Bas-Rhin. Guide élaboré par le C.N.R.P.A. Edition 2001.

Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2000 - 2004.

L'action gérontologique à Strasbourg. Mars 2000.

Site Internet du Conseil Général du Bas-Rhin.

Contrat d'objectifs entre l'Etat et la Sonacotra. 1999/2004.

ANNEXES

ANNEXE N°1 LISTE RECAPITULATIVE DES PERSONNES PRESENTES LORS DES REUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL INSTITUTIONNEL DES 18 JAN- VIER, 15 FEVRIER, 25 OCTOBRE 2001 ET 31 JANVIER 2002

Nom	Fonction	Institution	Adresse
Madame Sylvie ANTONI	Assistante sociale de l'unité du service sociale de la C.R.A.M	Service social de la C.R.A.M.A.M. Unité de Strasbourg.	23, rue de Genève 67 090 STRASBOURG CEDEX
Madame Monique BECKER	Responsable de l'unité de Strasbourg	Caisse Régionale d'Assurance Maladie	2, rue Lobstein 67 004 STRASBOURG
Madame Martine BEYER		Service Personnes Agées Centre Administratif Ville de Strasbourg	1, place de l'Etoile 67070 STRASBOURG
Madame Christiane GOETZ	Responsable du secteur ingénierie sociale	Mutualité Sociale Agricole	10 rue Saint Marguerite 67 099 STRASBOURG Cedex
Madame Véronique GUJON DE MERITENS	Chef de service de l'action sociale	Conseil Général du Bas-Rhin	Place du Quartier Blanc 67 964 STRASBOURG Cedex 9
Monsieur Claude HECKEL		Conseil Consultatif des Etrangers	1, place de l'Etoile 67070 STRASBOURG Cedex
Madame Evelyne KOCH	Responsable de l'action sociale	Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace Moselle	36, rue du Doubs 67 011 STRASBOURG cedex 1
Madame Florence MANSUY	Assistante sociale de l'unité du service sociale de la C.R.A.M.	Service social de la C.R.A.M.A.M. Unité de Strasbourg.	23, rue de Genève 67 090 STRASBOURG CEDEX

Monsieur Hubert MOSSER	Responsable des subventions et de l'action immobilière	Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace Moselle	36, rue du Doubs 67 011 STRASBOURG cedex 1
Madame Claire MULLER-ELSCHNER		Conseil Consultatif des Etrangers	1, place de l'Etoile 67070 STRASBOURG Cedex
Monsieur Claude REGNIER		Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Bas-Rhin (C.O.D.E.R.P.A)	35, avenue du Général de Gaulle 67000 STRASBOURG
Madame Liliana SABAN	Directrice	Migrations Santé Alsace	1, rue Martin Bucer 67000 STRASBOURG
Monsieur Jean-Marc WENDLING		Service Personnes Agées Centre Administratif Ville de Strasbourg	1, place de l'Etoile 67070 STRASBOURG

ANNEXE N°2 LISTE DES PERSONNES RESSOURCES SUR LA MEINAU, PRESENTES LORS DE LA REUNION DU 6 MARS 2002

Nom	Fonction	Institution	Adresse
Madame BOUKAKIOU Linda	Comptable et Coordinatrice E. J. du Castrami	CASTRAMI	65, avenue des Vosges 67 000 STRASBOURG
Monsieur FAYE Saliou	Imam	Association Eveil Meinau	43, avenue de Normandie 67 100 STRABOURG
Monsieur HAMIRA	Militant associatif		22, rue Schulmeister 67 100 STRASBOURG
Madame Monique LOPEZ	Directrice	Association de Recherche et d'Action Sociale Communautaire (A.R.A.S.C.)	25-30, avenue de Belfort 67 100 STRASBOURG
Madame Nadine REITER	Déléguée du Médiateur de la République	Mairie de Quartier	17, rue de Schulmeister 67 100 STRASBOURG
Monsieur Jean Marc SCHAULY	Directeur	Le Kachelofe	44, rue de la Canardière 67 100 STRASBOURG
Monsieur Yves VITALE		Association des Locataires H.L.M. Meinau	14, rue de la Corse 67 100 STRASBOURG
Monsieur Rudi WAGNER	Président	Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville	1, rue de la Course 67000 STRASBOURG

ANNEXE N°3 GRILLE D'ENTRETIEN UTILISEE AUPRES DES PROFESSIONNELS SUR LE TERRITOIRE DE LA MEINAU

I/ IDENTIFICATION

- 1/ Sexe
- 2/ Quel âge avez-vous ?
- 3/ Quel est votre lieu de naissance ?
- 4/ Quelle est votre nationalité ?
- 5/ Quelle est votre fonction au sein de la structure dans laquelle vous travaillez ?
- 6/ De quelle manière définissez-vous les missions qui vous sont assignées et celles, plus générales de votre structure ?
- 7/ Quel est votre niveau d'études / votre formation initiale ?
Quelle était votre fonction antérieure ?
- 8/ Depuis combien de temps travaillez-vous à la Meinau ?
- 9/ Quels type de contacts avez-vous avec les personnes âgées immigrées (directes / indirectes...)?

II/ SITUATION DES PERSONNES AGEES IMMIGREES A LA MEINAU

Les questions de 10 à 14 seront pertinentes pour des professionnels qui accueillent directement des personnes âgées immigrées, telles que les assistantes sociales du C.M.S.

- 10/ Quel est le nombre moyen de personnes âgées immigrées que vous accueillez ? [par permanence / le pourcentage des personnes âgées immigrées sur l'ensemble des usagers accueillis / leurs nationalités / origines]
- 11/ Viennent-elles seules ou sont-elles accompagnées ?
- 12/ Quels sont leurs profils ? [sexe, âge, situation professionnelle...]
- 13/ De quel quartier proviennent-elles ?
- 14/ Quel type de demandes expriment-elles ?
- 15/ Quelles sont les principales caractéristiques concernant leurs situations ? (situation sociale, santé, relations sociales...)

16/ Quelles sont leurs difficultés ?

17/ Constatez-vous une évolution par rapport à la situation des personnes âgées dans votre quartier ?
Quels sont les indicateurs qui caractérisent cette évolution ?

18/ Les caractéristiques et les difficultés que vous constatez, sont-elles les mêmes que pour l'ensemble de la population âgée ?

III/ PRATIQUES SOCIALES ET PRECONISATIONS

19/ Rencontrez-vous des difficultés particulières dans vos relations avec ces populations ?
Si oui, quelles sont-elles ?

20/ Face à ces difficultés, faites vous appel à des structures / associations ?
Si oui, lesquelles ?

21/ Votre structure prend-elle en compte le processus de vieillissement des personnes immigrées de manière spécifique ?

22/ Pensez-vous qu'il faille traiter les personnes âgées immigrées de manière spécifique

23/ Est ce que votre structure a mis en place des actions en direction des personnes âgées immigrées ?
Si oui, lesquelles ?

24/ Quels en ont été les résultats ?

25/ Connaissez-vous des actions mises en place au sein du quartier ?
Sont-elles suffisantes et cohérentes ?

26/ Selon vous est-il nécessaire de mettre en place des actions en direction des personnes âgées immigrées ?

Si oui, quel(s) type(s) d'action(s) envisageriez-vous ?

27/ Est ce que vos pratiques se sont-elles modifiées auprès des personnes âgées immigrées ?

ANNEXE N°4 LISTE DES PROFESSIONNELS RENCONTRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MEINAU

Nom	Fonction	Institution	Adresse
Madame Bernadette BERNADIN	Assistante sociale régionale	Caisse Régionale d'Assurance Maladie	2, rue Lobstein 67 004 STRASBOURG
Madame Evelyne KOCH	Responsable de l'action sociale	Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace Moselle	36, rue du Doubs 67 011 STRASBOURG cedex 1
Monsieur MOSSER	Responsable des subventions et de l'action immobilière	Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace Moselle	36, rue du Doubs 67 011 STRASBOURG cedex 1
Madame BECKER	Responsable de l'unité de Strasbourg	Caisse Régionale d'Assurance Maladie	2, rue Lobstein 67 004 STRASBOURG
Madame Véronique GUION DE MERITENS	Chef de service de l'action sociale	Conseil général du Bas-Rhin	Place du Quartier Blanc 67 964 STRASBOURG Cedex 9
Madame Christiane GOETZ	Responsable du secteur ingénierie sociale	Mutualité sociale Agricole	10 rue Saint Marguerite 67 099 STRASBOURG Cedex
Monsieur Ali KABYLE	Directeur	Cyclocoeur / Cyclocourses	25, rue de Belfort 67 000 STRASBOURG

Monsieur Frédéric NIETSCHE	Directeur	Meinau Services	Régie de Quartier 28, avenue de Normandie 67 100 STRASBOURG
Madame Catherine EBELING	Responsable du service de maintien à domicile Meinau-Neuhof	Association du Bas-Rhin d'Aide aux Personnes Agées (A.B.R.A.P.A.)	1, rue Maryse Bastier 67 100 STRASBOURG
Madame Monique LOPEZ	Directrice	Association de Recherche et d'Action Sociale Communautaire (A.R.A.S.C.)	25-30 avenue de Belfort 67 100 STRASBOURG
Madame BERMANN	Responsable	DOM-ALSA Assistance	29A, avenue Jean Jaurès 67 100 STRASBOURG
Madame KOONJA	Coordinatrice	DOM-ALSA Assistance	29A, avenue Jean Jaurès 67 100 STRASBOURG
Madame Fatiha ZIANE	Animatrice R.M.I.	Centre Médico-Social de la Meinau	49, rue de la Canardière 67 100 STRASBOURG
Madame Anne-Marie SEYFRIED	Assistante sociale	Centre Médico-Social de la Meinau	49, rue de la Canardière 67 100 STRASBOURG
Madame Catherine EGGEMAN	Conseillère en économie sociale et familiale	Centre Médico-Social de la Meinau	49, rue de la Canardière 67 100 STRASBOURG
Madame Alice CHAVANNES	Assistante sociale	Centre Médico-Social de la Meinau	49, rue de la Canardière 67 100 STRASBOURG
Monsieur SAINT PICQ	Conseiller social	Centre Médico-Social de la Meinau	49, rue de la Canardière 67 100 STRASBOURG

Madame Florence MANSUY	Assistante sociale de l'unité du service sociale de la C.R.A.M.	Service social de la C.R.A.M.A.M. Unité de Strasbourg.	23, rue de Genève 67 090 STRASBOURG CEDEX
Monsieur Mohammed AJRHOUREH	Mission de prévention spécialisée	Association Prévention Animation Meinau (A.P.A.M)	5, rue de Champagne 67 100 STRASBOURG
Madame Nadia SAFER	Mission de prévention spécialisée	Association Prévention Animation Meinau	5, rue de Champagne 67 100 STRASBOURG
Monsieur Muharrem KOC	Coordonnateur	Association de Solidarité avec les Travailleurs Turcs (A.S.T.T.U.)	13 A, rue du Howald 67 000 STRASBOURG
Monsieur DICKER	Interprète	Migration santé Alsace	1, rue Martin Bucer 67 000 STRASBOURG
Monsieur Gregory BISIAUX	Directeur	Foyer SONACOTRA Metzerau	300, route de Colmar 67 100 STRASBOURG
Madame Aysel AKSUNGER	Conseillère sociale	CASTRAMI	65, avenue des Vosges 67 000 STRASBOURG
Monsieur Nacer BENDIAB	Conseiller social	CASTRAMI	65, avenue des Vosges 67 000 STRASBOURG
Monsieur Karim KELLIL	Psychologue	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	1, place Hôpital 67 000 STRASBOURG
Monsieur Bertrand PIRET	Psychiatre / psychanalyste	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	1, place Hôpital 67 000 STRASBOURG

ANNEXE N°5 GRILLE D'ENTRETIEN UTILISEE AUPRES DES PERSONNES AGEES IMMIGREES SUR LE TERRITOIRE DE LA MEINAU

I/ IDENTIFICATION

1/ Sexe

Langue(s) " parlée(s) "

2/ Quel âge avez-vous ?

3/ Quel est votre lieu de naissance ?

4/ Depuis combien de temps, vivez-vous en France ? [Est-il venu seul, en famille...]

5/ Quelle est votre nationalité ? [A t-il fait une demande de naturalisation ?...]

6/ Est-ce que vous travaillez ?

Si oui, quelle profession ?

Si non, êtes-vous à la retraite, au chômage... ?

7/ Quel a été votre parcours professionnel ? [professions exercées ; types de contrats ; nombre d'employeurs ; périodes d'inactivité...]
Evoquer aussi le parcours professionnel au pays d'origine

8/ Quelles sont les ressources financières dont vous disposez et quelle en est le montant ? (retraite, F.N.S., R.M.I...)
Est-ce que ce la suffit ?

9/ Quelle est votre situation familiale ? (divorcé(e), célibataire, marié(e), en couple, veuf(ve)...) [Evoquer l'arrivée de la famille éventuellement dans le cadre du regroupement familial]

Avez-vous des enfants ? (combien, où vivent-ils... ?)

Quelles relations entretenez-vous avec votre famille ? (aides financières, solidarités familiales...)

II/ LOGEMENT

10/ Où habitez-vous à la Meinau ?

Dans quel type d'appartement habitez-vous ? (H.L.M., foyer, nombre de pièces...)

Est-il propriétaire, locataire ?

Evoquer le parcours concernant le logement ? A t-il choisi la Meinau ?

Est-ce que vous vous y sentez à l'aise ?

Souhaitez-vous déménager ?

Si oui, pourquoi ?

11/ Depuis combien de temps vivez-vous dans le quartier ?

Qu'en pensez-vous / Que ressentez-vous ?

12/ Envisagez-vous de vivre à plus ou long terme dans une maison de retraite ou un établissement collectif ?

Quelles seraient les raisons ?

Quels seraient vos souhaits ? (alimentation, pratique du culte...)

III/ ACCES AUX DROITS ET PRESTATIONS SOCIALES

13/ Pensez-vous connaître tous vos droits ? Connaissez-vous les aides dont vous pouvez bénéficier ?

14/ Comment s'effectuent vos démarches administratives auprès de la C.A.F, C.P.A.M., la Préfecture ... ?

Connaissez-vous des difficultés ?

Si oui, lesquelles ?

[Problèmes linguistiques, relations avec les professionnels, problèmes de compréhension des dispositifs sociaux / ou des informations transmises, orientation vers d'autres services]

15/ Pour quels motifs devez-vous effectuer des démarches auprès des administrations ?

Combien de fois (par mois / semaine / semestre...) devez-vous y aller ?

16/ Est-ce que vous devez vous faire accompagner pour effectuer vos démarches administratives ?

Si oui, par qui ? (enfant / voisin / mari / Associations...)

17/ En cas de difficultés, à qui faites-vous appel ?

III/ ACCES AUX SOINS

18/ Quel est votre état de santé ? (invalidité...)

19/ Lorsque vous êtes malade, où allez-vous vous soigner ? (hôpital, médecin...)

20/ Est-ce que vous devez être accompagné ?

Si oui, pourquoi ? (problèmes linguistiques...)

21/ Est-ce que vous comprenez les prescriptions médicales qui vous sont faites ?

22/ Etes-vous satisfait des soins qui vous sont apportés ? (accueil / relation / soins eux-mêmes...)

23/ Parvenez-vous à régler financièrement les soins médicaux dont vous avez besoin ? (C.M.U., mutuelle...)

24/ Avez-vous déjà fait appel à une aide à domicile ?

Si oui, comment cela s'est passé ? (gêne, difficultés...)

Est-ce que votre logement nécessite d'être adapté à votre état de santé ?

III/ RESEAUX DE SOCIALISATION

25/ Avez-vous des loisirs (hors temps de travail) ?

Aimeriez-vous sortir plus souvent ? Où / Pourquoi faire / avec qui ?

26/ Avec qui entretenez-vous des relations ? (famille, voisinage, habitants du quartier, compatriotes, toutes origines confondues...) et de quels types sont-elles ?

Où rencontrez-vous vos amis ? (mosquée, centre socio-culturel, café...)

Fréquentez-vous des associations de votre communauté ?

Aimeriez-vous être plus entouré ?

27/ Est-ce que vous pratiquez une religion ?

Qu'est ce que ça vous apporte ?

28/ Est-ce que vous fréquentez un lieu de culte ?

III/ RELATIONS AVEC LE PAYS D'ORIGINE

29/ Est-ce que vous retournez dans votre pays d'origine ?

Si oui, à peu près combien de fois par an ?

30/ Avez-vous de la famille au pays ?

Quelles relations entretenez-vous avec elle ? (envoi d'argent...)

31/ Avez-vous une maison au pays ?

32/ Est-ce que vous vous intéressez à ce qui se passe dans votre pays d'origine ? (Par quels moyens : télévision, radio...)

33/ Souhaitez-vous retourner vivre définitivement dans votre pays d'origine ?

34/ Où souhaiteriez-vous être enterré ?

35/ Etes-vous satisfait de vos conditions de vie ?

Sinon, qu'est-ce qui pourrait les améliorer ?

36/ Qu'est-ce qui vous préoccupe en ce moment ?

37/ Quel regard portez-vous sur votre vie passée en France ?

ANNEXE N°6 : LISTE DES PERSONNES AGEES IMMI- GREGES RENCONTREES SUR LE TERRITOIRE DE LA MEINAU

Sexe : H : homme F : femme et Domicile	Lieu de naissance	Date de naissance Age	Date d'arrivée en France Age d'arrivée	Nombre d'années passées en France	Nationalité	Situation professionnelle actuelle	Parcours professionnel Catégories socio Professionnelles antérieures	Situation financière	Situation familiale
Pays d'origine : Algérie									
H rue d'Imbs H.L.M. : 14 ans	Algérie	1941 60 ans	1962. 21 ans	39 ans	française	retraité	Militaire dans l'armée française pendant 24 ans	6 800 francs par mois	Marié 3 enfants : 2 garçons et une fille
H rue de Bretagne H.L.M. : 19 ans	Algérie	1935 66 ans	1956 21 ans	45 ans	algérienne	retraité	manouvrier	6 300 francs par mois	Marié 6 enfants : 4 garçons et 2 filles
H rue Louis Loucheur H.L.M. : 16 ans	Algérie	1937 64 ans	1963 26 ans	38 ans	algérienne	préretraité	Manœuvre / pompiste	5 133 francs	Marié 2 enfants : 2 filles
H rue du Rhin Tortu H.L.M. : 21 ans	Algérie	1942 59 ans	1972 30 ans	29 ans	algérienne	Femme de ménage		Environ Le S.M.I.C (+ heures Supplémentaires)	Divorcée depuis 24 ans 4 enfants : 2 garçons et 2 filles
F rue du Rhin Tortu H.L.M F3 + F4 : 23 ans	Algérie	1944 57 ans	1968 24 ans	33 ans	française	tuyauteur	Formation à l'A.F.P.A. en 1971/1972	9 000 à 10 000 francs par mois.	Marié 3 enfants : 2 garçons et 1 fille
H avenue de Normandie H.L.M. : 18 ans	Algérie	1941 60 ans	1961 20 ans	40 ans	franco-algérienne	Travaille dans une entreprise d'entretien	Travaux manuels : cariste / peintre bâtiment	5 300 francs par mois	Marié trois fois 10 enfants

H rue Louis Loucheur H.L.M : 13 ans	Algérie	1939 62 ans	1960 21 ans	41 ans	algérienne	retraité	Formation A.F.P.A en installation sanitaire	5 200 francs par mois	Mariage tardif 2 enfants : un garçon et une fille
H rue Schulmeister H.L.M : 9 ans.	Algérie	1940 61 ans	1964 24 ans	37 ans	algérienne	chômeur	Emballage / construction routes	4 700 francs par mois	Marié / veuf / remarié 5 enfants : 2 filles ici et 2 filles et un garçon en Algérie
H route de Colmar Parc privé avenue de Colmar : 7 ans	Algérie	1938 63 ans	1970 32 ans	31 ans	algérienne	retraité	B.T.P. +nettoyage	4 000 francs par mois.	Marié 7 enfants : 5 filles et 2 garçons
H rue de Lorraine Sibar : 15 ans	Algérie	1937 64 ans	1977 40 ans	24 ans	algérienne, marocaine et française.	retraité	Agent d'entretien à l'éducation nationale	5 000 francs par mois	Marié 3 enfants
F rue du Rhin Tortu H.L.M : 2 ans	Algérie	1947 54 ans	1974 27 ans	27 ans	algérienne	chômage	Femme de ménage	2 400 francs par mois	Divorcée depuis 12 ans 5 enfants : 3 filles et 2 garçons
H rue de Bretagne 14 ans H.L.M	Algérie	1929 72 ans	1987 58 ans	14 ans	algérienne	retraité	Ecrivain public employé de mairie en Algérie	Aucune ressource. Retraite en dinars 6 000 francs par ans : 500 francs par francs par mois.	Veuf 9 enfants dont une fille en France
H rue de Provence 5 ans H.L.M	Algérie	1934 67 ans	1967 33 ans	34 ans	française depuis 1998	retraité	B.T.P.	5 240 francs par mois.	Marié 7 enfants : un seul vit en France, arrivé avec sa femme dans le cadre du regroupement familial
H rue Louis Loucheur 3 ans H.L.M.	Algérie	1946 55 ans	1969 23 ans	22 ans	algérienne	chômeur	Monteur en armature dans le bâtiment	4 750 francs par mois.	Remarié 1 ^{ère} femme : 5 enfants : 3 filles et 2 garçons

H rue Weber 11 ans H.L.M.	Algérie	1934 67 ans	1959 25 ans	42 ans	française	Retraité et invalide à 80%	Armée. Usine de traitement des déchets.	7 500 francs par mois	Marié trois fois 2 enfants
H avenue de Normandie 11 ans H.L.M.	Algérie	1944 57 ans	1964 20 ans	37 ans	Franco- algérienne. Acquisition de la nationalité française en 1998	Agent d'entretien Education nationale	Plombier serveur... Délégué syndicale	7 200 francs par mois	Marié deux fois 7 enfants
H 21 ans dans le privé	Algérie	1944 57 ans	1973 29 ans	28 ans	Algérienne. Demande d'acquisition de la nationalité française depuis un an et demi.	serveur	Ajusteur. Mécanicien. Création d'une entreprise de sablage. Délégué syndical		Marié 4 enfants : 3 filles et un garçon
H rue Schulmeister 14 ans H.L.M.	Algérie	1935 66 ans	1960 25 ans	41 ans	algérienne	retraité	Minier en Moselle	5 700 francs par mois	Marié 4 enfants 3 filles et 1 garçon
H rue Eugène Imbs 10 ans H.L.M.	Algérie	1938 63 ans	1967 29 ans	34 ans	algérienne	Commerçant ambulancier	16 ans : ent cellulose	Entre 5 000 francs et 20 000 francs.	Marié 6 enfants
H route de Colmar 17 ans dans le parc privé	Algérie	1940 61 ans	1966 26 ans	35 ans	algérienne	retraité	Monteur de téléphone	5 500 francs par mois	Marié 3 enfants : 2 filles et un garçon
H rue de Provence 23 ans H.L.M.	Algérie	1937 64 ans	1966 29 ans	35 ans	algérienne	Travaille dans une ent de B.T.P.		Entre 8 500 et 9 500 francs par mois	Marié 4 enfants
H route de Colmar 20 ans studio	Algérie	1936 65 ans	1960 24 ans	41 ans	algérienne	retraité	barman	6 200 francs par mois	Marié Femme restée au pays 7 enfants : 3 filles et 4 garçons
H rue Schulmeister 25 ans H.L.M.	Algérie	1941 60 ans	1963 22 ans	38 ans	algérienne	Préretraité depuis trois ans	Contrôleur de téléphone, photocopieurs...	6 700 francs par mois	Marié 2 fois 3 enfants : 2 filles et un garçon

H	Algérie	1943 58 ans	1964 21 ans	37 ans		Chômeur et miste	15 ans : agent administratif	3 800 francs par mois	Marié 5 enfants
Pays d'origine : Tunisie									
H	Tunisie	1945 56 ans	1971 26 ans	30 ans	Tunisienne. Demande d'acquisition de la nationalité en cours.	magasinier	17 ans dans une entreprise d'agencement	Ressources suffisantes	Marié 4 enfants : 3 filles et 1 garçon
H	Tunisie	1943 58 ans	1969 26 ans	32 ans	tunisienne	Agent d'entretien à la régie de quartier	Manœuvre dans le bâtiment	5 300 francs	Marié 1 fille de 15 ans
H	Tunisie	1938 63 ans	1967 29 ans	34 ans	tunisienne	retraité	Entreprise B.T.P	4 666 francs par mois	Marié 5 enfants : 3 garçons et 2 filles
Pays d'origine : Maroc									
H	Maroc	1944 57 ans	1969 25 ans	32 a H ns	marocaine	chômeur	Délégué syndicale	Indemnisé par les A.S.E.D.I.C	Marié 4 enfants
H	Maroc	1945 56 ans	1964 19 ans	37 ans	espagnole	Catéchiste scolaire		Son mari gagne entre 11 000 et 13 000 francs par mois	Marié 3 enfants : 2 filles et 1 garçon
F	Maroc	1946 55 ans	1970 24 ans	31 ans	marocaine	chômeuse	23 ans dans l'entretien	4 740 francs par mois	Divorcée 4 garçons
H	Maroc	1944 57 ans	1972 28 ans	29 ans	marocaine	chômeur	8 ans roth frères, 5 ans les marchés...	4 600 francs par mois	Marié 2 fois 1 ^{er} mariage : 2 enfants et 2 ^{ème} mariage : 2 filles

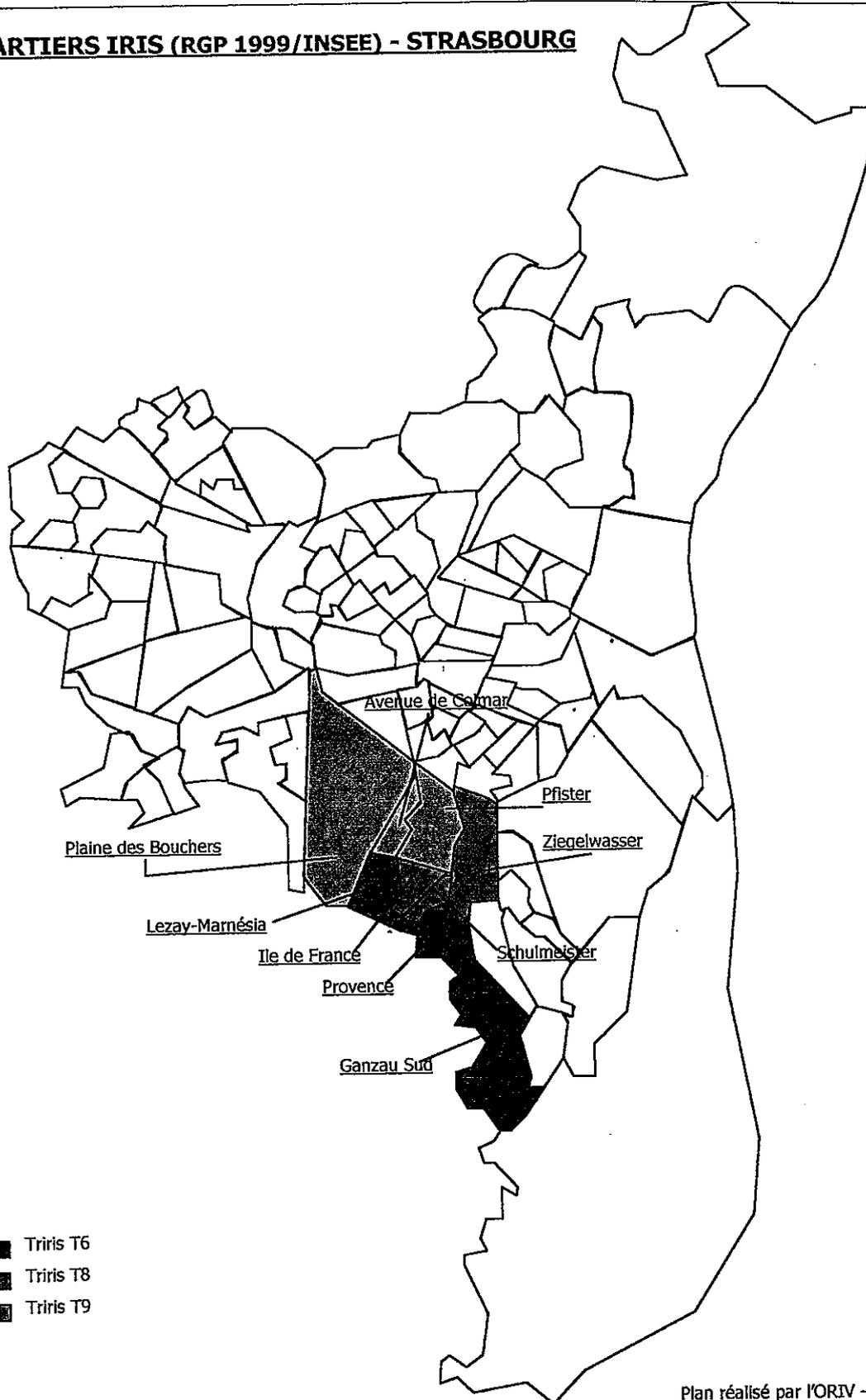
Pays d'origine : Turquie									
H	Turquie	1942 59 ans	1976 34 ans	25 ans	turque	Chef d'une entreprise de construction, crépiage, couverture	B.T.P.	« Gagne bien sa vie »	Marié 5 enfants : 3 filles et 2 garçons
rue de Schulmeister 13 ans H.L.M.									
H rue Louis Loucheur 25 ans H.L.M.	Turquie,	1946 55 ans	1976 30 ans	25 ans	turque	Ne travaille pas, irmitiste	Femme de ménage	3 200 francs par mois	Séparé 5 enfants : 3 filles et 2 garçons
H rue Eugène Imbs réceriment en H.L.M.	Turquie,	1939 62 ans	1973 34 ans	28 ans	turque	Retraité			Marié 3 fois 3 enfants : 1 garçon et 2 filles
Pays d'origine : Afrique (hors Maghreb)									
H	Mali	1936 65 ans	1967 31 ans	34 ans	malienne	retraité	Peintre dans le bâtiment.	5 800 francs par mois	Marié 3 enfants : 2 garçons et 1 fille
H rue Weber 20 ans H.L.M.									
H rue Staedel 8 ans en location d'un 4 / 5 pièces avec option d'achat	Cote d'Ivoire	1942 59 ans	1963 21 ans	38 ans	française depuis 1965	Contrôleur, mécanicien dans une entreprise	Contrôleur, mécanicien dans une entreprise	10 000 francs par mois	Marié 2 enfants : 2 filles.
H route de Colmar 21 ans : propriétaire	Cote d'Ivoire	1944 57 ans	1967 23 ans	34 ans	française	En maladie	Comptable dans une entreprise d'affrètement	8 000 francs par mois	Marié 2 enfants : 2 garçons
H rue Schulmeister 18 ans H.L.M.	Sénégal	1923 78 ans	1946 23 ans	55 ans	française	retraité	Bâtiment ?	2 616 francs par mois	Marié 2 enfants
H rue Schulmeister 6 ans H.L.M.	Guinée	1945 56 ans	1970 25 ans	31 ans	guinéenne et française	Agent d'entretien à la règle de quarder		« Mal payé »	Marié deux fois 2 enfants : 1 garçon en Guinée et une fille en France

H rue de Solignac 5 ans aux Habitations modernes	Niger	1940 61 ans	1968 28 ans	33 ans	française	Agent d'entretien aux habitats modernes	6 000 francs par mois.	Célibataire
rue de Champagne 22 ans Sibar	Mali	1941 61 ans	1965 24 ans	37 ans	franco-malienne	Professeur de mathématiques	« salaire de professeur »	Marié 2 enfants
Personnes résidant au foyer Sonacotra								
H Foyer Sonacotra 11 ans	Algérie	1940 61 ans	1963 23 ans	58 ans	algérienne	Invalide 2 ^{ème} catégorie depuis 1990	12 ans B.T.P.	Marié famille au pays 5 enfants : (13 enfants dont 8 morts)
H Foyer Sonacotra 41 ans	Algérie	1942 59 ans	1960 18 ans	41 ans	algérienne	Invalidité depuis 1986	B.T.P.	Marié 12 enfants au pays.
H Foyer Sonacotra 36 ans	Algérie	1921 80 ans	1958 43 ans	37 ans	algérienne	Retraité depuis 15 ans	20 ans dans le B.T.P.	Célibataire. Marié une fois.
H Foyer Sonacotra 22 ans	Algérie	1934 67 ans	1967 33 ans	34 ans	algérienne	retraité		Marié 10 enfants. Famille au pays.
H Foyer Sonacotra 13 ans	Algérie	1940 61 ans	1963 23 ans	38 ans	algérienne	invalidité	Syndiqué C.F.D.T.	Marié 7 enfants : 3 garçons et 4 filles. Famille restée au pays.

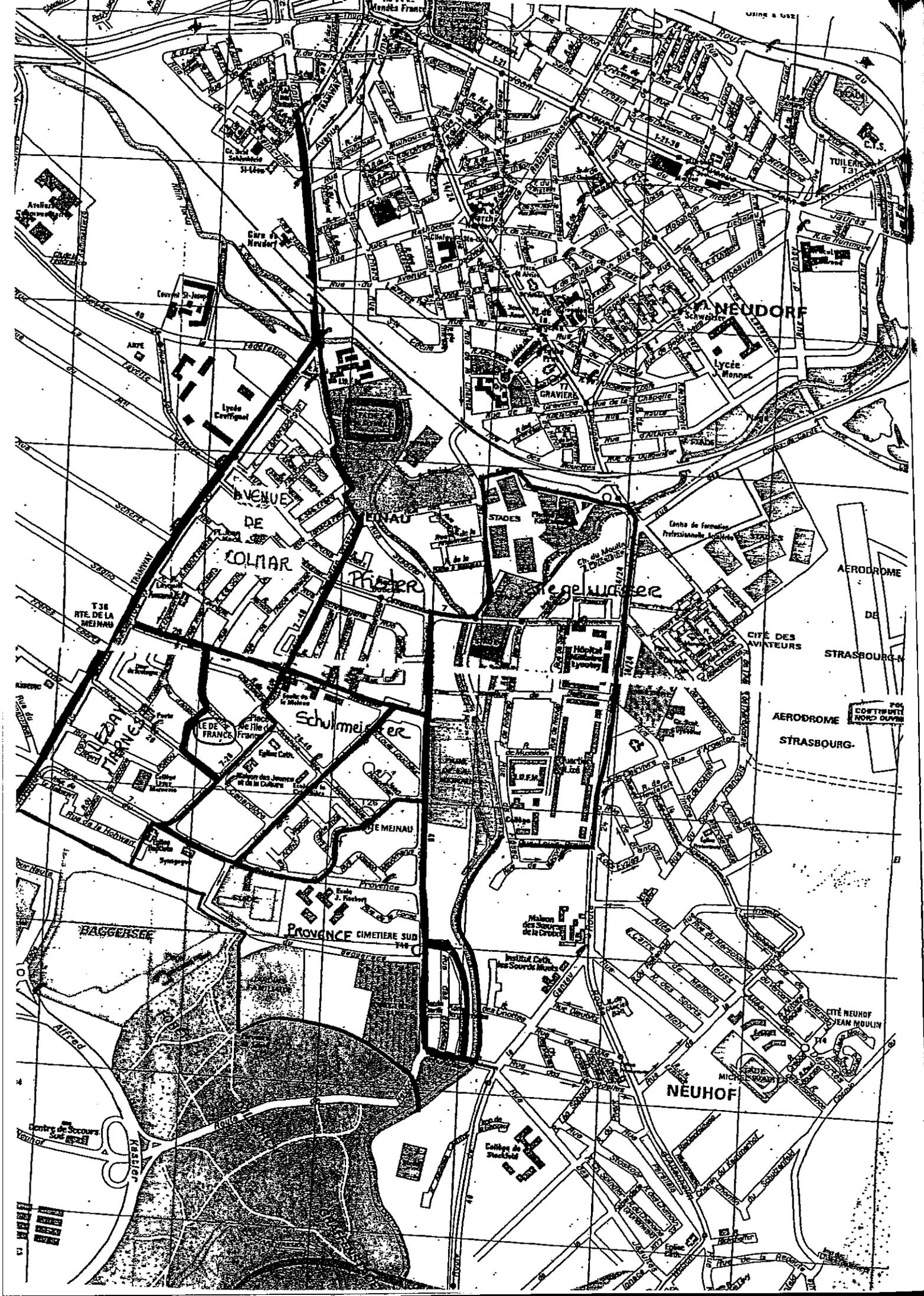
H Foyer Sonacotra 19 ans	Algérie	1929 72 ans	1962 33 ans	39 ans	algérienne	Retraité depuis 7 ans	10 ans concierge à la sonacotra	4 000 francs par mois. Envoi d'argent à son frère pas de somme exacte indiquée.	Marié une première fois au pays, veuf et remarié. Divorcé 1 fille en France.
H Foyer Sonacotra 19 ans	Algérie	1946 55 ans	1970 24 ans	21 ans	algérienne	chômeur	manœuvre	4 000 francs par mois. Envoi entre 2000 et 2500 francs par mois + cadeaux.	Marié 8 enfants. Famille restée au pays.
Pays d'origine : Union européenne									
F avenue de Normandie Sibar : 20 ans.	Portugal	1946 55 ans	1973 27 ans	28 ans	portugaise	Ne travaille pas	Ménage	Vit de la pension d'invalidité de son mari 5 000 francs par mois.	Mariée 7 enfants
F rue Eugène d'Imbs 26 ans H.L.M.	Italie	1930 60 ans	1968 38 ans	22 ans	italienne	N'a jamais travaillé en France.		5 300 francs par mois.	Marié 4 enfants : 2 garçons et 2 filles.

ANNEXE N°7 : LE DECOUPAGE DE LA MEINAU SELON L'I.N.S.E.E.

QUARTIERS IRIS (RGP 1999/INSEE) - STRASBOURG



Plan réalisé par l'ORIV - Mai 2002



USINE à USZ

Mendota France

MENDORF

AVENUE DE COLMAR

LEINAU

STADES

Schulmeister

AERODROME

CITE DES AVIATEURS

STRASBOURG

AERODROME

STRASBOURG

PROVENCE CIMETIERE SUD

NEUHOF

CITE NEUHOF JEAN MOULIN

Centre de Secours

Scale bar with markings for 0, 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 meters.

ANNEXE N°8 : LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES SOUS-TERRITOIRES T6 ET T9

Les I.R.I.S 2000 (îlots regroupés selon les indicateurs statistiques) constituent un nouveau découpage du territoire urbain. Ce zonage a été élaboré pour toutes les communes atteignant 5000 habitants, en concertation avec les mairies. La Commission Nationale Informatique et Libertés a fixé la taille des IRIS qui doit être comprise entre 1800 et 4000. La taille pivot de 2000 habitants a été retenue pour respecter le secret statistique.

La variable étranger étant considérée comme " donnée sensible ", les informations disponibles sont limitées aux communes ou territoires (notamment les quartiers) dont le nombre d'habitants est supérieur à 5000. Ont donc été créés des Triris.

Selon le découpage de l'I.N.S.E.E en 1999, **la Meinau est composé de trois Triris :**

T6 comprenant trois entités spatiales : Lezay Marnésia, Provence et Ganzau Sud.

T8 regroupant Ziegelwasser, Schulmeister et Ile de France

Et enfin T9 synthétisant la plaine des Bouchers, l'avenue de Colmar et Pfister.

En raison de la modification des découpages géographiques entre les deux recensements, il n'a pas été possible de comparer les données du recensement de 1990 avec celles de 1999, concernant la Meinau.

✓ *La répartition de la population par origine :*

T6 : La part des étrangers est de 8,5% (inférieure au % de l'ensemble du territoire), dont les 4/5 ne sont pas originaires de l'Union Européenne. Les Turcs sont la communauté la plus importante, représentant un quart de la population étrangère totale, viennent ensuite les Algériens (16,4%) et les Marocains (13,2%).

Pour la population française, ce sont les femmes (52,1%) qui sont les plus nombreuses alors que, pour les étrangers, ce sont les hommes qui sont majoritaires (57,8%). Cet écart est d'autant plus creusé non pas comme pour l'ensemble du territoire de la Meinau par rapport aux étrangers non européens mais pour les Européens où les hommes représentent 61,7%.

T9 : La population étrangère est légèrement plus importante que pour T6, mais au-dessous de la proportion de la Meinau avec 10,9%. 62,5% d'entre eux ne sont pas originaires de l'Union Européenne. Cette part est moins importante que pour la moyenne du territoire puis que les ressortissants non originaires de l'union européenne représentent 80% de l'ensemble des étrangers.

Sur l'ensemble des étrangers, on comptabilise une majorité de Turcs

(31,1%), viennent ensuite les Algériens (10,9%), les Marocains (8,3%) et les Espagnols (10,9%).

Toujours les mêmes caractéristiques quant à la répartition par sexe, une majorité de femmes (52,9%) composent la population française contre une majorité d'hommes qui composent la population étrangère (67,5%). Cet écart se creuse davantage pour les populations hors Union Européenne avec une représentation des hommes égal à 78,7%, largement au delà de celle de l'ensemble du territoire (56,4%).

✓ *La répartition de la population par âge et par sexe :*

T6 : La part des étrangers âgés entre 25 et 59 ans représente 58,7% de l'ensemble des étrangers alors que pour la même classe d'âge les Français représentent 46%, soit 12 points de différence.

Pour les 60 ans et plus, l'écart se creuse de façon importante entre la population française et la population étrangère, représentant respectivement 23,2% contre 13,5%. La faible proportion des étrangers âgés de plus de 60 ans est due à la très faible proportion des étrangers hors Union Européenne représentant 9,7%.

De 55 ans à 74 ans, les hommes étrangers et français représentent à peu près la même proportion, seulement à partir de 75 ans et plus, l'écart se creuse où les hommes français représentent 5,1% de l'ensemble de la population française et les étrangers 3,2% de l'ensemble de la population étrangère.

En revanche pour les femmes, la proportion des femmes étrangères est toujours plus faible que les femmes françaises dès 55 ans, l'écart est remarquable dès la tranche d'âge 65/69 ans, où les femmes françaises représentent 5,1% de l'ensemble de la population féminine française contre 2,2% pour l'ensemble des femmes étrangères. Cet écart augmente et se poursuit puisque 11% des femmes françaises ont 75 ans et plus contre 1,8% des femmes étrangères. Cette faible proportion de femmes étrangères s'explique notamment par le faible nombre de femmes ne provenant pas de l'Union Européenne.

T9 : est marqué par une forte part d'étrangers âgés entre 40 et 59 ans, qui représente 48% de l'ensemble de la population étrangère par rapport à un quart des français âgés entre 40 et 59 ans.

L'écart se creuse comme pour les territoires précédents entre population française et étrangère concernant la tranche d'âge 75 ans et plus, qui représente 1/4 de la population française contre 13% pour les étrangers.

Pour les hommes, la prépondérance des Français s'observe à partir de 70 ans alors que pour la population féminine, dès 55 ans, les Françaises sont en nombre plus importantes que les étrangères.

ANNEXE N°9 : TABLEAU COMPARATIF DES TAUX DE BASE DE REVERSEMENT PAR LES ORGANISMES FRANÇAIS POUR LES ENFANTS RESTES AU PAYS D'ORIGINE

Source : Le guide de la protection sociale des étrangers en France.
Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (G.I.S.T.I.).

Tableau comparatif (au 1^{er} janvier 1997)
des taux et base de reversement par les organismes français
pour les enfants restés au pays d'origine
(en francs français)

Pays de résidence des enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	Par enfant en plus	Verré à	Age limite ^c
France		675	1 539	2 404	3 268	864	Famille	20
	Majoration pour enfant de plus de 10 ans : 190 Majoration pour enfant de plus de 15 ans : 337							
Dép. outre-mer	124	675	1 539	2 404	3 268	864	Famille	20
	Majoration pour enfant de plus de 10 ans : 190 (78 pour un seul enfant) Majoration pour enfant de plus de 15 ans : 337 (120 pour un seul enfant)							
Algérie	27,6	55,2	82,8	110,4	Transferts limités à 4 enfants		Caisse	18
Cap-Vert	41,7	83,3	125	166,6			Caisse	17
Congo	15	30	45	60			Caisse	17
Côte-d'Ivoire	15	30	45	90			Caisse	17
Gabon	20	40	60	Transferts limités à 3 enfants			Caisse	17
Madagascar ^a	15	30	45	60			Caisse	14
Mali ^b	35,1	70,2	105,4	140,5	Transferts limités à 4 enfants		Caisse	17
Maroc	143,3	286,6	430	573,3			Famille	18
Mauritanie	22,2	44,4	66,6	88,8			Caisse	17
Niger	17,5	35	52,5	70			Caisse	17
Sénégal	27	54	81	108			Caisse	15 ^d
Suisse ^e	712	1 423,9	2 135,8	2 847,8	3 559,7	711,95	Famille	20 ^e
Togo	25	50	75	100	Transferts limités à 4 enfants		Caisse	16 ^f
Tunisie	67,9	135,9	203,8	271,7			Caisse	18
Turquie	83,4	274,6	433	463,6			Famille	16 ^g
Yougoslavie	0	461	768	1 032	1 261	229	Famille	15

a. Montants incertains.

b. Montants pour l'année 1996.

c. L'âge limite s'entend pour les enfants bénéficiaires dans le cadre de chaque convention.

d. Report de l'âge sans limite précisée par la convention en cas d'apprentissage, d'études, d'infirmité ou de maladie incurable.

e. Selon la législation du pays de travail (même limite d'âge qu'en France).

f. 16 ans si l'enfant est scolarisé, 17 ans s'il est en apprentissage, 20 ans en cas d'infirmité incurable, 21 ans en cas d'études.

g. 18 ans en cas d'études.

ANNEXE N° 10 : Circulaire DSS/DAEI n°98-678 du 17 novembre 1998. Mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre ressortissants français et étrangers résidant en France pour l'attribution et le service des prestations non contributives.

Source : Les cahiers juridiques du Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (G.I.S.T.I). *La protection sociale des étrangers en France après la création de la C.M.U.*

I - LES ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS NON CONTRIBUTIVES

1.1. La situation régulière au regard de la législation sur le séjour des étrangers

Les développements suivants concernent l'ensemble des prestations mentionnées au titre Ier et au titre II du livre VIII du code de la sécurité sociale.

1.1.1. Ressortissants EEE

C'est-à-dire toute personne ressortissante d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ainsi que les membres de sa famille, quelle que soit la nationalité de ces membres qui les « accompagnent », étant précisé que la notion de membre de la famille recouvre : le conjoint, les ascendants et descendants à charge desdits ressortissants et/ou ceux de son conjoint.

L'appréciation de la qualité de « ressortissant de l'EEE » et de « membre de la famille » s'effectue au moyen des pièces ci-après : tout document attestant de la qualité de ressortissant de l'un de ces États ou, pour les membres de la famille, et ce quelle que soit leur nationalité, tout élément de preuve établissant le lien familial avec ledit ressortissant. Il convient donc de tenir compte des pièces ou documents d'identité et d'état civil étrangers dans les mêmes conditions que s'il s'agissait de documents français.

À cet égard, il est souligné que la Cour de justice des Communautés européennes a dit pour droit dans son arrêt rendu le 12 mai 1998 dans l'affaire C-85/96, Maria Martinez Sala c/Freistaat Bayern, que « le droit communautaire s'oppose à ce qu'un État membre exige des ressortissants des autres États membres autorisés à résider sur son territoire qu'ils produisent une carte de séjour en bonne et due forme, délivrée par l'administration nationale, pour bénéficier d'une allocation d'éducation, alors que les nationaux sont uniquement tenus d'avoir leur domicile ou leur

lieu de résidence ordinaire dans cet État membre ».

Dans la mesure où, pour l'octroi des prestations non contributives, les ressortissants français sont simplement tenus d'apporter la preuve de leur résidence permanente en France, le respect du principe d'égalité de traitement entre ressortissants français et ressortissants communautaires implique que cette seule obligation soit exigée des ressortissants communautaires et des membres de leur famille.

1.1.2. Autres ressortissants étrangers

Les personnes de nationalité étrangère relevant du régime général sur le droit de séjour des étrangers en France sont tenues de produire : un des titres de séjour prévus, selon la prestation concernée, aux articles D 816-3 ou D 821-8 du code de la sécurité sociale (cf. art. 5 et 6 du projet de décret actuellement en cours de contreseings simultanés et constituant l'annexe 2 de la présente circulaire, étant précisé que ce projet de décret n'emporte aucune modification très substantielle par rapport au droit existant), attestant de leur situation régulière au regard de la législation sur le séjour des étrangers en France.

1.2. La réalité de la résidence effective sur le territoire métropolitain ou dans les départements d'outre-mer au moment de la demande de prestation

Seules sont concernées par les développements suivants l'allocation spéciale, les allocations supplémentaires du Fonds de solidarité vieillesse et du Fonds spécial d'invalidité ainsi que l'allocation aux adultes handicapés.

La réalité de la résidence effective en France est une condition substantielle de l'attribution de ces prestations qui doit être établie pour toute personne – quelle que soit sa nationalité y compris de nationalité française – demandant une telle prestation dans la mesure où dans le cadre de la seule législation française, leur octroi est explicitement subordonné à cette condition.

Il convient de rappeler, à cet égard, que la possession d'un titre de séjour atteste certes que la personne de nationalité étrangère est en situation régulière au regard de la législation sur le séjour des étrangers en France, mais ne permet nullement à celle-ci de justifier du fait qu'elle vit de façon permanente en France.

Il sera cité pour exemple la « carte de résident » qui :

– en application de l'article 15 de l'ordonnance de 1945 est délivrée de plein droit - c'est-à-dire sans aucune condition de durée de résidence en France - à certaines catégories d'étrangers ;

– en application de l'article 18 de la même ordonnance permet à son détenteur de quitter pendant trois années consécutives le territoire français, de demander le prolongement de cette période de trois ans de l'étranger ;

– en application de l'article 16 de cette même ordonnance est renouvelée de plein droit même si l'étranger séjourne hors de France au moment de sa demande de renouvellement.

Aussi, lorsqu'une personne, quelle que soit sa nationalité, sollicitera l'octroi de l'une de ces prestations, il vous appartient de vérifier la réalité de sa résidence effective sur le territoire métropolitain ou dans les départements d'outre-mer au moyen de documents probants tels que : avis d'imposition ou de non-imposition, avis des sommes à payer au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, quittance de loyer, facture de gaz et d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance, relevé d'identité bancaire ou postal accompagné d'une attestation de l'établissement bancaire ou postal mentionnant s'il s'agit d'un compte de résident ou de non-résident..., étant précisé que cette liste a un caractère indicatif et non exhaustif.

Bien entendu, il vous appartient de faire procéder, en opportunité, à des contrôles par des agents enquêteurs en fonction de l'ensemble des éléments constituant le dossier afin d'établir la situation effective du requérant avant la mise en service de la prestation sollicitée.

2.1.1. Les dispositions maintenues

Les dispositions particulières de ces accords permettant l'attribution de ces prestations aux ressortissants des pays concernés nonobstant la condition de nationalité, et pour certaines d'entre elles, posant une condition de durée de résidence sur le territoire français n'ont plus lieu de recevoir application en raison de la levée de la condition de nationalité.

En revanche, les dispositions particulières relatives au lieu de résidence lors du dépôt de la demande ou à la possibilité d'exportation desdites prestations demeurent en vigueur.

2.1.2. Le cas particulier de l'allocation aux mères de famille, la condition de nationalité des enfants

A ce jour, la condition de nationalité française des enfants est levée pour les seuls enfants de la requérante ressortissante d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'EEE et possédant eux-mêmes la nationalité de l'un de ces États (arrêt de la cour de justice des Communautés européennes du 12 juillet 1979, rendu dans l'affaire Toia).

Cependant, l'allocation aux mères de famille fait partie intégrante du champ d'application matériel du règlement (CEE) n° 1408/71. De ce fait, en raison de la jurisprudence constante de la cour de justice des Communautés européennes sur le principe de l'égalité de traitement entre les ressortissants français et les ressortissants de pays liés à la Communauté européenne par un accord de coopération (i.e. Algérie, Tunisie et Maroc), il convient désormais de lever également la condition de nationalité française pour les enfants des ressortissantes des pays du Maghreb et ce dans la mesure où lesdits enfants possèdent la même nationalité que la requérante ou celle d'un État de l'Union européenne ou d'un État partie à l'EEE.

2.2. La période transitoire dans le cadre des règlements européens, l'application des dispositions de l'article 95 ter

Demeure bien évidemment en

vigueur le principe de l'exportabilité des prestations spéciales à caractère non contributif mentionnées à l'annexe II bis - rubrique E - France du règlement (CEE) n° 1408/71 au profit des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne dont la situation rentre dans le cadre des dispositions transitoires prévues à l'article 2 du règlement (CEE) n° 1247/92 du 30 avril 1992.

III - LA DATE D'EFFET ET LA RÉTROACTIVITÉ

3.1. La date d'effet

3.1.1. L'article 42 de la loi n° 98-349 du 11 mai 1998 est entré en vigueur le premier jour suivant la publication au Journal officiel - 12 mai 1998 - de ladite loi à savoir le 13 mai 1998. Il convient donc, dans la pratique, de recevoir pour toutes les demandes de prestations mentionnées au titre I^{er} et au titre II du livre VIII du code de la sécurité sociale déposées antérieurement à la date d'entrée en vigueur de la loi, la date d'effet du 1^{er} juin 1998.

3.1.2. Par exception à cette règle et en opportunité, les demandes d'allocation spéciale, d'allocation supplémentaire du FSV et du FSI ainsi que celles d'allocation aux adultes handicapés déposées par les personnes de nationalité turque et actuellement en instance de traitement au sein de vos services avec une date d'effet antérieure au 1^{er} juin 1998, peuvent être liquidées à la date d'effet initiale. Pour bénéficier de cette mesure dérogatoire, les personnes concernées doivent, bien entendu, remplir l'ensemble des critères définis par la cour de justice des Communautés européennes et rappelés à l'annexe I de la présente circulaire.

3.2. La rétroactivité

3.2.1. Nonobstant les dispositions des articles L 816-1 et L 821-9 qui lèvent la condition de nationalité pour l'octroi des prestations non contributives et de la date d'entrée en vigueur de celles-ci, il est apparu nécessaire, tant en raison de la jurisprudence de la cour de justice des Communautés européennes que de celle de la Cour de cassation et des tribunaux français, de prendre en

considération la situation des ressortissants des pays du Maghreb rentrant dans le cadre des critères définis à l'annexe I et d'admettre un principe de rétroactivité des droits de ces personnes en ce qui concerne l'allocation spéciale, l'allocation supplémentaire du FSI et du FSV ainsi que l'allocation aux adultes handicapés.

La rétroactivité peut être examinée au profit des ressortissants de ces trois pays qui sont en mesure de prouver qu'ils ont déposé une demande formelle de prestation alors qu'ils résidaient de manière régulière et vivaient de façon permanente sur le territoire métropolitain ou dans les départements d'outre-mer.

Il convient que les personnes concernées renouvellent leur demande de prestation et signalent à cette occasion à la caisse compétente la date de leur première demande en produisant tout moyen de preuve (récépissé de la première demande, notification de rejet, notification de la COTOREP attestant de la reconnaissance médicale du droit à l'allocation aux adultes handicapés).

Lesdites demandes doivent être présentées avant le 1^{er} janvier 2004. Il est précisé que les demandes au titre de la rétroactivité peuvent être formulées par l'un de ces ressortissants qui, au cours d'une période donnée, remplissait les conditions pour avoir droit à la prestation sollicitée alors même que les conditions d'ouverture des droits ne sont plus remplies à la date de la demande de rétroactivité. Ce principe est également applicable nonobstant la résidence habituelle du requérant dans son pays d'origine au moment du dépôt de la demande au titre de la rétroactivité. Toutefois, le service des prestations concernées étant lié à la résidence permanente et effective de leurs titulaires sur le territoire français ou dans les départements d'outre-mer - principe de la non exportabilité -, seuls les arrérages correspondant à une période de résidence effective sur ces territoires pourront être servis à titre rétroactif.

3.2.2. La date de la première demande doit, pour pouvoir être prise en considération, être impérativement postérieure au 31 janvier 1991. En effet, dans la mesure où la cour

de justice des Communautés européennes a posé le principe de l'effet direct des accords de coopération en ce qui concerne l'égalité de traitement entre les ressortissants du pays signataire dudit accord et les nationaux du pays sur le territoire duquel résident ces ressortissants le 31 janvier 1991 (cf. CJCE, arrêt du 31 janvier 1991, affaire C-18/90 Bahia Kaiber c/ ONP), la possibilité de rétroagir dans l'examen des droits des intéressés doit être limitée à cette date.

3.2.3. La réalité de la résidence effective en France au cours de la période pour laquelle un examen rétroactif des droits est demandé

L'attention des services gestionnaires est tout particulièrement appelée sur la nécessité d'exiger du demandeur la constitution d'un dossier établissant avec certitude qu'il vivait de façon permanente sur le territoire français ou dans les départements d'outre-mer au moment de l'ouverture du droit et durant toute la période pendant laquelle la rétroactivité est sollicitée.

Il vous appartient de vérifier si le demandeur remplissait ladite condition au moyen notamment des documents mentionnés au point 1.2 ainsi que de tout autre document qui pourrait établir cette réalité de la résidence.

Dans le cadre du contrôle de la validité des preuves ainsi apportées, il vous appartient également de mettre en place dans la mesure utile des liaisons inter-organismes. De même, il peut être opportun de contrôler les absences du territoire national par un examen du passeport du requérant.

Compte tenu de la mobilité des personnes concernées par cette mesure, il n'est pas exclu que les organismes gestionnaires des dites prestations se trouvent en présence de situations dans lesquelles, au cours de la période couverte par la rétroactivité (31 janvier 1991 au 31 décembre 2003), le requérant aura alterné des périodes de résidence sur le territoire français et des périodes de résidence dans son pays d'origine.

A cet égard, il est à nouveau rappelé que le service des prestations concernées étant lié à la résidence en France - principe de non

exportabilité de ces prestations -, celui-ci cesse dès lors que ladite résidence est interrompue. De ce fait, un service de prestation ainsi supprimé ne pourra être rétabli que si le demandeur établit, dans les conditions prévues au point 3.2.1, qu'une seconde demande de rétablissement du service de sa prestation non suivie d'effet a été formellement présentée lorsqu'il a établi à nouveau sa résidence en France.

3.2.4. La condition de ressources dans le cadre de la rétroactivité

3.2.4.1. Le contrôle des ressources

Il convient d'appliquer intégralement selon la prestation concernée les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de contrôle des ressources. Il est en effet nécessaire de connaître les ressources de l'intéressé pour la période de douze mois précédant la date d'entrée en jouissance rétroactive de la prestation ou la date du contrôle périodique (dans la pratique, et une fois l'allocation attribuée, la déclaration de ressources portera en fait sur l'année civile et, pour l'allocation aux adultes handicapés, sur l'année civile précédant celle au cours de laquelle le droit est ouvert ou maintenu).

Par ailleurs, dans le cas de rappel d'arrérages de la prestation concernée, le versement de ces arrérages est subordonné pour chaque année au fait que la condition de ressources ait été remplie pour l'année considérée, ce qui nécessite la déclaration et le contrôle des ressources du demandeur seul ou du ménage, selon le cas, pour chacune de ces années.

Afin de permettre un contrôle effectif, toute déclaration sur un même formulaire pour une période supérieure à douze mois doit être formellement proscrite.

3.2.4.2. L'appréciation des ressources

Les dispositions réglementaires concernant la nature des ressources - notamment la prise en compte des prestations et ressources d'origine étrangère - doivent s'appliquer dans leur intégralité. Il en résulte que le revenu minimum d'insertion éventuellement perçu par les intéressés ne

doit pas être pris en compte dans l'appréciation des ressources.

3.2.5. Les règles de cumul - non-cumul dans le cadre de la rétroactivité

Les dispositions législatives et réglementaires concernant les règles de priorité d'octroi de ces prestations entre elles ainsi que celles relatives au revenu minimum d'insertion s'appliquent également dans leur intégralité.

Des liaisons s'imposent donc entre les différents organismes gestionnaires de ces prestations afin que soient mises en œuvre les dites dispositions. S'agissant du revenu minimum d'insertion perçu par une personne bénéficiaire de la rétroactivité de la date d'effet prévue pour l'une des prestations visées par cette mesure, le montant des arrérages perçus au titre dudit RMI pendant la période considérée sera déduit du montant du rappel d'arrérages dû au titre de la prestation concernée.

Dans l'attente des textes réglementaires et de la deuxième circulaire ministérielle concernant la définition de la notion de résidence stable et effective sur le territoire français ou les départements d'outre-mer et les modalités de mise en œuvre du contrôle de celle-ci, il vous appartient de liquider impérativement toute les demandes de prestations non contributives actuellement en instance de traitement au sein de vos services, les dispositions de l'article 42 de la loi n° 98-349 du 11 mai 1998 ayant pris effet, je tiens à le rappeler, le 13 mai 1998.

Vous voudrez bien me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application des présentes instructions.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
R. Briet

ANNEXE I

Modalités particulières d'application du point 3.1.2 et du point 3.2

ANNEXE N°11 : LA CARTE RETRAITE. Article 18 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Source : Les cahiers juridiques du Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (G.I.S.T.I). *La protection sociale des étrangers en France après la création de la C.M.U.*

Article L 351-2-1 du code de la sécurité sociale (CSS)

(Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 art. 40, JO du 29 août 1993)

(Loi n° 99-1173 du 31 décembre 1999 art. 50, finances rectificative pour 1999, JO du 31 décembre 1999)

L'aide personnalisée au logement est attribuée dans les conditions fixées par le présent titre aux personnes de nationalité française et aux personnes de nationalité étrangère titulaires d'un des titres de séjour ou

documents justifiant de la régularité du séjour et prévus en application de l'article L 512-2 du code de la sécurité sociale.

L'aide personnalisée au logement n'est pas attribuée aux personnes qui

sont locataires d'un logement appartenant à l'un de leurs ascendants ou descendants, ou ceux de leur conjoint ou concubin ou de toute personne liée à elles par un contrat conclu en application de l'article 515-1 du code civil.

III - L'assurance vieillesse

Articles 18 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945

(Loi n° 89-548 du 2 août 1989 art. 8, JO du 8 août 1989) - (Loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 art. 73, JO du 13 juillet 1991)

(Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 art. 11, JO du 29 août 1993) - (Loi n° 97-396 du 24 avril 1997 art. 8, JO du 25 avril 1997)

(Loi n° 98-349 du 11 mai 1998 art. 10, JO du 12 mai 1998)

L'étranger, qui, après avoir résidé en France sous couvert d'une carte de résident, a établi ou établit sa résidence habituelle hors de France et qui est titulaire d'une pension contributive de vieillesse, de droit propre ou de droit dérivé, liquidée au titre d'un régime de base français

de sécurité sociale, bénéficie, à sa demande, d'une carte de séjour portant la mention « retraité ». Cette carte lui permet d'entrer à tout moment sur le territoire français pour y effectuer des séjours n'excédant pas un an. Elle est valable dix ans et est renouvelée de plein droit. Elle

n'ouvre pas droit à l'exercice d'une activité professionnelle.

Le conjoint du titulaire d'une carte de séjour « retraité », ayant résidé régulièrement en France avec lui, bénéficie d'un titre de séjour conférant les mêmes droits.

Article L 131-7-1 du CSS

(Loi n° 97-1164 du 19 décembre 1997 article 5-IV, JO du 23 décembre 1997)

(Loi n° 98-349 du 11 mai 1998 article 40-I, JO du 12 mai 1998)

(Loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 article 3, JO du 27 décembre 1998)

Les cotisations d'assurance maladie, maternité, invalidité et décès à la charge des assurés qui ne sont pas dues par les personnes visées à l'alinéa suivant sont supprimées lorsque le taux de ces cotisations, en au 31 décembre 1997, est inférieur ou égal à 2,8 % pour les revenus de remplacement, à 4,75 % les revenus d'activité.

Des taux particuliers de cotisations d'assurance maladie, maternité, invalidité et décès à la charge des assurés sont applicables aux revenus d'activité et de remplacement perçus par les personnes qui ne remplissent pas les conditions de résidence définies à l'article L 136-1 et qui relèvent à titre obligatoire d'un régime fran-

çais d'assurance maladie ou qui sont soumises au second alinéa de l'article L 161-25-3. Ces taux particuliers sont également applicables aux assurés d'un régime français d'assurance maladie, exonérés d'impôts directs en application d'une convention ou d'un accord international.

Article L 161-25-3 du code de la sécurité sociale

(loi n° 98-349 du 11 mai 1998, article 39)

La personne de nationalité étrangère titulaire d'une carte de séjour « retraité », qui bénéficie d'une ou de plusieurs pensions rémunérant une durée d'assurance égale ou supérieure à quinze ans, appréciée selon des conditions fixées par décret, a droit aux prestations en nature de l'assurance

maladie du régime de retraite dont elle relevait au moment de son départ de France, pour elle-même et son conjoint, lors de leurs séjours temporaires sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer, si leur état de santé vient à nécessiter des soins immédiats.

Sous réserve des engagements internationaux souscrits par la France, une cotisation d'assurance maladie est prélevée, dans les conditions visées à l'article L 131-7-1, sur l'ensemble des pensions des personnes de nationalité étrangère, dès lors que la condition d'assurance mentionnée à l'alinéa précédent est remplie.